



**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2020**

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

SOMMAIRE :

1. Interview	4
2. Chiffres clés	6
3. Activités	8
4. Gouvernance	16
5. Bourse actionnariat	18
6. Contact	19
I - Rapport de gestion	22
1. Activités et faits marquants 2020	23
2. Résultats des activités	25
3. Gouvernement d'entreprise	37
4. Perspectives	41
5. Gestion des risques	42
6. PCAS et ses actionnaires	61
7. Responsabilité sociétale de l'entreprise	64
II - Annexes au rapport de gestion	73
1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	74
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	75
3. Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2021 : ordre du jour & projets de résolutions	97
4. Informations financières historiques	101
III - Etats financiers consolidés au 31 décembre 2020	103
IV - Comptes annuels au 31 décembre 2020	143
V - Rapports des Commissaires aux Comptes	171
1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	172
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	178
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	184
VI - Autres informations à caractère général	191
1. Responsables du Document d'Enregistrement Universel et du contrôle des comptes	192
2. Autres informations à caractère juridique	193
3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat	194
4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	197
5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe	202
6. Contacts et informations financières disponibles	205
7. Tables de concordance	206



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

Incluant le rapport financier annuel



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 5 mai 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

1. INTERVIEW

Interview avec Pierre Luzeau, Président de Seqens et Président Directeur Général de PCAS

/ Comment s'est passée l'année 2020 ?

L'année 2020 a permis de tester et de valider la résilience du Groupe face à la crise liée au virus covid-19, qui a frappé la plupart des secteurs d'activités et a fortement réduit les échanges internationaux.

En effet, nous sommes présents sur des secteurs d'activités dont l'enjeu stratégique a été renforcé par la crise sanitaire, en particulier dans le domaine de la production de principes actifs pharmaceutiques. Parmi nos activités, seuls les additifs pour lubrifiants ont connu de fortes baisses des ventes sur l'exercice.

Notre organisation, grâce en particulier à l'agilité et aux compétences de l'ensemble des équipes, a su s'adapter rapidement à cette crise, avec pour exemple le développement en quelques semaines d'une offre de gel et solution hydroalcooliques, et sa nouvelle marque NAAHA. PCAS a su s'imposer en tant que fournisseur long terme dans la bataille sanitaire.

Nous avons également poursuivi notre programme d'investissements industriels et R&D, ainsi que la mise en place de plans d'actions destinés à l'amélioration de nos performances industrielles.

Je tiens à nouveau à remercier tous les salariés du Groupe PCAS pour leur travail et leurs efforts durant cette année 2020.

/ Que dire des résultats de 2020 ?

Les résultats opérationnels et nets du Groupe PCAS demeurent fortement négatifs, principalement affectés par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, la baisse sensible de la demande sur les additifs pour lubrifiants liée à la crise actuelle ainsi que, dans une moindre mesure, par les moyens mis en œuvre pour redresser la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique.

Mais, gageons que les investissements réalisés ces dernières années, couplés au renforcement de nos organisations, vont nous permettre de fiabiliser nos modes de fonctionnement et ainsi améliorer le service rendu à nos clients, et donc nos ventes et que l'amélioration de nos résultats financiers suivra.

/ Quelles perspectives pour l'année 2021 ?

Après deux années de solidification de notre positionnement et de nos organisations, nous sommes raisonnablement confiants sur le développement de nos activités dès cette année, tout en restant bien entendu prudents dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale.

Citons, à titre d'exemple de ce développement, le démarrage de l'unité High Potent API sur notre site de Villeneuve-La-Garenne, avec une inauguration en septembre 2020 par Monsieur le Président Emmanuel Macron, et Monsieur le Ministre Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce projet, en Synthèse Pharmaceutique, a effectivement démontré la capacité du Groupe à concevoir, développer et industrialiser les molécules les plus complexes, tout en démontrant un niveau de performance des plus élevés en matière de qualité, sécurité et de respect de l'environnement.



Pierre Luzeau
Président Directeur Général



Inauguration de l'unité High Potent API par Emmanuel Macron, Président de la République et de Bruno Lemaire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, à Villeneuve-la-Garenne

2. CHIFFRES CLÉS

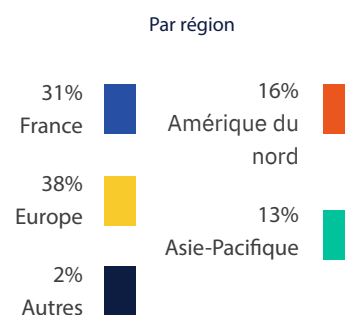
194.1M€
de chiffre d'affaires

7
usines de production

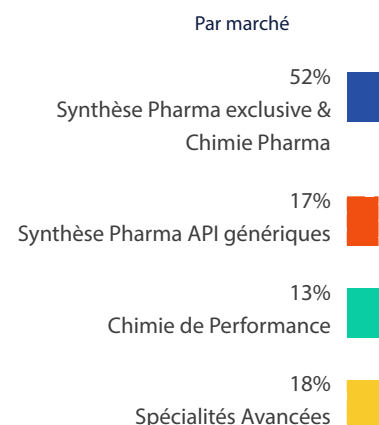
10.7M€
EBITDA

1089
collaborateurs

Répartition des ventes



En M€	2019	2020
<i>Chiffre d'affaires</i>	200.9	194.1
Synthèse Pharmaceutique	127.7	135.2
Chimie de spécialités	73.2	58.9
<i>EBITDA*</i>	16.3	10.7
Marge d'EBITDA	8.1%	5.5%
<i>EBIT*</i>	-3.5	-10.8
Marge d'EBIT	-1.8%	-5.5%
Autres produits et charges opérationnelles	-5.2	-0.2
Charges financières	-2.1	-1.6
Impôts	-2.9	-2.4
<i>Résultat net</i>	-13.7	-14.9



* y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4.3M€ en 2020 et 4.5M€ en 2019



PANOSTUSLAITE
TYYPPI

PANOSTUSLAITE
PANEELMA

ADMETEKNIKA OY

2-00

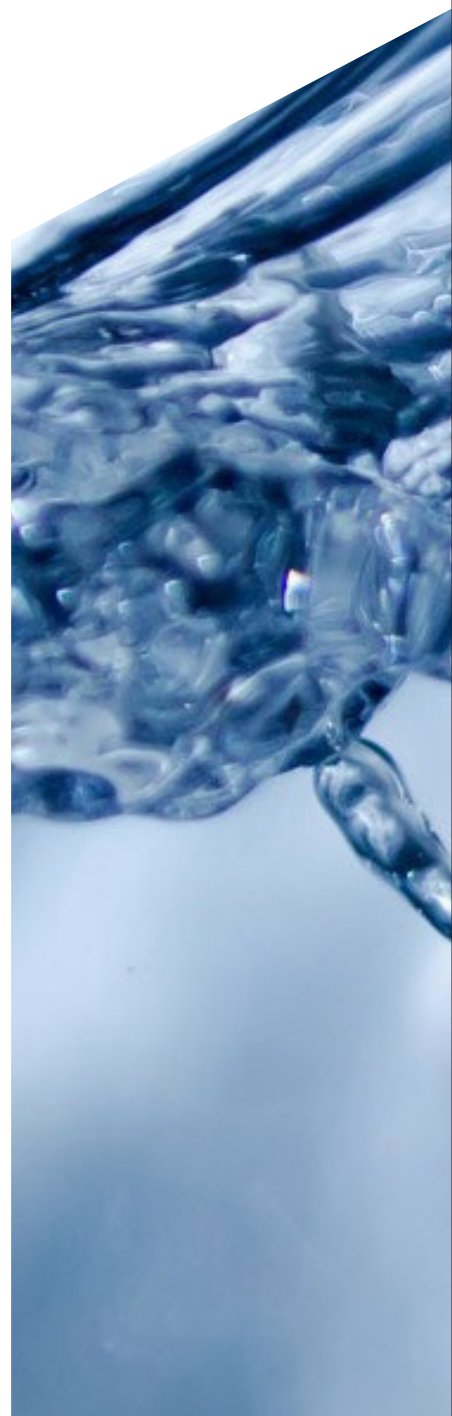
ADMETEKNIKA OY, LUTTU 150100, FINLAND

3. ACTIVITÉS

Solutions Pharmaceutiques **10**

Chimie Fine de Spécialités **12**

Implantation PCAS **14**





Solutions Pharmaceutiques

APERÇU DE L'ACTIVITÉ

Développement et fabrication de médicaments pour l'industrie pharmaceutique.

135.2 M€
chiffre d'affaires

BUSINESS MODEL

PCAS développe et fabrique des API de petites molécules et des intermédiaires pharmaceutiques, qui sont soit des molécules génériques (hors brevet), soit des Nouvelles Entités Chimiques (NCE) vendues sous contrat exclusif CDMO.

Nous exploitons à l'échelle mondiale des installations polyvalentes et dédiées. Nous nous adressons principalement aux marchés les plus réglementés (marchés européens, nord-américains et certains marchés asiatiques) caractérisés par de fortes barrières à l'entrée en termes de qualité des produits et de contraintes réglementaires.

Nous offrons un soutien à la gestion de projet ainsi que des capacités d'analyse et de contrôle de la qualité dans le but d'accélérer les projets d'API de petites molécules de nos clients et les dépôts réglementaires. Nos capacités et nos technologies de fabrication API nous permettent de mener des projets depuis la phase initiale de développement jusqu'à la mise à l'échelle et la fabrication commerciale.

Nous fournissons aux sociétés pharmaceutiques des substances médicamenteuses compétitives non brevetées à petite et à grande échelle, en utilisant des processus de fabrication de haute qualité dans nos installations approuvées par la FDA et l'EMA, avec une chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée.

“ Développement et fabrication de substance active pour l'industrie pharmaceutique. ”

AXE STRATÉGIQUE

Notre ambition est de devenir un acteur majeur de l'industrie pharmaceutique opérant selon les normes de qualité les plus strictes. Nous souhaitons renforcer notre réputation et notre crédibilité sur le marché de la sous-traitance des petites molécules. Notre objectif est de servir une sélection de grandes sociétés pharmaceutiques en tant que partenaire privilégié et d'être identifié comme un fournisseur clé par les sociétés émergentes pour produire des API pour les programmes cliniques et les phases commerciales.

Afin de réaliser cette ambition, nous nous concentrerons sur ce qui suit :

- Fiabilité dans la livraison de tous les produits
- Notre réseau de sites GMP et pré-GMP
- Réactivité et proximité avec le client
- Respect des normes de qualité et de réglementation les plus strictes
- Flexibilité dans l'utilisation de nos actifs
- Leadership en matière de technologie, en tirant parti de nos centres de R&D européens et américains
- Des investissements axés sur la valeur pour intégrer un nombre croissant de molécules dans un environnement en mutation

Depuis le début de la crise COVID, l'équipe PCAS a été fortement mobilisée.

Cette crise encourage un nouveau paradigme dans l'industrie et PCAS était au premier plan :

- De nouveaux besoins en matière de produits sont apparus : PCAS, grâce à ses atouts polyvalents, a pu redresser sa production et être la première à mettre à disposition des capacités de production françaises de solutions et de gels hydro-alcooliques. Le produit a maintenant intégré le portefeuille sous la marque Naaha et est vendu sous une large gamme de formats d'emballage allant de 40 ml au vrac.
- Plusieurs initiatives au niveau français, européen et nord-américain ont vu le jour pour soutenir la relocalisation des molécules critiques. PCAS a participé activement à ces discussions (Sicos, AMI, Antivirchem...) et travaille sur plusieurs délocalisations possibles d'intermédiaires et de principes actifs clés.



PRODUITS & SERVICES

- Principes actifs et intermédiaires personnalisés
- Principes actifs propriétaires
- Intermédiaires de catalogue
- Hygiène et désinfectant

“ Notre ambition est de devenir un acteur majeur de l'industrie pharmaceutique opérant selon les normes de qualité les plus strictes. ”



Chimie Fine de Spécialités

APERÇU DE L'ACTIVITÉ

Développement et fabrication de molécules complexes pour des industries très exigeantes (cosmétique, lubrifiants, électronique, etc.).

58.9 M€

chiffre d'affaires

“ Développement et fabrication de molécules complexes pour des industries très exigeantes (cosmétiques, lubrifiants, électronique, etc.). ”

BUSINESS MODEL

PCAS fournit aux industries les plus exigeantes (santé, chimie fine, cosmétique et parfumerie, services environnementaux, additifs pour lubrifiants techniques, polymères, électronique) une large gamme d'ingrédients de spécialité à haute valeur ajoutée et sur mesure. Nous exploitons à l'échelle mondiale des installations polyvalentes, flexibles et dédiées, avec une gamme unique de technologies, de réactions et de capacités de distillation.

Nous offrons des services de développement et de fabrication sur mesure ainsi qu'une vaste gamme d'ingrédients de catalogue de grande valeur. Nous sommes reconnus pour notre haut niveau de fiabilité, de flexibilité et de réactivité.

Nous avons adopté une approche commerciale axée sur le marché afin de faciliter les relations avec nos clients, parmi lesquels figurent nombre des plus grandes entreprises mondiales dans leurs secteurs respectifs. Cette proximité avec nos clients, associée à de fortes capacités d'ingénierie et d'innovation, nous permet de développer en permanence de nouvelles opportunités et de créer de la valeur pour nos clients.

PCAS a construit une offre large et complète à la pointe de la technologie pour le marché cosmétique en s'appuyant sur son savoir-faire en pharmacie et chimie fine.

AXE STRATÉGIQUE

Grâce à nos capacités de R&D, à notre large palette d'outils technologiques et à nos récentes réalisations (nouveaux produits et installations), notre objectif est d'élargir notre gamme de services et notre portefeuille d'ingrédients de spécialité à haute valeur ajoutée pour répondre aux attentes des industries les plus exigeantes.

Nous avons identifié plusieurs leviers pour atteindre cette ambition :

- Orientation client et marché
- Leadership technologique
- Agilité et flexibilité
- Fiabilité
- Une amélioration continue pour une meilleure utilisation de nos atouts et technologies
- Élargir l'offre de produits et de services par l'innovation
- Accroître la visibilité et l'image de marque de PCAS par le biais du marketing

Nous avons l'intention de poursuivre la mise en œuvre de projets de développement organique afin d'enrichir nos capacités et d'étendre davantage notre gamme de produits spécialisés.

Nous avons récemment terminé l'extension des capacités de Saint-Jean sur Richelieu pour les polymères électroniques à faible teneur en métal.

PRODUITS & SERVICES



- Ingrédients cosmétiques actifs et fonctionnels
- Développement et fabrication sur mesure de chimie fine
- Polymères et molécules électroniques (faibles capacités métalliques)
- Additifs pour lubrifiants et produits de protection des métaux

“ *PCAS a construit une offre complète et variée pour le marché des cosmétiques en s'appuyant sur notre savoir-faire en matière de pharmacie et de chimie fine.* ”



Implantations PCAS

SITES DE PRODUCTION



Bourgoin-Jallieu
ISO 9001



Couterne
ISO 9001



Turku
GMP



Villeneuve-la-Garenne
GMP

Good Manufacturing Product (GMP) : Bonnes pratiques de fabrication pour les ingrédients pharmaceutiques actifs.

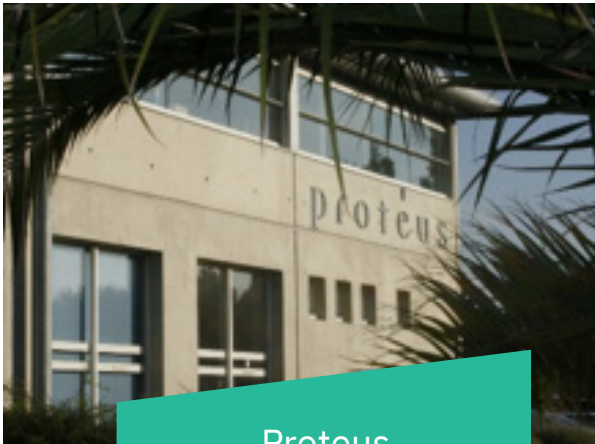
CENTRES R&D



Aramon
GMP



Limay - Porcheville
GMP



Proteus



Saint-Jean
ISO 9001

Good Manufacturing Product (GMP) : Bonnes pratiques de fabrication pour les ingrédients pharmaceutiques actifs.

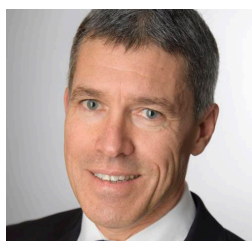
4. GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dotés d'expériences et de talents complémentaires, les administrateurs participent de manière proactive et assidue aux travaux du Conseil et des Comités d'études s'y rattachant.

Les administrateurs, indépendants, font preuve d'exigence et de challenge du management. Ils sont convaincus qu'une gouvernance assidue est source de valeur. L'échange et le débat sont essentiels pour une prise de décision collective. Le long terme est au centre des préoccupations stratégiques du conseil d'administration et la Direction de PCAS a à cœur de respecter cette ambition dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le conseil d'administration se réunit à chaque fois que les circonstances l'exigent, mais en tout état de cause au moins trois fois par an.



Pierre Luzeau



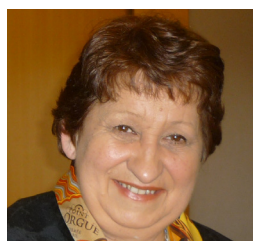
Vincent Milhau



Marc de Roquefeuil
(jusqu'au 9 juin 2021)



Vanessa Michoud



Jacqueline Le Courtier

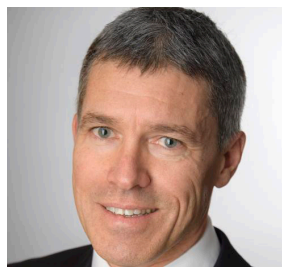


Alain de Salaberry
(jusqu'au 10 avril 2021)



Pauline Ginestié
(jusqu'au 19 avril 2021)

DIRECTION



Pierre Luzeau

Président Directeur
Général ⁽¹⁾



Philippe Clavel

Directeur Général Adjoint
BU Solutions
Pharmaceutiques



Sébastien Taillemite

Directeur Général Adjoint
BU Chimie Fine de
Spécialités



Eric Moissenot

Directeur Général
Adjoint Finance et
Administration

(1) Président Directeur Général à compter du 23 mars 2020

COMITÉ DE DIRECTION DES BUs (CODIR BU)

Les Comités de Direction de chacune des deux BUs (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités) sont les organes de pilotage des BU et se réunissent au moins mensuellement.

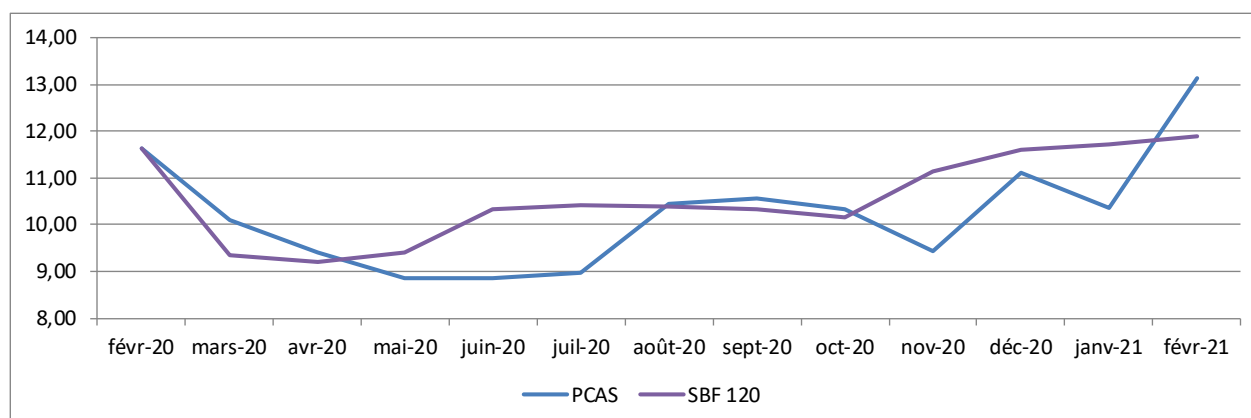
Ils sont présidés par le Directeur Général de chaque BU.

Les membres permanents du Comité de Direction de la BU Synthèse Pharmaceutique sont : le Directeur de la BU, le Directeur Commercial de la BU, le Directeur des Opérations de la BU, le Directeur Supply Chain, Achat et Finance de la BU, le Directeur des Projets Produits de la BU, le Directeur Qualité de la BU, le Directeur Recherche & Développement du Groupe, le Business Partner RH des BUs Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités, le Directeur Marketing de la BU, le Directeur Amérique du Nord de la BU.

Les membres permanents du Comité de Direction de la BU Chimie Fine de Spécialités sont : le Directeur du Site de Couterne, le Directeur du Site de Saint-Jean sur Richelieu au Canada, le Responsable de l'Activité Lubrifiants, le Responsable de l'Activité Chimie Fine & Electronique, le Responsable Supply Chain de la BU Chimie Fine de Spécialités, le Responsable du Contrôle de Gestion de la BU Chimie Fine de Spécialités, le Directeur Recherche & Développement, le Business Partner RH et le Responsable Achats Matières Premières des BUs Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités.

5. BOURSE ACTIONNARIAT

Cours de l'action



Chiffres clés

Code ISIN FR 0000053514 - PCA

Au 25 février 2021

Nombres d'actions	15 141 725
Hors auto-détention	13 741 673
Compartment	Marché Euronext C
Prix de l'action	14,80 €
Capitalisation boursière	224,1 millions €

Répartition du capital au 8 janvier 2021



PCAS et la bourse

Chiffres ajustés par actions, en Euro	2019	2020
Cours le plus haut	15,30	14,20
Cours le plus bas	11,50	7,65
Cours à fin décembre	13,00	10,00
Chiffres d'affaires	13,27	12,82
Résultats Opérationnel Courant	- 0,23	- 0,71
Résultat net part du groupe	- 0,90	- 0,99

Les actions PCAS sont cotées sur le compartiment C d'Euronext Paris. L'action est cotée depuis le 17 octobre 1996.

6. CONTACT

PCAS

Siège Social

21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex
France
33 (0) 4 26 99 18 00
pcas.com

Sites

Usine de Bourgoin

15 avenue des Frères Lumière
cs 52009
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
France
33 (0)4 74 93 63 33

Usine de Couterne

Haleine
61410 Rives d'Andaine
France
33 (0)2 33 37 50 20

Usine de Limay

19 route de Meulan
78520 Limay
France
33 (0)1 34 78 87 87

Massy

11 rue Ella Maillart
Bâtiment Lavoisier
91300 Massy
France
33 (0)1 69 79 60 00

Porcheville

Centre R & D

ZI de Limay
2-8 rue de Rouen
78440 Porcheville
France
33 (0)1 34 79 50 00

Expansia

Siège Social

21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex
France
33 (0) 4 26 99 18 00

Sites

Route d'Avignon
30390 Aramon
France
33 (0)4 66 57 01 01

PCAS Finland Oy

Messukentänkatu 8
20210 Turku
Finland
00 358 2 330 51
pcasfinland.com

VLG Chem

Siège Social & Site

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne
France
33 (0)1 46 85 91 91

PCAS Biosolution

Siège Social

21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex
France
33 (0) 4 26 99 18 00
pcas-bio.com

Protéus

Siège Social

21 chemin de la Sauvegarde
69134 Ecully Cedex
France
33 (0) 4 26 99 18 00
proteus.fr

Sites

70 allée Graham Bell
Parc Georges Besse
30000 Nîmes
France
33 (0)4 66 70 64 64
proteus.fr

PCAS Canada

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu
QC J3B 8J8
Canada
00 1 450 348 09 01
pcascanada.com

PCAS GmbH

De-Saint-Exupéry-Straße 8
60549 Frankfurt am Main
Germany
33 (0)1 69 79 60 33

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu
QC J3B 8J8
Canada
00 1 450 348 09 01
pcasbiomatrix.com

PCAS China

Baohua City
Jingdian Building
Room 806
No. 518, Anyuan Road
Putuo District
200060 Shanghai
People's Republic of China
上海普陀区安远路 518号
宝华城市晶典大厦 806室
200060 上海
中国
00 86 21 52 53 00 16
pcaschina@pcas.com





DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020 ELEMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES

SOMMAIRE :

- I - Rapport de gestion
- II - Annexes au Rapport de gestion*
- III - Comptes consolidés
- IV - Comptes annuels
- V - Rapports des Commissaires aux Comptes
- VI - Autres informations à caractère général

* *Annexes au Rapport de gestion*

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2021 : ordre du jour et projets de résolutions

- Informations financières historiques

I. Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2020.

SOMMAIRE

1. Activités et faits marquants 2020

- 1.1 Faits marquants
- 1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et / ou en cours de réalisation

2. Résultats des activités

- 2.1 Résultat consolidé du Groupe PCAS
- 2.2 Résultat social de la société PCAS (normes françaises)
- 2.3 Activité des filiales

3. Gouvernement d'entreprise

- 3.1 Composition du Conseil d'Administration
- 3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration
- 3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux
- 3.4 Procédures de contrôle interne et Comités spécialisés
- 3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

4. Perspectives

- 4.1 Évènements postérieurs à la clôture
- 4.2 Perspectives

5. Gestion des risques

- 5.1 Définition et objectif de la gestion des risques
- 5.2 Processus de gestion des risques
- 5.3 Facteurs de risque et dispositifs de maîtrise en place

6. PCAS et ses actionnaires

- 6.1 Informations relatives au capital
- 6.2 Actionnariat du Groupe
- 6.3 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices
- 6.4 Opérations afférentes aux titres de la société

7. Responsabilité sociétale de l'entreprise

- 7.1 Note méthodologique
- 7.2 Informations sociales
- 7.3 Informations sociétales
- 7.4 Informations environnementales

1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS 2020

1.1 Faits marquants

Crise sanitaire du Covid-19

Le Groupe PCAS est pleinement mobilisé pour garantir la sécurité et la santé de ses employés et assurer la continuité de ses activités. La crise du Coronavirus s'est accélérée dès le deuxième trimestre 2020 avec la mise en place de mesures inédites de confinement et de distanciation sociale dans tous les pays où PCAS est présent.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre dès le début de la crise et sur tous nos sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène pour garantir la sécurité et la santé de nos employés et sous-traitants et pour endiguer la pandémie en accord avec les recommandations les plus exigeantes des autorités de santé. Chaque site de PCAS, partout dans le monde, dispose d'une unité de gestion de crise dont la mission est de s'assurer que les mesures d'hygiène renforcées, les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Elles sont coordonnées par le Groupe Seqens pour garantir un déploiement homogène, rapide et efficace. Sur tous les sites, nos employés trouvent des solutions pratiques à chaque nouvelle situation pour assurer la sécurité et l'hygiène au quotidien. **C'est notre priorité.**

Les gouvernements des pays touchés par des mesures de confinement strictes l'ont rappelé de manière unanime : les entreprises dont les activités sont essentielles doivent prendre toutes les mesures de distanciation sociale et d'hygiène qui s'imposent afin d'organiser la continuité des activités et servir au mieux les besoins vitaux du pays. Dans ce cadre et compte tenu des activités de PCAS, tout est mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement, la production et la distribution de nos produits pour servir et accompagner nos clients dans cette période inédite en particulier dans le domaine Synthèse Pharmaceutique.

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui a rapidement touché le monde entier, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels PCAS opère, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation. A la date du présent document, ces mesures ont un impact limité sur le fonctionnement du Groupe PCAS. En effet, nos usines fonctionnent, même si l'organisation du travail est contrainte (protection des salariés les plus à risque et réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité).

La prolongation de la situation actuelle ou son évolution défavorable pourraient entraîner des impacts sur la santé des collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison de nos produits à nos clients, et par conséquent, conduire à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. Cette épidémie pourrait ainsi impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date du présent document.

Au niveau de l'activité et des résultats du Groupe PCAS, il n'y a, à la date de dépôt de ce document, pas d'impact significatif connu hormis la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants et le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, qui est intervenue en septembre 2020.

En conséquence, les résultats opérationnel courant et net du Groupe PCAS sont restés fortement négatifs en 2020.

En tout état de cause, les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe PCAS a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2020 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et/ou en cours de réalisation

- **Politique d'investissements**

<i>En millions d'euros</i>	2018	2019	2020
Investissements incorporels	2,7	1,1	0,6
Investissements corporels	27,4	34,7	30,2
Total	30,1	35,8	30,8

Le montant des investissements du Groupe ressort à 30,8 millions d'euros en 2020 contre 35,8 millions d'euros en 2019. Ces investissements représentent 15,9 % du chiffre d'affaires en 2020. Cet effort est réparti sur l'ensemble des sites et couvre les besoins nécessaires à l'activité. La sécurité, la protection de l'environnement et le respect de la réglementation, REACH compris, représentent près de 14% de ces investissements. 32% des investissements sont consacrés à la fiabilisation et au maintien de l'outil industriel, et 13% à l'amélioration de la qualité, de la productivité et à l'augmentation de capacité. Le reste, soit près 42% des investissements de l'année, a été dédié aux nouveaux produits.

Au 31 décembre 2020, le montant total des investissements estimé que le Groupe PCAS compte réaliser à l'avenir, et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes, s'élève à plus de 45 millions d'euros pour 2021. 45%, soit plus de 20 millions d'euros, dans la continuité de 2020, se répartissent dans les mêmes proportions que celles de 2020. Ils concernent principalement le développement de nouveaux produits, plusieurs chantiers d'aménagements industriels qui permettront d'augmenter les capacités de production et le niveau de qualité des usines, incluant la fiabilisation et l'automatisation de réacteurs, l'achat et l'implantation de divers équipements de production (citernes de stockage, réacteurs, filtres sécheurs, équipements de laboratoire). Les engagements pris pour 2021 pour répondre aux besoins de la sécurité et la protection de l'environnement s'élèvent, quant à eux, à de plus de 4 millions d'euros.

Les 55%, restants soit plus de 25 millions d'euros, concernent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Capacity Building » avec pour principaux objectifs :

- La sécurisation de la chaîne d'approvisionnement de médicaments essentiels par la relocalisation de la production de leurs principes actifs et intermédiaires clés, sur les sites de Bourgoin-Jallieu (38), Couterne (61) et Limay (78). Grâce au développement sur son Seqens'Lab de Porcheville (78) et à l'industrialisation de nouvelles technologies de rupture comme la Flow Chemistry, Seqens/PCAS sont en mesure de garantir une

production compétitive, performante et les plus hauts standards en termes de qualité, de sécurité et de respect de l'environnement.

- Un investissement dans une nouvelle unité de production de principes actifs hautement actifs (HPAPI) sur le site d'Aramon (30) dotée de technologies innovantes de confinement assurant le plus strict respect des normes d'exposition.

S'appuyant sur des technologies de rupture permettant de garantir un haut niveau de performance, notamment environnementale, les nouvelles unités permettront une production compétitive et durable sur le territoire français de ces molécules essentielles.

Ces valeurs d'investissements montrent clairement que le Groupe Seqens, qui contrôle le Groupe PCAS depuis 2017, s'est engagé pleinement dans le développement et la pérennisation des activités de PCAS tout en ancrant toujours plus la culture HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), la qualité de ces produits ainsi que la fiabilité et la performance de ses procédés, qui lui sont chères.

- **Actifs par implantation géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	14,5	-	-	14,5
Autres immobilisations incorporelles	3,8	-	-	3,8
Immobilisations corporelles	109,1	11,6	10,8	131,5
BFR	64,5	0,7	1,5	66,7
Actif net	191,9	12,3	12,3	216,5

2. RESULTATS DES ACTIVITES

2.1. Résultat consolidé du Groupe PCAS

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- un EBITDA qui atteint 10,7 millions d'euros contre 16,3 millions d'euros en 2019,
- un résultat net qui ressort à - 14,9 millions d'euros contre - 13,7 millions d'euros en 2019, affecté par une diminution du résultat opérationnel courant (- 7,3 millions d'euros) impacté principalement par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que, dans une moindre mesure, par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique (pour mémoire, les autres produits et charges opérationnels intégraient en 2019 pour 3,8 millions d'euros les coûts liés à la réorganisation du site de Longjumeau).
- une dette nette (y compris Comptes Courants Seqens) de 133,4 millions d'euros contre 97,7 millions d'euros en 2019. Le Compte Courant Net Seqens est en augmentation de 35 millions d'euros, à 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2019).

2.1.2 Résultats du Groupe

Remarque préliminaire :

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 4,3 millions d'euros en 2020 contre 4,5 millions d'euros en 2019.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	200,9	194,1
Synthèse Pharmaceutique	127,7	135,2
Chimie Fine de Spécialités	73,2	58,9
EBITDA (*)	16,3	10,7
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>8,1%</i>	<i>5,5%</i>
Résultat Opérationnel Courant (EBIT) (*)	(3,5)	(10,8)
<i>Marge d'EBIT</i>	<i>(1,8%)</i>	<i>(5,5%)</i>
Autres produits et charges opérationnels	(5,2)	(0,2)
Résultat financier	(2,1)	(1,6)
Impôts	(2,9)	(2,4)
Résultat Net – Part du Groupe	(13,7)	(14,9)
Résultat Net Total	(13,7)	(14,9)

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 4,5 millions d'euros en 2019 et 4,3 millions d'euros en 2020.

EBITDA

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Résultat Opérationnel Courant	(3,5)	(10,8)
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	14,8	17,2
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	4,1	3,6
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,7	0,5
+/- Dotations nettes aux autres provisions	0,2	0,2
EBITDA	16,3	10,7

Définition de l'EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes des provisions (y compris les dotations nettes aux provisions sur stocks, hors les reprises de provisions sur stocks détruits, comptabilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill.

L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier

significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PCAS s'établit à 194,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, en retrait de 3,4% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Synthèse Pharmaceutique (69,7% du chiffre d'affaires consolidé)

L'activité de Synthèse Pharmaceutique en Santé s'établit à 135,2 millions d'euros, en progression de 5,9% par rapport à 2019 (+6,6% à taux de change constant). Cette croissance s'explique principalement par deux effets : (i) la meilleure marche des opérations sur l'un de nos sites en Ile de France et (ii) la mobilisation de la branche Synthèse Pharmaceutique de PCAS pour répondre à l'urgence sanitaire dans le contexte du Covid-19, en particulier via la production de solution hydro-alcoolique commercialisée sous marque Naaha, créée à cet effet.

Chimie Fine de Spécialité (30,3% du chiffre d'affaires consolidé)

Le chiffre d'affaires de la Chimie Fine de Spécialités ressort à 58,9 millions d'euros, en retrait de 19,6% par rapport à 2019 (-19,0% à taux de change constant). L'activité Electronique montre une bonne résilience à la crise, en revanche les activités Lubrifiants et Chimie Fine sont en baisse sensible, et tout particulièrement l'activité Lubrifiants qui a été très impactée par la crise sanitaire, avec un léger rebond en fin d'année.

2.1.3 Analyse des ventes

Evolution de l'activité par marché

<i>En millions d'euros</i>	2019		2020	
Chiffre d'affaires	200,9	100,0 %	194,1	100,0 %
Synthèse Pharmaceutique	127,7	63,6%	135,2	69,7%
Chimie Fine de Spécialités	73,2	36,4%	58,9	30,3%

Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des principes actifs et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les laboratoires pharmaceutiques internationaux et nationaux,
- les génériqueurs,
- les start-up.

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	127,7	135,2	5,9%

Le chiffre d'affaires de l'activité Synthèse Pharmaceutique se répartit sur 4 catégories avec les API (principes actifs) et intermédiaires custom (exclusifs), les intermédiaires catalogues, les API propriétaires et les polymères pour la libération contrôlée des médicaments ou les biomatériaux.

La demande sur les principes actifs propriétaires est toujours soutenue et même accélérée sur certains principes utilisés pendant la crise Covid-19 dont la chaîne d'approvisionnement a été perturbée notamment en provenance d'Asie. L'amélioration de la performance opérationnelle a permis de capter cette croissance, même si l'ensemble des retards de livraisons n'est pas encore totalement résorbé. Des hausses de prix spécifiques ont été mises en place selon les conditions de marché et l'impact des matières premières.

Le développement et la production industrielle des molécules thérapeutiques princeps ont été fortement impactés par la crise du Covid-19. Les programmes cliniques liés au Covid ont généré une forte demande et une accélération d'essais cliniques. PCAS a su identifier ces molécules et sociétés pour développer des intermédiaires ou principes actifs répondant à la crise sanitaire avec en particulier une mise en production en quelques mois d'un antiviral. En revanche, les autres programmes de développement ont été ralentis voire arrêtés par des essais cliniques négatifs ou non prioritaires.

La demande des intermédiaires catalogues a été très forte pour répondre à des besoins de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement et de relocalisation en Europe. PCAS a su y répondre, même si ce processus est long et certaines chimies nécessiteront des voies nouvelles comme la chimie en continu ou bio catalyse. Les usines de Bourgoin et Couterne se sont mobilisées dès le mois de mars pour produire des solutions hydro-alcooliques et répondre à la crise sanitaire.

Enfin, les polymères pour la libération contrôlée des médicaments est un marché toujours en forte croissance pour lequel des solutions sont à l'étude pour y répondre tant en qualité (grade ultrapur) qu'en capacité. De nouveaux clients importants ont démarré des programmes de développement de polymères exclusifs. Une demande importante est aussi venue de résines utilisées dans des tests de diagnostic du Covid-19.

Par ailleurs, dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt et des Appels à Projets du plan de relance du Gouvernement Français, Le Groupe PCAS a pris un engagement dans le développement et la production en France de molécules critiques permettant de sécuriser la chaîne d'approvisionnement de médicaments essentiels pour notre sécurité sanitaire grâce à l'innovation et à la mobilisation de nouvelles technologies.

A ce titre, 65 millions d'euros seront investis sur les trois prochaines années pour augmenter les capacités de développement et de production de principes actifs et d'intermédiaires pharmaceutiques et pour accélérer le déploiement sur les sites de technologies de rupture.

Ces projets doivent permettre non seulement de répondre à la demande croissante pour le développement et la production de molécules critiques comme les antiviraux ou les anticancéreux mais aussi de compléter le dispositif industriel notamment pour la production de principes actifs hautement actifs et pour la production d'intermédiaires en flux continu.

Pour mener à bien ces projets, Le Groupe PCAS s'appuie sur le centre de Recherche et Développement de Porcheville et sur quatre de ses sites de production de principes actifs et d'intermédiaires GMP ou non-GMP (Aramon, Bourgoin, Couterne, Limay).

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la conduite de ces projets pour en garantir la réalisation dans les délais prévus et conformément à ses engagements et pour limiter les impacts sur ses projets et ses développements en cours et à venir pour ses clients.

S'appuyant sur des technologies de rupture permettant de garantir un haut niveau de performance, notamment environnementale, les nouvelles unités polyvalentes et performantes permettront une production compétitive et durable de principes actifs et d'intermédiaires.

b. Chimie Fine de Spécialités

Ce pôle d'activité est organisé en deux Business Units :

- La Chimie de Performance, qui développe, fabrique et commercialise des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et de la protection des métaux.
- Les Spécialités Avancées, qui développent, fabriquent et commercialisent des produits ultra-purs pour l'industrie électronique, des polymères de spécialités et produits de chimie fine pour des applications de haute technicité, ainsi que des ingrédients actifs pour l'industrie cosmétique.

Cette activité s'appuie sur trois sites industriels (Bourgoin/France, Saint-Jean/Canada et Couterne/France).

Faits Marquants de l'année 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	73,2	58,9	-19,6%

Les activités de Chimie Fine de Spécialités sont globalement en baisse en 2020, avec une situation assez différente selon les activités : l'électronique poursuit sa tendance haussière alors que la chimie fine et les lubrifiants connaissent une année 2020 en baisse en raison de la crise du covid-19, notamment impactés par la baisse des marchés automobile, aéronautique et cosmétique.

Parmi les faits marquants et les développements :

- Poursuite de la croissance des ventes dans le domaine de l'électronique, portée par les mémoires, les semi-conducteurs de nouvelle génération et de nouveaux produits pour les écrans plats,
- Démarrage de nombreux projets en chimie fine et en lubrifiants, notamment liés à la volonté de nos clients de relocaliser en Europe la production de leurs matières stratégiques.

b.1. Chimie de Performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants industriels et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie, des lubrifiants et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	32,1	24,6	-23,4%

Le chiffre d'affaires des additifs liés aux métiers de la lubrification industrielle et de la protection des métaux est en baisse de 23,4%, dans un contexte de forte baisse du marché en raison de la crise Covid-19. La fin d'année 2020 a connu un regain de demande après un deuxième et troisième trimestres très en retraits.

b.2. Spécialités Avancées

Ce département regroupe des activités basées en France et au sein de la filiale canadienne de PCAS. Il est spécialisé dans la production de produits de spécialités, notamment pour les industries électronique, aéronautique, cosmétiques et chimique. Il intègre aussi la filiale Protéus.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Chiffre d'affaires	41,1	34,3	-16,5%

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 16,5% par rapport à l'année 2019. Les marchés de la micro-électronique se sont bien maintenus malgré la crise, mais l'activité chimie fine a connu une année beaucoup plus faible qu'en 2019, avec notamment une baisse des marchés aéronautique et cosmétiques. De nombreux projets ont pu démarrer malgré le contexte sanitaire, avec des industrialisations prévues sur 2021 et adressant les marchés de l'agrochimie, de l'optique, de la cosmétique et du traitement du verre.

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(7,7)	(8,8)	-14,3%
Chimie Fine de Spécialités	4,2	(2,0)	-147,6%
TOTAL	(3,5)	(10,8)	-208,6%

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	(10,6)	(11,6)	-9,4%
Chimie Fine de Spécialités	2,6	(3,5)	-234,6%
TOTAL	(8,0)	(15,1)	-88,8%

Le résultat opérationnel courant de l'année 2020 s'élève à - 10,8 millions d'euros, contre - 3,5 millions d'euros en 2019.

2.1.5 Analyse de la structure financière

L'endettement net du Groupe PCAS (y compris Comptes Courants Seqens) se situe à 133,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 97,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. note 12 des notes annexes aux Etats financiers consolidés).

Le compte courant net Seqens est en augmentation de 35 millions d'euros, à 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Principaux flux de trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
<i>MBA</i>	7,4	4,5
<i>BFR</i>	4,0	(5,0)
<i>Impôts</i>	(2,0)	(2,2)
Sous-total Exploitation	9,4	(2,7)
<i>Investissements industriels</i>	(33,3)	(30,8)
<i>Incidences des variations de périmètre</i>	-	-
Sous-total Investissements	(33,3)	(30,8)
<i>Dividendes</i>	-	-
<i>Variation nette des Comptes Courants Seqens</i>	22,8	34,9
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	(2,4)	(2,2)
<i>Variation nette des emprunts</i>	(0,9)	1,4
Sous-total Financement	19,5	34,1
Variation de trésorerie	(4,4)	0,6

L'année 2020 a été marquée par les principaux événements suivants :

- Une baisse de la marge brute d'autofinancement résultant de la baisse des résultats impactés par le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, par la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique.
- Une variation du besoin en fonds de roulement, impactée principalement de l'augmentation des stocks.
- Un maintien d'un niveau d'investissements élevé.

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
EBITDA	16,3	10,7
Provisions sur stocks et clients incluses dans les achats consommés	(4,4)	(3,7)
Charges financières, autres que coûts de l'endettement (pertes de change et revalorisations de créances et dettes en devises)	(0,1)	(0,6)
Autres produits et charges opérationnels courants (principalement, coûts liés au processus de réorganisation du site de Longjumeau hors provisions et coûts de restructuration)	(4,4)	(1,9)
MBA	7,4	4,5

2.2. Résultat social de la Société PCAS (normes françaises)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	129,0	128,3
Résultat d'exploitation	(16,6)	(16,1)
Résultat net	(9,7)	(6,5)
Effectifs inscrits	619	619

Le chiffre d'affaires de la société diminue de 0,5 %, celui du pôle synthèse pharmaceutique augmentant de 22,4% et celui de la Chimie Fine de Spécialités diminuant de 26,6%. Le résultat d'exploitation 2020 ressort à - 16,1 millions d'euros contre - 16,6 millions d'euros en 2019. Ce résultat est principalement impacté par la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants liées à la crise actuelle, ainsi que par les moyens mis en œuvre pour améliorer la performance industrielle de plusieurs sites de l'activité Synthèse Pharmaceutique.

Le résultat net s'élève à - 6,5 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 5,3 millions d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 7,2 millions d'euros, ainsi que le coût de la dette pour 1,9 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 0,3 millions d'euros, ainsi que d'un produit d'impôt de 4,6 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 3,9 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 0,7 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat d'exploitation 2019 ressortait à - 16,6 million d'euros. Le résultat net s'élevait à - 9,7 millions d'euros, après prise en compte du résultat financier pour 8,2 millions d'euros (qui intègre principalement des dividendes reçus des filiales pour 10,5 millions d'euros, le coût de la dette pour 2 millions d'euros, ainsi que des pertes de change pour 0,3 million d'euros), du résultat exceptionnel pour - 5,7 millions d'euros (qui intègre principalement les coûts liés au processus de réorganisation du site de Longjumeau pour 4,1 millions d'euros), ainsi que d'un produit d'impôt de 4,5 millions d'euros (correspondant principalement au Crédit d'Impôt Recherche pour 4,1 millions d'euros et à un produit d'impôt net de 0,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Informations sur les délais de paiement (PCAS SA)

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances à l'égard des clients.

Dettes fournisseurs (hors FNP) :

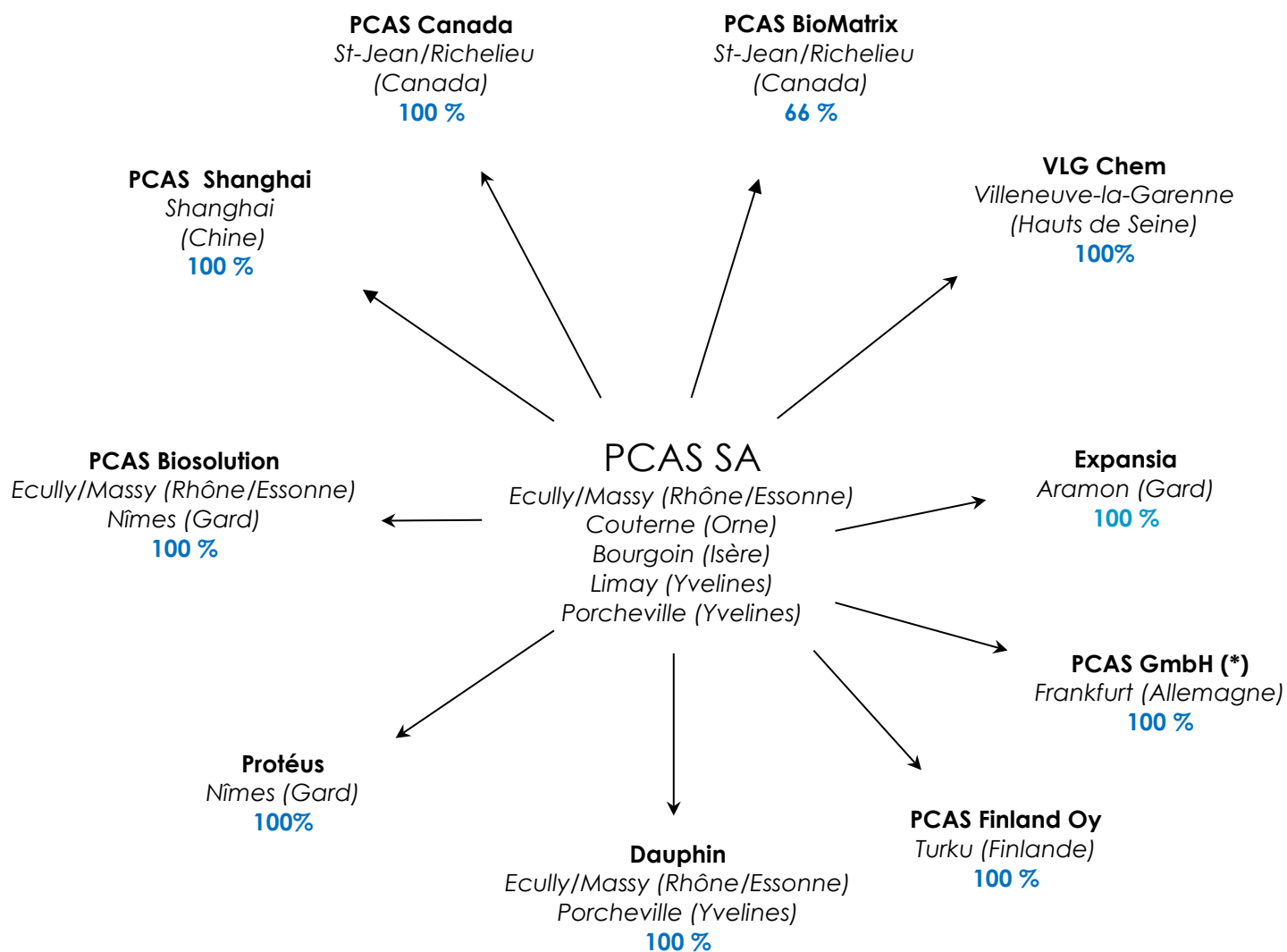
<i>en milliers d'euros</i>	Solde	Dont non échues	Dont échues			
			de 0 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
Au 31/12/2020	12 318	9 262	2 963	13	53	27
<i>Nombre de factures</i>	1 751					
<i>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</i>	13%	10%	3%	-	-	-
Au 31/12/2019	11 766	9 388	2 247	23	12	96
<i>Nombre de factures</i>	1 718					
<i>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice</i>	12%	10%	2%	-	-	-
Délais de paiement de référence utilisés	Délai légal		X	Délai contractuel		

Créances clients (hors FAE) :

<i>en milliers d'euros</i>	Solde	Dont non échues	Dont échues			
			de 0 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
Au 31/12/2020	9 744	7 982	1 376	189	173	148
<i>Nombre de factures</i>	269					
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</i>	8%	6%	1%	-	-	-
Au 31/12/2019	6 580	6 435	-	-	-	145
<i>Nombre de factures</i>	335					
<i>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</i>	5%	5%	-	-	-	-
Délais de paiement de référence utilisés	Délai légal		X	Délai contractuel		

Un nouveau contrat d'affacturage a été conclu début 2018 pour une durée de 3 ans.

2.3 Activité des filiales



(*) Sociétés en cours de liquidation

(% au niveau du Groupe PCAS - Cf. Périmètre de consolidation, note 3 des notes annexes aux États financiers consolidés)

1. Expansia SAS (Aramon)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	35,7	39,5
Résultat Net	1,9	1,9
Effectifs inscrits	139	145

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température. Le site industriel Expansia d'Aramon est régulièrement inspecté avec succès par la FDA (Food and Drug Administration).

En 2020, la hausse d'activité est essentiellement liée à (i) un accroissement de la demande et (ii) des problématiques ponctuelles de qualité en 2019 qui ont décalé des ventes sur 2020. La hausse des effectifs s'explique par la sécurisation de nos équipes industrielles avec la conversion de contrats d'intérimaires.

2. PCAS Finland Oy (Turku)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	25,9	25,5
Résultat Net	5,3	3,9
Effectifs inscrits	104	103

Le site de Turku en Finlande est spécialisé dans la production de principes actifs injectables pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'année 2020 a montré une demande stable par rapport à 2019.

3. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	19,8	16,3
Résultat Net	(1,8)	(10,5)
Effectifs inscrits	103	125

VLG Chem produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres, pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

Le site est en transformation avec de forts investissements sur une nouvelle ligne de production. L'année 2020 est une année de transition industrielle, marquée par les importants coûts de démarrage de cette unité.

4. PCAS Canada (Saint-Jean sur Richelieu)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	12,6	13,8
Résultat Net	0,3	0,4
Effectifs inscrits	75	73

PCAS Canada est implantée à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre et low metal pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, de plate-forme marketing et commerciale de l'activité Advanced Specialties de PCAS pour l'Amérique du Nord.

Les ventes maintiennent leur croissance pour le marché micro-électronique, associés à de nombreux projets pour des grands donneurs d'ordre du monde de l'électronique. Le site a continué à se structurer et augmenter sa capacité pour se préparer à la croissance à venir.

5. Protéus (Nîmes)

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	1,3	2,1
Résultat Net	(0,6)	0,1
Effectifs inscrits	21	20

Protéus est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio- industries pour PCAS ou pour le compte de tiers.

La stratégie de Protéus reste centrée sur le développement de produits en propre en complément des contrats FTE signés avec des clients tiers et des travaux réalisés pour le compte des Business Units de PCAS.

6. PCAS BioMatrix

<i>En millions d'euros</i>	2019	2020
Chiffre d'affaires	0,2	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	-	-

Cette filiale, détenue à 66 % par PCAS Canada, a été créée en partenariat avec la société Matrix Innovation fin mars 2009. Elle offre des résines fonctionnalisées à partir desquelles on synthétise des composés biologiques comme des fragments de protéines (ici des peptides de chaîne longue).

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1. Composition du Conseil d'Administration

La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2018 a supprimé l'obligation pour chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une action.

Il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 était la suivante :

- Pierre Luzeau, Président, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Vincent Milhau, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Marc de Roquefeuil, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully (jusqu'au 9 juin 2021)
- Vanessa Michoud, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Jacqueline Lecourtier, 60 rue Médéric 92250 La Garenne Colombes
- Pauline Ginestié, 20 Delvino Road, London SW64AD, UK (jusqu'au 19 avril 2021)
- Alain de Salaberry, 9 rue Paul Barruel 75015 Paris (jusqu'au 10 avril 2021)

3.2. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration, nommé par les actionnaires, arrête la stratégie de l'Entreprise, fixe les objectifs de performance et de développement, contrôle leur mise en œuvre par le pouvoir exécutif, conformément à l'intérêt général de l'entreprise, pour assurer sa pérennité et sa performance durable.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président et nomme un Directeur Général, et éventuellement un ou des Directeurs Généraux Délégués. Il fixe les rémunérations de la Direction Générale.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de PCAS s'est réuni 5 fois en 2020 avec un taux de présence de 100% pour 3 réunions et 85 % pour 2 réunions.

3.3. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Cf. liste figurant au chapitre 3.1 du Rapport sur le Gouvernement d'Entreprises.

Madame Pauline Ginestié et Monsieur Alain de Salaberry ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs respectivement les 19 et 10 avril 2021. Parallèlement, le Conseil d'Administration du 21 avril 2021 a acté le non renouvellement du mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil, qui arrive à échéance à la prochaine Assemblée Générale annuelle, le 9 juin 2021. A l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera donc composé comme suit :

- M. Pierre Luzeau (Président)
- M. Vincent Milhau
- Mme Vanessa Michoud
- Mme Jacqueline Lecourtier (administratrice indépendante)

Le Conseil d'Administration se laisse la possibilité d'initier, dans les prochains mois, un processus de recherche d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, en vue de leur désignation par l'Assemblée Générale.

3.4 Procédures de contrôle interne et Comités spécialisés

3.4.1 Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Le contrôle interne est, chez PCAS, un processus qui vise :

- à créer et maintenir une organisation qui permette de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales en France et à l'étranger,
- à s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur,
- à garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité et que le dispositif de contrôle interne apporte une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle interne soient atteints.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

PCAS a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Management de PCAS s'appuie sur différents **Comités** et **Procédures**.

3.4.2 Procédures

Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont également été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires.

L'élaboration et le contrôle de l'information comptable sont placés sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, Finance et Administration, et en liaison avec les équipes de la Direction Financière du Groupe Seqens, qui a pour responsabilité :

- . le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- . la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé par le Groupe,
- . le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

La Direction Financière qui compte 20 personnes y compris le contrôle de gestion et les responsables financiers des filiales du Groupe, doit notamment garantir la qualité de l'information comptable et financière remontée vers le Groupe ainsi que la consolidation.

Le contrôle de gestion, appuyé par les responsables financiers des filiales du Groupe, sont en charge du suivi des performances des unités opérationnelles et peuvent proposer la mise en place de plans correctifs.

Une revue des résultats de chaque entité a lieu chaque mois. Les comptes consolidés sont établis et revus mensuellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque mois, ce qui permet aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers locaux de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes sont informés en amont, du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale et aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle. La société bénéficie également du support des équipes du Groupe Seqens en matière de finance, comptabilité, contrôle de gestion, fiscalité et juridique, et se fait par ailleurs assister par des conseils extérieurs en matière fiscale et juridique en tant que de besoin.

3.4.3 Comités

Comités de Direction de Business Units

Les Comités de Direction de chacune des deux BUs (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités) sont les organes de pilotage des BU et se réunissent au moins mensuellement.

Ils sont présidés par le Directeur Général de chaque BU.

Les membres permanents du Comité de Direction de la BU Synthèse Pharmaceutique sont : le Directeur de la BU, le Directeur Commercial de la BU, le Directeur des Opérations de la BU, le Directeur Supply Chain, Achat et Finance de la BU, le Directeur des Projets Produits de la BU, le Directeur Qualité de la BU, le Directeur Recherche & Développement du Groupe, le Business

Partner RH des BUs Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités, le Directeur Marketing de la BU et le Directeur Amérique du Nord de la BU .

Les membres permanents du Comité de Direction de la BU Chimie Fine de Spécialités sont : le Directeur du Site de Couterne, le Directeur du Site de Saint-Jean sur Richelieu au Canada, le Responsable de l'Activité Lubrifiants, le Responsable de l'Activité Chimie Fine Electronique, le Responsable Supply Chain de la BU Chimie Fine de Spécialités, le Responsable du Contrôle de Gestion de la BU Chimie Fine de Spécialités, le Directeur Recherche & Développement du Groupe, le Business Partner RH et le Responsable Achats Matières Premières des BUs Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités.

Comité Scientifique

Le Comité Scientifique de PCAS, maintenant intégré au sein du Comité Scientifique de Seqens, se réunit trois fois par an sous l'autorité de Pierre Luzeau, Président de Seqens Group Holding. Il est animé par le Directeur de l'Innovation du Groupe Seqens avec les supports du Directeur Scientifique du Groupe Seqens et du Directeur R&D de Seqens et de PCAS.

L'objectif de ce Comité est de challenger les projets de développements du Groupe Seqens en général et de PCAS en particulier, et de suivre l'évolution des nouvelles technologies et des nouvelles techniques caractéristiques de nos métiers, ainsi que les axes de recherche susceptibles d'intéresser le Groupe Seqens en général et PCAS en particulier. Il permet également de suivre la politique gouvernementale portant sur les aides à l'innovation (ANR...).

Comité des Risques

Absence de Comité des Risques, cette fonction étant exercée au niveau du Groupe Seqens avec un suivi de tous les risques, financiers, assurantiels, stratégiques, réglementaires, opérationnels, environnementaux..., ainsi que la vérification de l'efficacité du système chargé de les gérer.

Comité d'Audit

Absence de Comité d'Audit, les fonctions du Comité d'Audit étant exercées par le Conseil d'Administration.

Comité des Rémunérations

Il propose au Conseil d'Administration la rémunération fixe ainsi que les critères de la rémunération variable des mandataires sociaux.

Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Composition du Comité des rémunérations

Au 31 décembre 2020

- Marc de Roquefeuil
- Alain de Salaberry

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

En application de l'article L.22-10-8 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 est appelée à approuver sur la base du paragraphe 3.2.1 du Rapport sur le gouvernement

d'entreprise, les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants, mandataires sociaux, à raison de leur mandat (résolutions n° 6 à 10 figurant en annexe 3 du Rapport de Gestion).

Messieurs Pierre Luzeau, Président-Directeur Général depuis le 23 mars 2020, et Monsieur Frédéric Desdouits, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020, sont les dirigeants mandataires sociaux concernés par ce Rapport (Cf. paragraphe 3.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise).

4. PERSPECTIVES

4.1. Évènements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènement notable, postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

4.2. Perspectives

• Tendances 2021

L'année 2021 sera également impactée par un niveau élevé d'incertitudes liées à la crise Covid-19 et le retour progressif vers une croissance plus stable sur l'ensemble du portefeuille. Le Groupe PCAS doit continuer l'amélioration de sa performance opérationnelle pour continuer de construire la confiance avec ses clients avec un service et une communication renforcés. Le Groupe travaille à renforcer son plan de communication et marketing sur sa proposition de valeur et les facteurs clés de différenciation. Une prospection intense sera développée dans toutes les géographies et en particulier aux Etats-Unis et au Japon, ainsi que le renforcement du plan de gestion des comptes clés. Les plans d'excellence opérationnelle doivent continuer de délivrer et assurer les fondamentaux de performance, d'HSE et de conformité qualité et réglementaire. La culture de livraisons OTIF (« On Time in Full » – livraison dans le respect des délais et des quantités) et de fabrications RFT (« Right First Time » - bon du premier coup) sera déployée. Il y aura aussi des actions de sécurisation de chaîne d'approvisionnement et en particulier sur les matières premières critiques. Toutes les équipes seront focalisées et objectivées sur les actions prioritaires d'exécution du budget 2021.

Les programmes AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du plan de relance) vont permettre d'accélérer la stratégie du Groupe pour acquérir de nouvelles capacités permettant de faire face à la sécurité sanitaire, et développer des technologies différenciantes comme la chimie en continu, la biocatalyse, la numérisation des laboratoires, la fabrication de molécules hautement actives... Les voies de synthèse des 12 médicaments et les premiers investissements seront réalisés en 2021 avec un pilotage et des équipes projets spécifiques.

• Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années sont :

- la consolidation de son statut de partenaire privilégié pour le développement des nouveaux produits de ses clients historiques et nouveaux, laboratoires pharmaceutiques, industries chimiques ou start-up,

- le développement pérenne des gammes de produits propriétaires (API propriétaires, additifs pour lubrifiants en chimie de performance),
- le développement commercial géographique dans les pays à enjeux stratégiques et à forte croissance (Amérique du nord, Chine, Japon),
- une implication sur les thématiques « Chimie verte » et « Développement durable »,
- un ciblage des développements sur des marchés à forte croissance et sur des projets structurants,
- la poursuite du développement des plans de progrès dans la gestion des projets et de la supply chain,
- le renforcement des systèmes qualité sur les sites GMP et au sein de l'organisation.

5. GESTION DES RISQUES

5.1. Définition et objectif de la gestion des risques

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs du Groupe ou sa réputation. Le risque représente également la possibilité de manquer une opportunité, par exemple stratégique.

La gestion des risques consiste à permettre aux dirigeants d'identifier, d'analyser et de traiter les principaux risques au regard des objectifs stratégiques du Groupe pour les maintenir à un niveau acceptable.

Cette démarche vise à être globale et doit couvrir l'ensemble des activités, processus et actifs du Groupe.

5.2. Processus de gestion des risques

5.2.1. *Le processus de gestion des risques*

Le processus de gestion des risques comporte 3 étapes :

- l'identification des risques
- l'évaluation des risques
- le traitement des risques

L'identification des risques a fait l'objet d'une mise à jour en 2018/2019 au niveau du Groupe Seqens, avec l'appui d'un consultant externe, au travers d'entretiens et d'ateliers menés avec les principaux dirigeants du Groupe, complétés par la contribution des directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

L'évaluation des risques qui en a découlé a été effectuée par les dirigeants du Groupe réunis en Comité spécifique. Les risques ont été classés en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact négatif potentiel selon une échelle homogène de critères.

L'identification des risques et leur évaluation ont été matérialisées dans une cartographie des risques.

Le traitement des risques consiste à évaluer et mettre à jour les plans d'actions visant à réduire, transférer, ou encore à accepter un risque.

Dans le cadre de sa gestion des risques au niveau local (sites du groupe), les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses

courantes. Le groupe est organisé en interne de la façon suivante : chaque site dispose d'un service Hygiène Sécurité Environnement rapportant hiérarchiquement à la Direction du site et fonctionnellement à la Direction Corporate du Groupe Seqens. Ces équipes veillent au respect des différentes réglementations en vigueur, assurent les points réguliers et les relations auprès des autorités compétentes (DREAL, Préfecture) et proposent les améliorations nécessaires lors d'évolutions réglementaires spécifiques. Les données environnementales transmises, ainsi que les installations industrielles, sont systématiquement vérifiées lors des inspections réalisées sur les sites par les autorités de contrôle. Ces inspections ont lieu au minimum une fois par an.

L'ensemble des sites du groupe est soumis à un suivi régulier de la part des autorités au travers des inspections effectuées par les DREAL/DRIE locales (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La fréquence et la nature de ces inspections est fonction du type d'autorisation auquel est soumis le site.

Les ingénieurs de la compagnie d'assurance qui gère les polices « Dommages aux biens », sont également partie prenante dans cette évaluation régulière.

L'application de la politique HSE dans les sites de production est placée sous l'autorité de la Direction Corporate HSE du Groupe Seqens dépendant de la Direction Industrielle du Groupe Seqens qui offre le support nécessaire pour préserver la sécurité des salariés et de l'outil industriel contre tout risque d'accident majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites. La coordination HSE du Groupe est assurée au niveau de la Direction Corporate HSE du Groupe Seqens. Le responsable HSE de PCAS a intégré l'équipe corporate du Groupe Seqens qui compte en son sein des experts en sécurité des procédés et de gestion environnementale.

Les services Hygiène, Sécurité et Environnement des sites sont chargés de la veille réglementaire, du respect des réglementations en vigueur, de la formation HSE et de la communication avec les autorités de l'Etat.

Le niveau de qualification des personnels opérant sur site est particulièrement élevé. Le parcours de formation au poste de travail est par ailleurs complété par des sessions de formations régulières, ciblées sur les aspects risques industriels et environnementaux (une partie importante du budget formation des sites y est consacrée). Des audits internes peuvent être organisés pour vérifier les connaissances acquises.

L'évaluation des risques passe également par les processus :

- « Demande d'étude » pour l'évaluation des impacts concernant la prise en charge d'un nouveau procédé.
- « Contrôle des changements » qu'ils soient de procédé, de technologie, de système d'information ou de processus pour l'évaluation des impacts à partir de l'existant.

De manière générale, le document unique (DU) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques au poste de travail, imposée à tout employeur par le code du travail français. Le DU est mis à jour annuellement sur chaque site et consultable par l'ensemble des collaborateurs. Il est du ressort de chaque CSE des sites de contribuer à la mise à jour du document. Depuis l'an dernier, des analyses des risques (APR, Hazid, Hazop) sont conduites sur les sites, sur les opérations les plus à risque dans un 1^{er} temps. Des formations ont été assurées par le Corporate HSE. De manière plus précise, les risques et moyens de prévention sont détaillés dans chaque document de travail (feuilles de fabrication, méthodes analytiques ...). Des formations spécifiques sur les risques et moyens de préventions sont également dispensées régulièrement.

Investissements

En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques (protection de la sécurité) et à la protection de l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce second cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Pour rappel, les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement sont de l'ordre de 14 % du montant total des investissements du Groupe.

En 2020, plusieurs investissements visant à renforcer la performance en matière de protection de l'environnement ont été réalisés ou lancés sur les sites, dont, en particuliers :

- a) Lancement de la construction de la station biologique et renforcement de la protection contre les incendies à Couterne,
- b) Installation de systèmes instrumentés de sécurité sur des réacteurs des sites de Limay, Aramon et Saint Jean de Richelieu au Canada,
- c) Mise en place d'un réservoir de stockage pour heptane à Saint Jean de Richelieu au Canada,
- d) Installation d'un système de détection de gaz et d'oxygène à Aramon,
- e) Protection contre les incendies

A ces investissements corporels doivent être ajoutés une partie non négligeable (0,5 million d'euros) pour le projet « REACH » visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux produits chimiques.

Dépenses courantes

Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Les éléments techniques permettant de se prémunir d'un risque environnemental font l'objet d'une surveillance particulière et d'une maintenance renforcée (capteurs, rétentions, unités de traitement, etc...).

Pour information tous les sites de PCAS ont été sujets à un diagnostic Hygiène, Environnement, Sécurité et Product Stewardship ainsi qu'à des analyses de risques et des plans d'action associés ont été définis.

5.2.2 Autres données sociales et environnementales applicables au Groupe PCAS

Utilisation des sols

L'activité du Groupe n'affecte pas les sols. L'ensemble des lieux de transformation (ateliers de production, magasins et parcs de stockages ou de conditionnement) sont placés sur zones de rétention. L'état de ces rétentions fait l'objet d'un contrôle et d'un programme de surveillance réguliers. Les sites sont par ailleurs munis de piézomètres (capteurs) placés à des endroits

adéquats et chargés de mesurer la qualité des eaux souterraines.

Des études d'impact sur l'environnement sont également régulièrement effectuées à la demande des autorités. Elles concernent aussi bien les mesures de bruit que les rejets dans l'air ou dans l'eau ; et viennent en complément des nombreuses mesures déjà réalisées en auto contrôle tout au long de l'année.

Mesures prises pour préserver la santé et la sécurité des consommateurs

Dans le cadre du règlement REACH destiné à encadrer l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances, le Groupe PCAS se dote dès 2007 d'un expert REACH à temps plein et procède régulièrement à l'enregistrement de ses produits. REACH vise à améliorer la connaissance des propriétés intrinsèques (propriétés physico-chimiques et propriétés de danger) des substances chimiques et à mieux maîtriser les risques liés à leur utilisation. Un peu plus de 150 mille euros ont ainsi été investis au cours de l'année afin de procéder à l'enregistrement auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency) de substances et d'intermédiaires. Des inspections REACH sont effectuées régulièrement par les autorités compétentes (DREAL, ministère de l'environnement, ministère du travail, douanes, DGCCRF ...).

De même, le Groupe PCAS utilise et met en œuvre les nouveaux formats GHS de classification et d'étiquetage, harmonisés au niveau mondial. Il participe ainsi à renforcer la sécurité des utilisateurs dans les pays où ce standard est déployé. La mise en conformité GHS s'est traduite par l'adoption de nouveaux pictogrammes, des formats d'étiquettes et des fiches de données de sécurité standardisées et actualisées.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le tri des déchets est opéré directement à la source afin d'être orientés vers les filières d'éliminations appropriées. Ces filières de traitement peuvent être soit internes ou externes au Groupe.

Une des principales sources de déchets consiste en la génération de déchets liquides (solvants). PCAS a initié en 2014 un projet « plan solvant » qui consiste à :

- Valoriser les solvants usagés par recyclage matière ou énergétique sur les sites de PCAS,
- Intégrer et suivre les déchets comme éléments de coûts dans les synthèses existantes,
- Intégrer les actions en amont dès la phase de conception R&D, en réduisant voire éliminant, autant que possible, la part des solvants dans les procédés de synthèse des produits substances actives pharmaceutiques et des ingrédients de spécialités

En parallèle, des partenariats locaux sont établis avec des cimenteries (pour récupération du pouvoir calorifique) et des fabricants de peinture pour valoriser ces déchets.

<i>En millions tonnes</i>	2018	2019	2020
Déchets dangereux générés	15 959	14 731	13 458
Déchets non dangereux générés	1 380	639	620
Total des déchets générés	17 339	15 370	14 079
% déchets dangereux valorisés	57,49	56,05	63,50
% déchets non-dangereux valorisés	-	48,51	55,16
% total déchets valorisés	-	55,73	63,13

(Périmètre France : Limay, Aramon, Villeneuve La Garenne, Bourgoin, Couterne et Porcheville)

En 2020, PCAS-France a réduit sa génération de déchets dangereux de 8,6% par rapport à 2019 et son taux de valorisation a atteint les 63,5% soit une amélioration de 13,3%. Les volumes de déchets non dangereux ont légèrement réduit de quelques 3% et leur taux de valorisation s'est également amélioré de plus de 13,7%. L'objectif à moyen terme est d'atteindre un taux de revalorisation de 80 % des déchets dangereux et de plus de 95% des déchets non dangereux avec une ambition toujours soutenue d'atteindre à long terme un taux de 100% pour l'ensemble des déchets du Groupe.

Mesures visant à préserver ou à développer la biodiversité

La recherche de solutions permettant de réduire les consommations de matières premières, de solvants ou d'énergie est très tôt prise en compte dans le développement de nouvelles molécules ou de nouvelles voies de synthèse pour les produits plus anciens. L'expertise de Protéus permet également de proposer des améliorations dans ce sens par l'utilisation de la biocatalyse et la mise en œuvre de procédés originaux (voies de synthèse plus courtes, sans solvant, etc...). A ce titre, la filiale de PCAS, spécialisée dans la biocatalyse enzymatique, a été récompensé par le prix Pierre Potier pour le développement des Green Estolides. Le procédé permet de synthétiser des produits biodégradables pouvant être utilisés comme lubrifiant, plastifiant, émulsifiant et hydratant, notamment dans les crèmes cosmétiques, l'automobile ou l'alimentaire. L'intérêt de ce développement a été de proposer la conception d'Estolides à partir d'huile végétale, sans solvant d'une part et d'autre part, en favorisant la réduction de l'empreinte carbone (procédé « basse température ») et remplacement des huiles conventionnelles.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

La gestion des restaurants d'entreprise est sous-traitée à des prestataires externes. Le nombre de repas exact est communiqué chaque matin pour une préparation au plus juste. Une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage est menée auprès du personnel. Le recyclage et la valorisation des déchets alimentaires sont une priorité.

Consommation de ressources

Eau – Énergie :

Au niveau des usines européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2019	2020	%
Gaz (MWh)	52 107	50 618	-2,9%
Electricité (MWh)	38 024	38 438	+1%
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	11 264	14 026	+24,5%
Eau d'emprunt (m3)	2 507 973	2 443 026	-2,6%

Des plans d'économies ciblés et engagés depuis 2012 ont permis une réduction notable des consommations d'énergie sur la plupart des sites du groupe.

La consommation d'eau est en légère baisse. Principalement utilisées pour refroidir nos procédés, elles sont dépendantes du « mix produits », des volumes de production, en baisse en 2020, mais également des conditions climatiques.

A ce jour, compte tenu de son activité, le Groupe, bien que n'étant qu'un faible consommateur au regard de ces pairs de la chimie, fait des efforts pour réduire son impact énergétique en

veillant à utiliser au mieux les énergies renouvelables disponibles. A ce titre, la consommation de vapeur du site de Bourgoin issue de l'incinérateur d'ordures ménagères de la ville est passée de 9,5 GWh à 9,7 GWh faisant passer le ratio d'énergies renouvelables consommées sur le site de 55 à 63%. Le site de Turku utilise, depuis 2 ans, pour ses productions, la nouvelle chaudière à bois construite près de l'usine, permettant d'obtenir un ratio de consommation de vapeur renouvelable à 70%, l'électricité étant quant à elle, 100% renouvelable sur ce site. Aux bornes de PCAS Europe, le ratio d'énergies renouvelables augmente de 13,4% en 2019 à 17,3% en 2020, principalement grâce à l'utilisation des énergies renouvelables de Turku et de Bourgoin.

La directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique oblige les grandes entreprises françaises à réaliser, tous les quatre ans, un audit énergétique de leurs activités.

D'un point de vue réglementaire pour le Groupe PCAS, seul le périmètre PCAS SA (sites de Longjumeau, Couterne, Bourgoin et Limay) est concerné.

A ce titre, les deux sites de Couterne et Limay ont été audités au premier semestre 2015 par un prestataire externe avec établissement d'un plan d'action. Le site de Bourgoin est considéré comme étant à plus faible enjeu énergétique.

Matières premières :

Chaque usine développe un plan d'amélioration visant à réduire les quantités de matières premières engagées dans les procédés de fabrication.

Ces procédés de fabrication en place sur les sites font régulièrement l'objet de révisions par les équipes techniques en vue d'en améliorer l'efficacité et la productivité. L'optimisation qui en résulte, conduit à développer des procédés notamment moins consommateurs en matières premières et en solvants. De même, l'amélioration des rendements et de la productivité contribue à diminuer constamment les consommations des matières mises en œuvre et des utilités nécessaires pour la conduite des fabrications (gaz, eau et électricité). Un programme d'optimisation est ainsi établi chaque année sur la base de procédés prioritaires pour chacun des sites du Groupe à travers leurs plans de progrès.

Les consommations de solvants font également l'objet d'un programme d'amélioration suivant les axes ci-dessous :

- Recyclage : la régénération de solvants et leur réutilisation dans des étapes de fabrication est engagée à chaque fois que cela est rendu possible,
- Substitution : remplacement par des solvants n'affectant pas l'environnement,
- Valorisation : recherche permanente auprès de filières spécialisées.

L'utilisation de procédés biocatalytiques en remplacement de procédés chimiques classiques est étudiée par Proteus afin de diminuer le nombre d'étapes de synthèse. Cette approche permet de réduire notablement les consommations de solvants et de matières premières.

Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)

Sur le périmètre des usines, soit 5 sites industriels français (Bourgoin, Couterne, Limay, Aramon et VLG Chem), le site finlandais de Turku et le site de R&D à Porcheville, la totalité des émissions CO2 estimées pour 2020 est de 23 338 T (comparé aux émissions 2019 de 24 778 T) soit une réduction de près de 6%. La baisse correspond à une réduction de la production des sites de VLG et Limay, à une réduction de la consommation d'énergies dites « fossiles », principalement sur Bourgoin et Turku et, dans une moindre mesure, à une amélioration de l'efficacité énergétique (amélioration des isolations de nos unités, réduction des pertes de purgeurs, ...).

Pour rappel depuis 2018, les émissions de COV (soit 2 706 tonnes en 2017) ne sont plus comptabilisées dans le bilan CO2 puisque ne contenant pas de gaz à effet de serre.

Sur ce dernier point, tous nos sites (y compris le centre de recherche de Porcheville) sont à ce jour équipés de technologies pour piéger les COV résiduels dans des installations spécifiques (Abattage cryogénique, incinération et oxydation thermique). A noter que le site de Bourgoin, qui a investi dans un réacteur de thermo-oxydation de ses émissions gazeuses poursuit les travaux d'optimisation de son fonctionnement.

Pour les émissions liées aux solvants détruits, seuls les solvants incinérés à Couterne sont pris en compte (les solvants détruits à l'extérieur sont pris en compte par le destructeur final).

Les procédés développés par la R&D de PCAS intègrent les contraintes environnementales dès la conception, notamment par la substitution possible des solvants CMR ou dangereux pour l'environnement.

Afin de réduire au maximum les rejets dans l'atmosphère (odeurs, pollutions chimiques), les vapeurs des procédés sont dirigées vers des tours de lavage ou scrubber (élimination des rejets acides, basiques et des polluants solubles dans l'eau).

Application de la réglementation en vigueur

Dans son code de conduite interne, PCAS précise que « la conformité à la loi et à la réglementation constitue un principe de conduite premier ». Le non-respect d'une loi ou d'une réglementation ne saurait être une option à considérer. Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison avec les administrations concernées : DREAL, Agence de l'Eau...

Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

SEVESO Seuil Haut : Bourgoin et Couterne

SEVESO Seuil Bas : Aramon et Limay

Autorisation : Villeneuve-la-Garenne

De par l'activité du Groupe, le classement en ICPE SEVESO Seuil haut ou Seuil bas fait que l'impact environnemental est très contrôlé (COV, suivi des nappes phréatiques, programme micropolluants, suivi des consommations d'eau de ville et d'eaux d'emprunt suivant les sites...).

Les sites d'Aramon, de Couterne, de Limay et de Villeneuve-la-Garenne sont soumis à l'autorisation de l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé).

En ce qui concerne les sites à l'étranger, PCAS Canada à Saint-Jean-sur-Richelieu bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et à celle de l'Agence du Médicament locale.

La maîtrise des risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence les différents Directeurs de sites assistés par la Direction Corporate HSE du Groupe Segens. Une part importante du travail de Recherche et Développement est consacrée à cette phase d'identification des risques, en particulier lors du lancement de nouvelles productions ou lorsqu'une modification de procédé ou d'installation est rendue nécessaire. Tous ces points sont

documentés et peuvent être audités à tout moment. A chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration d'un dossier procédé.

Par ailleurs, l'inventaire des dangers, réalisé au travers de l'étude de dangers, est réévalué régulièrement dans le cadre de modifications de procédés ou d'installations, d'évolutions réglementaires ou encore de nouveaux projets. Suivant les cas, des Porters à Connaissance peuvent être réalisés auprès de l'administration.

Les programmes de réduction du risque à la source se sont poursuivis en 2020 par des actions de substitution des solvants et des matières premières les plus dangereux, des actions d'amélioration des procédés et la mise à niveau de procédures et équipements. Ceci passe également par une optimisation de l'organisation des stockages et la séparation des risques (inflammables, toxiques, corrosifs,...), avec des investissements adaptés. Chaque site est inspecté très régulièrement dans cette perspective par les autorités.

Tout événement significatif sur une installation ou une fabrication justifie par ailleurs la réalisation d'une analyse des causes ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 2012/18/UE du 04 juillet 2012, dite Directive « Seveso 3 »). Les sites « SEVESO Seuil haut » sont au nombre de deux au sein de PCAS en France (deux autres sites étant classés « Seveso seuil bas »).

Un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est opérationnel sur l'ensemble de ces unités de production et couvre tous les aspects de la politique de prévention des accidents majeurs. Des études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles. Les sites « Seveso seuil haut » sont également au cœur de la mise en place de PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques).

Étude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

D'une manière générale les émissions dans l'air et dans l'eau font l'objet de surveillances étroites et constituent un axe important de la politique d'investissement.

Notre activité n'est pas reconnue comme génératrice de particules dans l'atmosphère. Toutefois, lorsque nécessaire, les événements des zones à atmosphère contrôlée sont pourvus de filtres adéquats (problématique hygiène industrielle).

Afin de réduire au maximum les polluants dans les rejets aqueux, tous les sites possèdent leur propre station de traitement (Aramon, Bourgoin, Couterne, Limay) et/ou une convention avec la station locale (Bourgoin, Limay, Villeneuve la Garenne, Saint-Jean au Canada et Turku en Finlande). L'investissement en cours à Couterne d'un rajout d'un traitement biologique à la station de traitement actuelle du site (traitement physico-chimique) confirme la volonté de PCAS et du groupe Seqens de réduire toujours plus son impact sur le milieu aquatique.

La recherche de solutions technico-économiques acceptables est systématique afin d'accompagner les fréquents resserrements des seuils d'émissions.

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur les rejets dans l'air et dans l'eau et sur les maîtrises thermiques des procédés.

Par ailleurs des relevés d'émissions sonores liées à l'activité des sites sont régulièrement réalisés conformément aux exigences réglementaires en vigueur. Aucune réclamation de riverains n'est

à relever.

Le Groupe contribue à réduire son impact sur le réchauffement climatique de par les différents programmes en cours :

- optimisation des procédés industriels limitant les consommations de matières premières et besoins énergétiques,
- recyclage et valorisation des solvants ou sous-produits,
- valorisation des déchets industriels.

Nous n'avons connaissance d'aucun litige en cours sur une question environnementale. Par conséquent, aucune provision ou garantie n'a été constituée à ce titre.

Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes. Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques. L'ensemble du personnel d'exploitation reçoit les formations nécessaires à cet effet.

Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque site de production, un Conseiller ou un Correspondant Sécurité Transport. Les services Maintenance et Travaux Neufs ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur le site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

5.3. Facteurs de risque et dispositifs de maîtrise en place

A la date du présent document d'enregistrement universel, PCAS a identifié 15 risques (hors risques liés aux perturbations résultant de la crise sanitaire du Covid-19 qui font l'objet d'un suivi spécifique) susceptibles d'affecter de manière significative son activité, son image, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité de réaliser ses objectifs. Les facteurs de risque considérés comme les plus importants, après prise en compte des effets des mesures prises par PCAS pour les maîtriser, sont mentionnés en premier dans leur catégorie respective.

D'autres risques, non identifiés, émergents ou apparaissant comme moins significatifs à cette même date, pourraient également affecter défavorablement le Groupe.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principaux risques, organisés en 5 catégories :

- les risques stratégiques et business ;
- les risques ressources humaines ;
- les risques opérationnels ;
- les risques financiers ; et
- les autres risques.

Dans chacune des 5 catégories, les risques sont classés selon leur niveau de criticité (combinaison de l'impact estimé – financier, humain et réputationnel - et de la probabilité d'occurrence) évalué lors de l'exercice de cartographie des risques effectué au niveau du Groupe Segens.

La criticité des risques est évaluée sur une échelle de 3 niveaux : significatif, élevé, modéré.

Le groupe a identifié d'autres risques de criticité faible et qui font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (se référer aux notes 8 et 21).

Catégories / Facteurs de risque	Criticité	Référence
1. Risques stratégiques et business		
1.1 Risque lié à l'évolution défavorable de l'environnement légal et réglementaire	Elevé	5.3.2
1.2 Risque lié aux conséquences potentielles sur la santé humaine de l'utilisation de certaines substances chimiques	Modéré	5.3.2
2. Risques ressources humaines		
2.1 Risque d'accidents du travail	Modéré	5.3.3
2.2 Risque de maladies professionnelles	Modéré	5.3.3
3. Risques opérationnels : industriels et environnementaux		
3.1 Risque d'accident industriel majeur (feu, explosion...)	Significatif	5.3.4
3.2 Risque de dommage environnemental	Significatif	5.3.4
3.3 Risque de non-respect des engagements contractuels en termes de spécificités techniques des produits	Elevé	5.3.4
3.4 Risque de non-conformité des produits	Elevé	5.3.4
3.5 Risque de non-respect des engagements contractuels en termes de coûts et de délais	Modéré	5.3.4
3.6 Risque de rupture d'approvisionnement de matières premières critiques	Modéré	5.3.4
4. Risques financiers		
4.1 Risque de financement et de liquidité	Modéré	5.3.5
4.2 Risque de change	Modéré	5.3.5
5. Autres risques		
5.1 Risque informatique	Modéré	5.3.6
5.2 Risque de non-conformité à la réglementation internationale et locale	Modéré	5.3.6
5.3 Risque de contentieux	Modéré	5.3.6

5.3.1 Risques liés aux perturbations résultant de la crise sanitaire du Covid-19

Le Groupe PCAS est pleinement mobilisé pour garantir la sécurité et la santé de ses employés et assurer la continuité de ses activités. La crise du Coronavirus s'est accélérée dès le deuxième trimestre 2020 avec la mise en place de mesures inédites de confinement et de distanciation sociale dans tous les pays où PCAS est présent.

Garantir la sécurité et la santé de nos employés et de nos sous-traitants

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre dès le début de la crise et sur tous nos sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène pour garantir la sécurité

et la santé de nos employés et sous-traitants et pour endiguer la pandémie en accord avec les recommandations les plus exigeantes des autorités de santé. Chaque site de PCAS, partout dans le monde, dispose d'une unité de gestion de crise dont la mission est de s'assurer que les mesures d'hygiène renforcées, les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Elles sont coordonnées par le Groupe Seqens pour garantir un déploiement homogène, rapide et efficace. Sur tous les sites, nos employés trouvent des solutions pratiques à chaque nouvelle situation pour assurer la sécurité et l'hygiène au quotidien. **C'est notre priorité.**

Assurer la continuité de nos activités, toutes et sans exception, essentielles à nos clients

Les gouvernements des pays touchés par des mesures de confinement strictes l'ont rappelé de manière unanime : les entreprises dont les activités sont essentielles doivent prendre toutes les mesures de distanciation sociale et d'hygiène qui s'imposent afin d'organiser la continuité des activités et servir au mieux les besoins vitaux du pays. Dans ce cadre et compte tenu des activités de PCAS, tout est mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement, la production et la distribution de nos produits pour servir et accompagner nos clients dans cette période inédite en particulier dans le domaine Synthèse Pharmaceutique.

Risques

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui a rapidement touché le monde entier, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels PCAS opère, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation. A la date du présent document, ces mesures ont un impact limité sur le fonctionnement du Groupe. En effet, nos usines fonctionnent, même si l'organisation du travail est contrainte (protection des salariés les plus à risque et réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité).

La prolongation de la situation actuelle ou son évolution défavorable pourraient entraîner des impacts sur la santé des collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison de nos produits à nos clients, et par conséquent, conduire à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. Cette épidémie pourrait ainsi impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date du présent Document.

Au niveau de l'activité et des résultats du Groupe PCAS, il n'y a, à la date de dépôt de ce document, pas d'impact significatif connu hormis la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants et le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, qui est intervenu en septembre 2020. Par ailleurs, ce retard, n'a pas révélé de perte de valeur des actifs à la clôture.

En conséquence, les résultats opérationnel courant et net du Groupe PCAS sont restés fortement négatifs en 2020 (à hauteur de - 10,8 millions d'euros et - 14,9 millions d'euros, respectivement).

En tout état de cause, les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

5.3.2 Risques stratégiques et business

Risques	Description du risque	Politiques de gestion du risque
1. Risque lié à l'évolution défavorable de l'environnement légal et réglementaire	<p>Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations et des normes nationales et internationales.</p> <p>La modification ou une application de ces réglementations ou normes pourrait contraindre le Groupe à engager des dépenses d'investissements ou d'autres mesures afin de garantir le respect de ces réglementations ou normes dont le coût pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière.</p> <p>Le Groupe pourrait également ne pas anticiper un changement de réglementation ou de norme à venir avec un effet négatif sur ses ventes ou manquer une opportunité de développer ses parts de marchés ou son chiffre d'affaires.</p>	Veille juridique et réglementaire sur l'évolution des lois et réglementations susceptibles d'affecter les activités du Groupe (direction juridique et qualité du Groupe Seqens).
2. Risque lié aux conséquences potentielles sur la santé humaine de l'utilisation de certaines substances chimiques	<p>Le Groupe pourrait ne pas anticiper un nouveau risque de dangerosité potentielle ou avérée liée à l'utilisation de substances chimiques, avec également un effet négatif sur ses ventes ou manquer une opportunité de développer ses parts de marchés ou son chiffre d'affaires.</p> <p>Les Directions Juridique et Qualité/Affaires réglementaires du Groupe Seqens sont en alerte permanente sur ces évolutions afin de pouvoir s'adapter en conséquence le plus rapidement possible.</p>	La politique de gestion du risque inclut une veille réglementaire sur les connaissances scientifiques en matière de dangerosité avérée ou potentielle des substances chimiques

5.3.3 Risques ressources humaines

Risques	Description du risque	Politiques de gestion du risque												
1. Risque d'accidents du travail	<p>PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents. Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de réduire les taux d'accidents du travail et de presque accidents. En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.</p> <p><u>Accidents du travail</u> (sites de production)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'accidents du travail avec arrêt</td> <td>12</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'accidents du travail sans arrêt</td> <td>7</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Total des accidents du travail</td> <td>19</td> <td>25</td> </tr> </tbody> </table>		2019	2020	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	12	16	Nombre d'accidents du travail sans arrêt	7	9	Total des accidents du travail	19	25	<p>La politique de gestion du risque inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des accidents et analyse détaillée des causes - Une organisation HSE forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Des plans d'actions HSE annuels au niveau de chaque site - Actions de sensibilisation et de formation <p>Le Groupe PCAS dispose d'un « Système Centralisé du Management des Accidents » au travers du système existant de Seqens en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant le retour d'expériences (REX) entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité, de définir</p>
	2019	2020												
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	12	16												
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	7	9												
Total des accidents du travail	19	25												

	<p>L'année 2020 a montré une augmentation significative du nombre total d'accidents par rapport à 2019 de 32%, tant au niveau des accidents sans arrêt qu'avec arrêt (périmètre de tous les sites de production, Canada compris, ainsi que du centre R&D de Porcheville). Cette dégradation est principalement due à une recrudescence des accidents sur 2 sites de production de Limay et de Couterne impactés par la crise Covid-19.</p>	<p>des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel. Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de réduire les taux d'accidents du travail et de presque accidents.</p> <p>En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.</p> <p>Tous les sites du groupe possèdent un Plan d'Opération Interne (POI) ou équivalent qui définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement. Ce plan est testé régulièrement sur chaque site.</p> <p>Enfin, le groupe s'appuie sur la mise en place des plans d'action HSE et notamment du programme de formation et de suivi sur le terrain basé sur la méthode Dupont de Nemours, initié en 2017 et poursuivi depuis, voire amplifié en y adjoignant des standards corporate comme la réalisation d'analyse de risques (HAZOP), la mise en place et l'application de procédures de consignation, de travaux en atmosphère confinée, etc... (LOTO, ...).</p>
<p>2. <i>Risque de maladies professionnelles</i></p>	<p>Le Groupe est également sensible aux impacts potentiels sur la santé de ses collaborateurs découlant de l'utilisation de substances chimiques dans le cadre de ses opérations de production.</p>	<p>La politique de gestion du risque inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille réglementaire sur les connaissances scientifiques en matière de dangerosité des substances utilisées - Une organisation HSE forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Des plans d'actions HSE annuels au niveau de chaque site - Actions de sensibilisation et de formation <p>Des mesures de prévention et des actions de sensibilisation sont menées par la Direction HSE du Groupe Seqens en liaison avec les responsables HSE des sites.</p>

5.3.4 Risques opérationnels : industriels et environnementaux

Risques	Description du risque	Politiques de gestion du risque
1. <i>Risque d'accident industriel majeur (feu, explosion...)</i>	<p>Les principaux impacts découlant d'un accident industriel majeur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> . atteinte physique des employés, . destructions d'actifs, . pertes d'exploitation, <p>avec un risque financier potentiel si les coûts devaient dépasser les montants couverts par les polices d'assurance ainsi qu'un risque d'image.</p> <p>Les activités du groupe sont encadrées par un ensemble de réglementations locales et nationales en constante évolution dans les domaines de la sécurité industrielle notamment.</p>	<p>La politique de gestion du risque inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des accidents et analyse détaillée des causes - Une organisation HSE forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Des plans d'actions HSE annuels au niveau de chaque site - Actions de sensibilisation et de formation <p>L'application de la politique HSE dans les sites de production est placée sous l'autorité de la Direction Corporate HSE du Groupe Seqens dépendant de la Direction Industrielle du Groupe Seqens qui offre le support nécessaire pour préserver la sécurité des salariés et de l'outil industriel contre tout risque d'accident majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites. La coordination HSE du Groupe est assurée au niveau de la Direction Corporate HSE du Groupe Seqens. Le responsable HSE de PCAS a intégré l'équipe corporate du Groupe Seqens qui compte en son sein des experts en sécurité des procédés et de gestion environnementale.</p> <p>Un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est opérationnel sur l'ensemble de ces unités de production et couvre tous les aspects de la politique de prévention des accidents majeurs. Des études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles. Les sites « Seveso seuil haut » sont également au cœur de la mise en place de PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques).</p>
2. <i>Risque de dommage environnemental</i>	<p>Risque que les activités de production du Groupe aient un impact sur l'environnement ou la santé humaine et ne soient pas gérés de manière appropriée, le tout avec des impacts financiers ou d'image négatifs.</p>	<p>La politique de gestion du risque inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des accidents et analyse détaillée des causes

		<ul style="list-style-type: none"> - Une organisation HSE forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Des plans d'actions HSE annuels au niveau de chaque site - Actions de sensibilisation et de formation <p>Les éléments techniques permettant de se prémunir d'un risque environnemental font l'objet d'une surveillance particulière et d'une maintenance renforcée (capteurs, rétentions, unités de traitement, etc...).</p> <p>Pour information tous les sites de PCAS ont été sujets à un diagnostic Hygiène, Environnement, Sécurité et Product Stewardship ainsi qu'à des analyses de risques et des plans d'action associés ont été définis.</p>
<p><i>3. Risque de non-respect des engagements contractuels en termes de spécificités techniques des produits</i></p>	<p>Le non-respect des engagements contractuels en termes de spécificités techniques des produits est susceptible d'entraîner des coûts supplémentaires liés à des opérations de retraitement ou même de destruction des produits concernés, mais pourrait également impacter négativement, immédiatement ou à terme, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe PCAS, ainsi que le cas échéant engendrer des litiges.</p>	<p>La politique de gestion du risque inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation qualité forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Certification des sites de production (cGMP ou ISO 9001) - Audits des autorités réglementaires (FDA) et de clients - Analyses détaillées des déviations constatées - Actions permanentes d'amélioration continue des procédures internes <p>Le Groupe Seqens dispose d'une organisation Qualité et Affaires Réglementaires globale qui opère en cohérence avec les différentes entités du Groupe et ses différents sites de production.</p> <p>Cette organisation Qualité et Affaires Réglementaires globale est placée sous la responsabilité du Président du Groupe Seqens. Elle veille à l'application de standards de qualité harmonisés au sein du Groupe, le tout en conformité avec les exigences réglementaires et celles de l'entreprise applicables aux produits.</p> <p>Par ailleurs, il convient de préciser que des inspections sont réalisées</p>

		régulièrement par les autorités réglementaires (US-FDA, ANSM, autorités de santé locales...).
<i>4. Risque de non-conformité des produits</i>	La non-conformité des produits entraîne des coûts supplémentaires liés à des opérations de retraitement ou même de destruction des produits concernés. Cette non-conformité est également susceptible d'impacter négativement, immédiatement ou à terme, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe PCAS, ainsi que le cas échéant d'engendrer des litiges.	La politique de gestion du risque inclut : <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation qualité forte (équipe Groupe Seqens et relais sites) - Certification des sites de production (cGMP ou ISO 9001) - Audits des autorités réglementaires (FDA) et de clients - Analyses détaillées des déviations constatées - Actions permanentes d'amélioration continue des procédures internes
<i>5. Risque de non-respect des engagements contractuels en termes de coûts et de délais</i>	Le non-respect des engagements contractuels en termes de coûts et de délais est susceptible d'impacter négativement, immédiatement ou à terme, le chiffre d'affaires et les résultats du Groupe PCAS, ainsi que le cas échéant d'engendrer des litiges.	La politique de gestion du risque inclut : <ul style="list-style-type: none"> - Des organisations industrielles et supply chain fortes (au niveau de chaque Business Unit en appui des relais sites) - Analyses détaillées des déviations constatées - Actions permanentes d'amélioration continue des procédures internes <p>Pour la gestion de ces risques, la Direction Industrielle globale s'appuie sur des relais Industriels et Supply Chain au sein des 2 Business Units du Groupe PCAS (Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités).</p>
<i>6. Risque de rupture d'approvisionnement de matières premières critiques</i>	Les fournisseurs du Groupe sont un élément clef de la chaîne de valeur et peuvent à ce titre représenter un facteur de risque important, principalement dans le cas d'une rupture d'approvisionnement d'une matière première critique.	Les politiques de gestion du risque incluent : <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance du marché - Qualification de plusieurs sources d'approvisionnement pour les matières premières critiques <p>La direction des achats du Groupe Seqens, outre une surveillance permanente du marché, s'efforce dans la mesure du possible, de qualifier plusieurs sources d'approvisionnement s'agissant des matières premières critiques identifiées.</p>

5.3.5 Risques financiers

La gestion des risques de financement et de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

Risques	Description du risque	Politiques de gestion du risque
<p>1. <i>Risque de financement et de liquidité</i></p>	<p>Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrait (hors Comptes Courants Seqens) 90% de l'endettement brut du Groupe au 31 décembre 2020 et 92% au 31 décembre 2019.</p> <p>Le Groupe Seqens, actionnaire principal du Groupe PCAS, a mis à disposition du Groupe PCAS, des prêts intra-groupe d'un montant total de 48,7 millions d'euros (dont 47,1 millions d'euros pour PCAS et 1,6 million d'euros pour PCAS Canada), soit 72% de l'endettement brut du Groupe.</p> <p>Le financement des activités du Groupe ainsi que son programme d'investissements est assuré par Seqens, dont le Compte Courant Net est en augmentation de 35 millions d'euros, à 66,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.</p> <p>Au 31 décembre 2020, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 1 million d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 0,04 million d'euros, ainsi que de bénéficier potentiellement de financements complémentaires de la part du Groupe Seqens dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée entre PCAS et Seqens.</p> <p>La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.</p> <p>La continuité de l'exploitation est assurée par le soutien financier du Groupe Seqens dans le développement du Groupe PCAS</p>	<p>La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.</p> <p>Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction du Groupe sont le montant de l'endettement net et le montant des ressources disponibles.</p>
<p>2. <i>Risque de change</i></p>	<p>Les ventes en devises ont représenté 27 % du chiffre d'affaires et ne concernent que des ventes en dollars US. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2020, 34 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.</p> <p>Une variation de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 3,1 millions d'euros sur le résultat opérationnel.</p>	<p>Le Groupe PCAS a signé le 1er janvier 2018 une convention de gestion centralisée des risques de change avec Seqens. Au 31 décembre 2020, la position nette avant gestion en USD du Groupe PCAS est couverte par cette convention au cours de 1,10.</p>

	En 2020, l'évolution du dollar US a eu un effet sur les ventes de - 1,3 million d'euros par rapport à 2019.			
	<i>En milliers d'euros</i>	USD	CAD	AUTRES
	Actifs	13 451		
	Passifs	1 820	8 612	63
	Position nette avant gestion	11 631	(8 612)	(63)
	Position hors bilan	(9 997)	-	-
	Position nette après gestion	1 634	(8 612)	(63)

5.3.6 Autres risques

Risques	Description du risque	Politiques de gestion du risque
1. <i>Risque informatique</i>	<p>Du fait de la multiplicité de ses opérations, de ses processus et de ses implantations internationales, l'activité du Groupe PCAS repose sur différents outils souvent interconnectés.</p> <p>La défaillance des systèmes utilisés par le Groupe, ou l'existence de faille dans leur système de sécurité, pourrait ralentir ou interrompre partiellement l'activité industrielle et commerciale du Groupe, impacter la qualité de service à ses clients, ou pourrait compromettre le niveau de sécurité et de confidentialité attendu par les parties prenantes.</p>	<p>La gestion de l'informatique est organisée de façon centralisée au sein d'une Direction des Systèmes d'information Groupe.</p> <p>PCAS bénéficie comme les autres entités du groupe d'une architecture résiliente du système d'information afin de permettre la continuité des activités vitales de chaque site.</p> <p>De même les données produites pas les systèmes de PCAS sont stockées de manière à assurer la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations.</p> <p>L'ensemble de ces dispositifs sont de plus conformes aux exigences des autorités de santé inspectant régulièrement PCAS (ANSM, FDA,...)</p> <p>Ces procédures internes et externes sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et auditées par des contrôles et le suivi d'indicateurs.</p> <p>Outre les dispositifs de sauvegardes et de cyber-protection en place, des procédures et actions de sensibilisation des employés sont déployées régulièrement pour lutter contre les attaques extérieures dans le cadre de la politique cyber sécurité du Groupe.</p>
2. <i>Risque de non-conformité à la réglementation internationale et locale</i>	<p>L'environnement réglementaire international se durcit au fil des années, avec la multiplication de directives, lois et règlements sur des sujets divers : Protection des données personnelles (RGPD), Anticorruption (loi SAPIN II, UK Bribery Act, US Bribery Act), flux financiers (pays sous embargo ; pays « black-listés », changements fiscaux, droits de douane...), devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres, règles de concurrence... Toute déviation à ces réglementations est un facteur de risque</p>	<p>Chaque équipe de management local a la responsabilité d'appliquer ces règles et notamment le Général Manager de chaque filiale, avec le support des équipes juridiques, ressources humaines, finances et compliance en central, ou d'un cabinet d'avocats local.</p>

	<p>sur deux aspects : tout d’abord un risque de condamnation ou amendes, pour des montants potentiellement très significatifs ; ensuite un risque d’atteinte à l’image et à la réputation, pour le cas où un manquement avéré serait rendu public, avec les conséquences décrites plus haut, vis-à-vis de nos partenaires et clients.</p> <p>Le respect des réglementations internationales et locales est une priorité, et le respect des lois fait partie de notre Code de bonne conduite. Toutes les opérations du Groupe doivent être en conformité avec les réglementations locales, sur les aspects réglementaires (CGMP), sociaux, comptables, fiscaux, environnementaux, etc.</p>	
<p>3. <i>Risque de contentieux</i></p>	<p>Dans le cadre des opérations du Groupe, un certain nombre de litiges peuvent survenir : litiges liés à nos relations avec les fournisseurs, avec les clients sur des produits non conformes ou des délais de livraison qui vont au-delà de ce qui était convenu. Ces litiges sont liés à des activités courantes du Groupe, mais peuvent toutefois avoir des incidences fortes : frais de justice, condamnations financières, condamnations pénales, blocages opérationnel, atteinte à l’image et à la réputation.</p> <p>Des détails additionnels sur les litiges auxquels le Groupe est actuellement confronté figurent en note 29 de l’annexe aux comptes annuels et en note 27 des notes annexes aux états financiers consolidés.</p>	<p>La rédaction des contrats est revue ou réalisée par l’équipe de juristes en central du Groupe Seqens qui prépare et accompagne les opérationnels dans leurs négociations.</p> <p>L’approche du Groupe pour minimiser les possibles litiges est de mettre en place par typologie de services ou fabrication de produits des contrats exhaustifs couvrant précisément les risques encourus dans le cadre de cette relation d’affaires. La direction juridique s’appuie, lorsque cela est nécessaire, sur un panel de cabinets d’avocats, couvrant les juridictions étrangères dans lesquelles nous avons des opérations, et pouvant nous assister rapidement sur les différents sujets litigieux qui pourraient survenir.</p>

5.3.7 Assurances et couverture des risques

PCAS gère ses risques en s’appuyant sur une politique globale de prévention des risques industriels et environnementaux telle que décrite dans les chapitres précédents.

PCAS a mis en place l’ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles.

C’est ainsi que PCAS transfère ses risques au marché de l’assurance à travers les programmes suivants souscrits par Seqens auprès d’assureurs de premier plan :

- Responsabilité Civile avant et après livraison ;
- Responsabilité Civile Atteinte à l’Environnement ;
- Dommages aux Biens et Pertes d’Exploitation ;
- Dommages aux marchandises transportées ;

- Assurance automobile pour les véhicules et les engins des sociétés françaises du Groupe ;
- Responsabilité Civile des dirigeants ;
- Fraude ;
- Cyber.

Les niveaux de couverture pour 2021 sont les suivants :

- Contrat Groupe responsabilité civile générale : pour garantir les dommages causés aux tiers du fait de l'exploitation industrielle et du fait des activités commerciales et des produits à hauteur d'un montant maximum de 50 millions d'euros par année d'assurance (avec des sous-limites spécifiques pour les Dommages Immatériels Non Consécutifs et les Frais de retrait ; et des franchises fixées selon les risques et zones géographiques entre 10 000 et 2500 000 euros) ;
- Programme responsabilité civile atteinte à l'environnement : pour garantir les conséquences résultant des dommages corporels matériels et immatériels causés aux tiers et les frais de dépollution sur les sites résultant d'atteinte à l'environnement accidentelle ou graduelle, et ce à hauteur de 40 millions d'euros sur trois ans (franchise de 100 000 euros) ;
- Programme dommages aux biens et pertes d'exploitation : pour garantir les conséquences financières résultant d'un sinistre affectant les dommages aux biens tels que bâtiments, matériels, marchandises... ainsi que les conséquences financières résultant de la perte d'exploitation consécutive à l'interruption ou à la réduction d'activité par suite d'un dommage matériel (formule d'assurance tous risques sauf) avec une limitation contractuelle d'indemnité principale, fixée à 350 millions d'euros (franchise Dommages directs : de 3 à 5 millions d'euros et Pertes d'Exploitation : 45 jours) ;
- Contrat Marchandises transportées : pour garantir les dommages subis par les marchandises en cours de transport en tous points du globe, à hauteur de 2,5 millions d'euros (garantie principale) avec franchise de 10 000 euros ;
- Contrat Groupe Fraude/Malveillance informatique : pour garantir les conséquences financières résultant d'une fraude ou d'un acte de malveillance informatique, à hauteur de 5 millions d'euros (franchise de 300 000 euros) ;
- Contrat Cyber Risks : pour garantir les conséquences financières d'un incident Cyber (perte d'exploitation, frais de réparation & d'investigation, assistance, frais de défense & de notification) à hauteur de 10 millions d'euros (franchise de 500 000 euros).

6. PCAS ET SES ACTIONNAIRES

6.1. Informations relatives au capital

Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

Capital souscrit

Au 31 décembre 2020, le capital est fixé à la somme de 15 141 725 euros, composé de 15.141.725 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

Évolution du capital au cours des trois dernières années :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions résultant	Valeur nominale	Capital résultant
Au 31 décembre 2018			15 141 725	1,00	15 141 725
Au 31 décembre 2019			15 141 725	1,00	15 141 725
Au 31 décembre 2020			15 141 725	1,00	15 141 725

6.2. Actionnariat du Groupe

Répartition actuelle du capital et des droits de vote - Nombre d'actionnaires

Au 8 janvier 2021, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant d'environ 1 267 (titres au porteur et titres nominatifs).

Le 20 juin 2017, la société Seqens a acquis des blocs d'actions représentant au total plus de 51,80% du capital et 50,96% des droits de vote de PCAS et a déposé un projet d'Offre Publique d'Achat simplifiée auprès de l'AMF. A l'issue de l'OPA simplifiée, le 19 juillet 2017, Seqens détenait 75,93% du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2020, Seqens détenait 76,66% de capital et 84,35% des droits de vote de PCAS.

Au 31 décembre 2020, la répartition du capital est la suivante :

Actionnariat	Situation au 31/12/2018			Situation au 31/12/2019			Situation au 31/12/2020		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Seqens	11 528 803	76,14	82,74	11 528 803	76,14	83,92	11 607 652	76,66	84,35
Inocap Gestion	984 671	6,50	7,07	825 446	5,45	6,01	490 965	3,24	3,57
Management	166 487	1,10	1,23	49 742	0,33	0,40	-	-	-
Public	1 223 897	8,08	8,96	1 337 682	8,83	9,67	1 643 056	10,85	12,08
Actions autodétenues	1 237 867	8,18	-	1 400 052	9,25	-	1 400 052	9,25	-
Total	15 141 725	100	100	15 141 725	100	100	15 141 725	100	100

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Aucun membre du management ne possède plus de 5 % du capital.

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire, que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient à ce jour directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

A ce jour, la société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires.

Statutairement, toute action entièrement libérée et inscrite au nominatif pur depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire bénéficie d'un droit de vote double.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2018 a modifié l'article des statuts relatif aux franchissements de seuil de la manière suivante :

« 11.3.1 Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce, qui vient à détenir ou à cesser de détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote prévue par la loi doit en informer la Société dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

11.3.2 De plus, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions susvisées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Pour l'application des alinéas précédents, sont assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9-I du Code de commerce. »

Il n'y a eu qu'une déclaration de franchissement de seuil en 2020 :

Le 3 juin 2020, la société par actions simplifiée Inocap Gestion (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 26 mai 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société PCAS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 754 467 actions PCAS représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions PCAS hors marché.

6.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

6.3.1. Politique de distribution de dividendes

PCAS a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 1/3 de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement. Ainsi, compte tenu des résultats décevants de l'année 2020 et de la poursuite d'un programme ambitieux d'investissements pour accompagner le développement des activités, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ne pas verser de dividende au titre des résultats de l'exercice 2020.

6.3.2. Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	-	-	-
31 décembre 2017	-	-	-

6.4. Opérations afférentes aux titres de la société

Les actions auto-détenues par PCAS s'élèvent à 1 400 052 actions au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, représentant 9,25 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2020, la valeur d'achat sur la base d'un cours moyen de 7,94 euros est de 11,1 millions d'euros. Au cours moyen de décembre 2020 (12,88 euros), la valeur est de 18 millions d'euros. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

7. RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Le Groupe PCAS, en tant qu'entreprise responsable, attache depuis toujours un intérêt particulier à l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés à ses activités.

Depuis 2006, PCAS s'inscrit dans le cadre du programme « Responsible Care », une initiative mondiale de l'industrie chimique visant à promouvoir l'amélioration continue des performances HSE et une communication ouverte et transparente avec les parties prenantes. Cet engagement a été renouvelé en 2015. Cet engagement est de plus partagé par Seqens puisqu'ayant également renouvelé son engagement « Responsible Care » en mai 2019. Depuis son rachat par le Groupe Seqens, le Groupe PCAS s'est intégré dans les organisations de gouvernance du nouveau Groupe et, de fait, est partie prenante dans les comités RSE réalisés aux bornes du Groupe Seqens. En 2020, le groupe PCAS a renforcé son approche RSE en obtenant, pour 6 de ses 7 sites évalués, la médaille d'Or EcoVadis. En parallèle, au travers du Groupe Seqens, PSAS a

contractualisé sa démarche Achats responsable via l'utilisation de la plateforme ECOVADIS Supplier. Ceci va lui permettre dans les années à venir de gérer au mieux les pratiques managériales de ses fournisseurs en matière de RSE.

Selon la réglementation Canadienne, le site PCAS de St-Jean au Canada possède également un "Responsible Care Agreement" basé sur des inspections régulières des autorités Canadiennes.

Le Groupe PCAS partage avec ses collaborateurs et partenaires les mêmes valeurs de respect et de protection de l'environnement. Ainsi, PCAS poursuit constamment ses efforts pour diminuer l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment en matière de consommation d'eau et d'énergie et de traitement de ses déchets.

Le Groupe PCAS partage ses données RSE, auprès de ses clients qui en font la demande, par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé dans le domaine : ECOVADIS.

Etant « in fine » détenu par Eurazéo et intégré dans la déclaration de performance extra-financière consolidée de ce dernier, le Groupe PCAS est exonéré de déclaration de performance extra-financière à son niveau.

7.1. Note méthodologique

Le reporting RSE a été réalisé sur l'ensemble des sites du Groupe inclus dans le périmètre des comptes consolidés.

Pour les GES, l'empreinte carbone est évaluée sur le périmètre des usines françaises.

Pour faciliter la collecte et l'homogénéisation des données, un référentiel interne a été établi, listant l'ensemble des indicateurs et données sélectionnés.

Les collaborateurs qui pilotent le reporting sont les suivants :

- la Directrice des Ressources Humaines en charge du reporting social,
- le Directeur HSE des BU CDMO et Chem Spec en charge du reporting environnemental,
- le Directeur Excellence Opérationnel et RSE en charge du reporting sociétal,
- le Responsable Comptable Groupe qui intervient sur le pilotage général du rapport.

Les collectes de données sont effectuées auprès de chaque site. Les données sociales pour les sociétés françaises sont extraites d'un SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) et les autres données sont remontées principalement au moyen de fichiers Excel. Elles sont ensuite analysées et contrôlées par les quatre responsables du siège en charge de ce reporting, puis consolidées par le Responsable Comptable Groupe, afin d'établir le présent rapport.

L'exactitude et la comparabilité des données remontées peuvent rencontrer certaines limites, la définition de certains indicateurs pouvant varier légèrement d'un pays à l'autre. Toutefois le travail d'homogénéisation des données et les contrôles de cohérence effectués permettent de garantir un niveau fiable des informations.

7.2. Informations sociales

7.2.1. Effectifs du Groupe

	2019		2020	
<i>Effectifs inscrits au 31 décembre</i>	1 064	100%	1 089	100%
Répartition par contrat				
En contrat à durée indéterminée	1 008	94,7%	1 027	94,3%
En contrat à durée déterminée	39	3,7%	31	2,9%
En contrat d'apprentissage/professionnalisation/VIE	17	1,6%	31	2,8%
Mandataire social	-	-	-	-
Répartition par catégorie professionnelle				
Cadres	315	29,6%	330	30,3%
Non cadres	749	70,4%	759	69,7%
Répartition par âge				
Moins de 25 ans	11	1,0%	47	4,3%
Entre 25 et 34 ans	260	24,4%	240	22,0%
Entre 35 et 44 ans	307	28,9%	266	24,5%
entre 45 et 54 ans	302	28,4%	332	30,5%
55 ans et plus	184	17,3%	204	18,7%
Répartition par sexe				
Femmes	290	27,3%	301	27,6%
Hommes	774	72,7%	788	72,4%

L'effectif total au 31 décembre 2020 inclut les employés dont la fin de contrat intervient le 31 décembre 2020 et qui sont présents ce dernier jour de l'exercice.

	France		Europe		Amérique du Nord		Asie		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Effectifs inscrits au 31 décembre	882	909	104	103	75	73	3	4	1 064	1 089
Répartition par activité										
Synthèse Pharmaceutique	578	629	104	103	5	-	1	1	688	733
Chimie Fine de Spécialités	304	280	-	-	70	73	2	3	376	356

7.2.2. Rémunérations

- **Frais de personnel**

Les dépenses d'intérim représentent 4,2% des frais de personnel en 2020 contre 4,4 % en 2019.

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020	%
Masse salariale	49,6	51,0	+2,8%
Charges sociales	19,6	20,9	+6,6%
Intéressement	0,4	1,1	+175%
Participation	0,1	0,2	+100%
Indemnités retraites / Frais de santé	0,7	0,5	-28,6%
Total	70,4	73,7	+4,7%

- **Programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions**

Actions gratuites

Aucun programme d'attribution d'actions gratuites n'est en cours.

Options de souscription d'actions

Aucun programme d'options de souscription d'actions n'est en cours.

7.2.3. Politique de Ressources Humaines

La gestion des ressources humaines repose sur des valeurs fortes. L'attachement à ces valeurs fondamentales se traduit concrètement sur le terrain. Au centre de ces valeurs : la recherche constante de la meilleure réponse aux attentes des clients et des consommateurs, avec des solutions industrielles sécurisées, compétitives, innovantes et durables. La sensibilisation aux principes du développement durable de tous les collaborateurs de l'entreprise était en effet un des points forts de la Charte du Responsable Care (Engagement de Progrès) que PCAS a signée dès 2006 aux côtés d'autres grands chimistes français, comme Arkema et Solvay.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe PCAS. Motivation des salariés et valorisation des ressources humaines sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe.

La diversité des métiers et des activités de PCAS, leur fort potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, offrent au Groupe la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

La proximité, le dialogue et l'interaction constante sont des éléments primordiaux dans les relations professionnelles entre services, notamment entre les services Marketing & Ventes, R&D, Pilote, Production et Qualité et Affaires Réglementaires. Ils permettent à PCAS d'atteindre un très haut niveau de réactivité qui est très apprécié par la clientèle. La taille humaine des sites du Groupe PCAS facilite la diffusion de communications informelles et le partage des objectifs.

La Direction des Ressources Humaines s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Un de ses objectifs est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et son savoir-faire. Une large ouverture est faite aux jeunes diplômés, stagiaires et VIE (Volontaires à l'International en Entreprise).

Dans un esprit gagnant/gagnant, ces jeunes recrues apportent à PCAS leur savoir, leur dynamisme, leur créativité, et PCAS leur offre l'opportunité d'une première embauche.

La mobilité interne est un des facteurs essentiels de motivation. Tout nouveau poste est d'abord offert en priorité au personnel en place. Une gestion des Ressources Humaines centralisée au niveau du Groupe permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. L'entretien annuel de progrès permet aussi de mesurer le degré de motivation à la mobilité. Ainsi, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay et d'Aramon (France) dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires, etc.). Des cadres français se sont également implantés aux États-Unis et au Canada.

En 2020, le Groupe PCAS a procédé au recrutement de 140 personnes en contrats à durée indéterminée, contre 113 personnes en 2019.

Les licenciements ont concerné 11 personnes en 2020 et 17 personnes en 2019.

7.2.4. Organisation du temps de travail

Le travail du personnel est organisé au niveau de chaque site avec prise en compte des besoins de production et en fonction des données prévisionnelles d'activité. Les équipes de production sont ainsi organisées en équipes qui peuvent aller du 2*8 au 5*8.

En particulier, le travail du personnel en France est organisé dans le cadre de durées légales ou conventionnelles applicables en France. Il en est de même pour les sites étrangers du Groupe, PCAS Finland et PCAS Canada.

Le taux d'absentéisme du Groupe PCAS ressort à 4,32 % en 2020 contre 5,27 % en 2019.

7.2.5. Formation

L'engagement du Groupe en matière de formation

Accroître la performance globale et gérer l'organisation de la manière la plus efficiente possible par un effectif qualifié, bien formé et professionnel. La formation continue doit soutenir l'amélioration en continu des hommes et de l'organisation. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de 0,3 million d'euros en 2020.

Objectifs généraux

Contribuer à la constitution d'un effectif compétent, bien formé et professionnel, renforcer le management par projet et adopter des pratiques efficaces en matière de gestion afin de favoriser l'innovation et l'amélioration continue de la performance.

Modalités de gestion de la politique de formation continue

Le ciblage des besoins en formation est déterminé par l'entretien annuel de progrès et l'évaluation des compétences professionnelles de chaque collaborateur. Privilégier l'offre de formation locale, les formations intra entreprise et les formations internes, permet au Groupe d'offrir à l'ensemble de ses collaborateurs une meilleure accessibilité à la formation.

Le nombre moyen par salarié de jours de formation est de 1 jour en 2020, contre 2,3 jours en 2019. Cela s'explique par un contexte sanitaire n'ayant pas facilité l'organisation de formations. En 2020, le nombre total d'heures de formation s'est élevé à 13 118 heures contre 16 633 heures en 2019.

7.2.6. Egalité professionnelle

Convaincu que la mixité et la diversité constituent de véritables facteurs d'efficacité et de modernité au sein du Groupe, nous considérons que l'égalité professionnelle doit permettre à l'ensemble du personnel de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle et de rémunération.

A ce titre le Groupe s'engage à :

- promouvoir la mixité hommes/femmes dans l'entreprise,
- permettre un meilleur accès à l'emploi aux personnes en situation de handicap au sein du Groupe,
- favoriser la motivation et l'évolution professionnelles pour toutes les générations.

Dans le cadre du maintien des salariés handicapés, PCAS avait pris en 2013, des mesures de réaménagements spécifiques de postes de travail, avec l'accompagnement de conseillers SAMETH, de la médecine du travail et de la CARSAT. Des actions similaires ont démarré en 2014 et se sont poursuivies depuis.

En 2020, le nombre de travailleurs handicapés employés au sein du Groupe est de 32, contre 31 en 2019. Dans une démarche d'achats socialement responsable, le Groupe a aussi recours régulièrement à la sous-traitance du secteur protégé et adapté, auprès d'établissements et de Service d'Aide par le Travail (ESAT) et d'Entreprises Adaptées (EA).

Femmes – hommes

L'égalité professionnelle femmes-hommes s'appuie sur deux principes :

- une égalité des droits entre femmes et hommes, impliquant la non-discrimination entre les collaborateurs en raison du sexe, de manière directe ou indirecte ;
- une égalité des chances visant à remédier, par des mesures concrètes, aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les hommes ou les femmes dans le domaine professionnel.

En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égale, nous mettons en œuvre une politique salariale volontariste afin d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

En matière de recrutement, nous nous engageons à ce que notre processus de recrutement, qu'il soit externe ou dans le cadre de la mobilité interne, se déroule dans les mêmes conditions entre les hommes et les femmes. Ce processus retient des critères fondés sur l'exercice des compétences requises.

Pour favoriser l'égalité des chances d'accéder à tous les postes à pourvoir dans l'entreprise, les femmes et les hommes bénéficient d'un processus de recrutement identique. Le mode opératoire d'entretien de recrutement fait uniquement référence au niveau d'études, à la nature des diplômes, aux expériences passées et compétences requises.

En matière de formation, nous garantissons l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la formation professionnelle, quel que soit le type de formation. L'accès à la formation professionnelle est un facteur essentiel d'égalité entre les hommes et les femmes dans le développement de leur carrière.

7.2.7. Santé et sécurité

La sécurité des personnes est une priorité. La direction HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) du Groupe PCAS a pour mission de comprendre, anticiper et remédier aux situations à risques. Ceci impose une réflexion permanente avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, notamment avec les autres directions et les équipes de production et de R&D, pour que chaque décision intègre la santé, la sécurité et l'environnement.

• **Identifier les risques** : À chaque nouveau procédé est associée une approche d'identification et d'évaluation des risques : étude de toxicité, examen de stabilité pour toutes les matières mises en œuvre et évaluation thermique sont conduits avec notamment le support des services de R&D. L'ensemble de ces données est intégré dans l'élaboration du dossier de procédé.

• **Anticiper** : La stratégie de prévention des accidents et le dispositif de maîtrise des risques sont inscrits dans les directives Seveso auxquelles sont soumis cinq sites de PCAS : Bourgoin et Couterne (seuil haut) ; Aramon, Limay et Turku (seuil bas). Villeneuve-la-Garenne est quant à lui un établissement soumis à autorisation. Le système de gestion de la sécurité, les programmes d'inspection, les plans POI et PPI, et la communication avec les populations concernées sont intégrés dans le quotidien de ces unités de production dans lesquelles une cellule de crise est mobilisable à tout moment. Un document unique par site synthétise l'ensemble des risques, ainsi que les mesures de prévention et d'amélioration engagées.

- **Maîtriser** : Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité, qui sont adaptés à leurs caractéristiques technologiques. Des processus spécifiques sont appliqués pour les technologies les plus délicates, notamment cyanure à Turku ou BF3 à Couterne.
- **Gérer** : Sur chaque site, un responsable assume la fonction sécurité sous l'autorité du directeur de l'établissement. PCAS dispose de ses propres équipes d'intervention formées par des spécialistes comme le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection). Pour le suivi des établissements, trois types d'audits sont mis en œuvre : (i) internes, à chaque étape du processus de développement ; (ii) croisés, réalisés par des équipes spécialisées d'autres sites PCAS ; et (iii) externes (DREAL).

Les informations relatives aux accidents du travail sont communiquées dans la partie 5.3.3 du Rapport de Gestion.

7.2.8. Relations sociales

La responsabilité sociale de PCAS repose sur des principes fondamentaux en matière de respect des personnes.

Une charte des « Principes de conduite professionnelle » précise les droits et les devoirs qui s'appliquent à chaque collaborateur du Groupe PCAS. Cette règle aborde les thèmes majeurs sur lesquels PCAS s'engage tels que :

- sécurité et santé des personnes,
- respect des personnes,
- respect de l'outil de travail,
- intégrité des données,
- respect de la confidentialité,
- refus de la corruption et des conflits d'intérêt,
- respect de la concurrence,
- coopération avec les autorités,
- engagement en faveur du développement durable.

Un comité RSE, dont fait partie la Direction Générale, est garant de ces principes.

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la direction de l'entreprise se rencontrent pour échanger, négocier, conclure des accords et en assurer le suivi de mise en œuvre. Dans ce cadre, plusieurs fois par an, des réunions avec les différents partenaires sociaux, auxquelles participe la Direction Générale, sont organisées au sein de chaque site français et étranger du Groupe. Pour les sociétés françaises du Groupe, ce dialogue intervient également au sein du Comité de Groupe, du Comité Central d'Entreprise ainsi que des Comités d'Entreprise de chaque site.

En 2020, 14 accords collectifs ont été signés, liés aux éléments de rémunération et relations sociales. Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé cette année, cependant des accords au niveau du Groupe Seqens ont été signés (mutuelle, prévoyance, épargne salariale).

7.3. Informations sociétales

Le caractère industriel des implantations de PCAS leur confère une place particulière dans leur territoire. Un site industriel chimique ne se déplace pas facilement. Il est donc un facteur de stabilité dans son environnement même s'il peut avoir changé plusieurs fois de propriétaire

durant son histoire. PCAS opère ainsi plusieurs sites de plus de cinquante ans (et même plus de cent ans pour l'un d'entre eux). Dans une telle configuration, la proportion d'emploi local est forte et le turn over en personnel faible. Au-delà de l'emploi direct, un site industriel, nécessite proportionnellement des besoins élevés en sous-traitance dans des métiers techniques (maintenance, énergie, propreté ...), parfois à demeure sur le site, ainsi qu'en investissements. Il est donc toujours un acteur majeur de la vie locale, et souvent le principal contributeur économique.

Le Groupe PCAS est fortement orienté vers la recherche et développement. Dans ce domaine, la performance suppose d'ouvrir l'entreprise vers l'extérieur pour entretenir des liens durables avec tous les acteurs de l'innovation, ceux d'aujourd'hui ou de demain : collaborations avec des universités (par exemple financement de thèses), participations à des programmes de recherche public-privé, parrainage de promotion dans les Grandes Ecoles d'ingénieurs, participation de PCAS à la COP21 ...

Le marché des matières premières de chimie est totalement mondialisé, les principales zones étant l'Europe et l'Asie. Pour ses achats hors Union Européenne, PCAS utilise les services de professionnels reconnus du secteur qui réalisent pour son compte les activités de sourcing, en sélectionnant pour lui les fournisseurs capables de délivrer la qualité souhaitée et présentant les garanties de sérieux indispensables à une relation commerciale durable. Ces intermédiaires, disposant d'une forte présence locale, visitent régulièrement les sites fournisseurs de PCAS. Ils font l'objet de contrats partenaires dans lesquels PCAS définit ses standards qualité, sécurité, environnementaux et sociétaux. PCAS organise également des campagnes annuelles d'audit en Chine et en Inde afin d'évaluer directement les producteurs selon ces mêmes standards. En 2018 ces actions ont été renforcées.

Plusieurs sites du Groupe PCAS sont certifiés ISO 9001 depuis 20 ans. La conformité à la loi et à la réglementation, dans tous les métiers, est donc fortement inscrite dans notre organisation. Par exemple l'intégrité des données en relation avec la fabrication des produits est essentielle à notre activité. Elle est l'objet de nombreux audits de la part des autorités nationales de santé et des services qualité de nos clients.

Le Groupe PCAS est aussi conscient que dans certains domaines, il doit avancer au-delà de la réglementation. PCAS est doté de « Principes de conduite professionnelle » harmonisés et formalisés au niveau du Groupe pour être mis en application dans toutes ses activités et dans le travail quotidien de tous les collaborateurs. Toutes les règles d'éthique du Groupe sont importantes. Citons cependant quelques-unes d'entre elles :

- Le respect des personnes, qui doit être à la base de nos relations de travail dans le groupe comme avec des tiers,
- La lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt,
- La protection de la propriété intellectuelle, enjeu majeur pour le groupe et ses partenaires avec lesquels des échanges d'informations confidentielles sont nécessaires au succès des projets,
- La santé et la sécurité des personnels, aux dépens desquelles aucune priorité ne saurait s'exercer. A cet effet, les actions menées par le Groupe sont :
 - une surveillance médicale renforcée pour les personnes exposées aux risques chimiques,
 - une formation systématique du personnel à la sécurité,
 - des investissements industriels importants en matière d'hygiène, environnement et sécurité des personnes.

Concernant plus spécifiquement la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts, les principes de conduite professionnelle prévoient que les relations d'affaires doivent rester dans le cadre légal et s'appuyer sur des critères objectifs (prix, qualité, fiabilité ...). Les collaborateurs du Groupe PCAS ne sont autorisés à accepter aucun cadeau d'affaires, faveur ou autre avantage (y compris ceux concédés indirectement, par exemple à des amis, des associations...) de toute personne cherchant à obtenir un contrat ou un achat du Groupe PCAS, en dehors des échanges de politesse courants, de fréquence et de valeur raisonnables. De la même façon, toute tentative d'influencer illégalement les partenaires commerciaux du Groupe est formellement interdite aux collaborateurs de PCAS. Chaque collaborateur doit rester vigilant pour dissocier ses intérêts privés de ceux de l'entreprise, dans les enjeux importants comme dans les plus petites choses.

PCAS a mis en place un mailing csr@pcas.com afin de rapporter au comité RSE toutes les questions ou alertes internes et externes. Ce mailing est affiché sur la page internet RSE du Groupe et également diffusé au travers du code de conduite fournisseur.

Un référentiel des compétences QHSE est mis en place afin que chaque salarié du Groupe considère la sécurité, l'hygiène, le respect de l'environnement et la qualité comme des priorités absolues. A l'occasion de l'entretien annuel de progrès un bilan individuel de la performance QHSE est désormais réalisé.

En tant que Groupe International, PCAS respecte la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les conventions fondamentales définies par l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Enfin, le Groupe PCAS n'est engagé dans aucune action de partenariat ou de mécénat significative.

7.4. Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 5.2.2 et 5.3.4 du Rapport de Gestion.



II. Annexes au Rapport de Gestion

SOMMAIRE

- 1 -** Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA

- 2 -** Rapport sur le gouvernement d'entreprise

- 3 -** Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2021 : Ordre du jour et projets de résolutions

- 4 -** Informations financières historiques

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de PCAS SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2 020
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social *	15 142	15 142	15 142	15 142	15 142
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725	15 141 725
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes *	126 504	148 882	128 519	128 950	128 278
b) Bénéfices avant impôt, amortissements, provisions et participations *	2 487	4 644	(1 112)	(2 840)	(2 376)
c) Impôt sur les bénéfices *	(4 794)	(5 538)	(7 214)	(4 504)	(4 562)
d) Bénéfices après impôt et participations, amortissements et provisions *	(17)	2 474	(2 429)	(9 654)	(6 538)
e) Montant des bénéfices distribués *	1 667	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS PAR ACTION					
a) Bénéfices après impôt et participations, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,67	0,40	0,11	0,14
b) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions	-	0,16	(0,16)	(0,64)	(0,43)
c) Dividende versé à chaque action	0,12	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (moyenne)	543	606	642	618	613
b) Montant de la masse salariale *	24 834	30 266	30 065	31 544	31 470
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) *	15 528	13 646	13 439	13 312	13 645
d) Participation des salariés *	-	-	-	-	-

* en milliers d'euros

2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 Cadre de référence

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer, notamment pour l'élaboration du présent rapport, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext, mis à jour en septembre 2016 (le « **Code MiddleNext** ») qui peut être consulté sur le site internet de MiddleNext (www.middlenext.com).

Le Conseil d'Administration indique qu'il a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance et recommandations » du Code MiddleNext, et que ceux-ci seront revus chaque année à l'occasion de l'établissement du présent rapport, conformément à la recommandation R 19 du même code.

La société PCAS respecte le code MiddleNext en dehors du nombre d'administrateurs indépendants suite à la démission de Madame Pauline Ginestié le 19 avril 2021 et de Monsieur Alain de Salaberry le 10 avril 2021 (cf. ci-dessous).

1.2 Composition du Conseil d'Administration

La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles.

Madame Pauline Ginestié et Monsieur Alain de Salaberry ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs respectivement les 19 et 10 avril 2021. Parallèlement, le Conseil d'Administration du 21 avril 2021 a acté le non renouvellement du mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil, qui arrive à échéance à la prochaine Assemblée Générale annuelle, le 9 juin 2021. A l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration sera donc composé comme suit :

- M. Pierre Luzeau (Président)
- M. Vincent Milhau
- Mme Vanessa Michoud
- Mme Jacqueline Lecourtier (administratrice indépendante)

Le Conseil d'Administration se laisse la possibilité d'initier, dans les prochains mois, un processus de recherche d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, en vue de leur désignation par l'Assemblée Générale.

Deux femmes sont membres du Conseil d'Administration, soit plus de 40 % et conformément aux critères retenus par le Code MiddleNext, ci-dessous, Madame Jacqueline Lecourtier est indépendante sur l'ensemble des critères.

La liste des critères retenus par le Code MiddleNext pour définir l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société du Groupe,

- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

La composition du Conseil d'Administration répond à des critères de parité hommes-femmes, d'âge, ainsi que de diversité, de qualification et d'expérience professionnelle.

La Direction est également attachée à faire évoluer la mixité, s'agissant des 10% de postes à plus forte responsabilité.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2018 a supprimé l'obligation pour chaque administrateur d'être propriétaire d'au moins une action.

Il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 était la suivante :

- Pierre Luzeau, Président, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Vincent Milhau, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Marc de Roquefeuil, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully (jusqu'au 9 juin 2021)
- Vanessa Michoud, 21 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully
- Jacqueline Lecourtier, 60 rue Médéric 92250 La Garenne Colombes
- Pauline Ginestié, 20 Delvino Road, London SW64AD, UK (jusqu'au 19 avril 2021)
- Alain de Salaberry, 9 rue Paul Barruel, 75015 Paris (jusqu'au 10 avril 2021)

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2020 a pris acte de la démission de Monsieur Frédéric Desdouts en sa qualité de Directeur Général de PCAS et a décidé de nommer Monsieur Pierre Luzeau, actuel Président du Conseil d'Administration, en qualité de Directeur Général. Comme les statuts de PCAS le prévoient, Monsieur Pierre Luzeau occupe ainsi temporairement, et ce à compter du 23 mars 2020, les fonctions de Président-Directeur Général.

L'auto-évaluation annuelle du Conseil d'Administration a été initiée par le Conseil d'Administration du 23 mars 2020 et soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du 25 février 2021.

1.3 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Monsieur Pierre Luzeau a été renouvelé en qualité de Président par le Conseil d'Administration du 25 avril 2019.

Monsieur Pierre Luzeau a été nommé Directeur Général le 23 mars 2020 en remplacement de Monsieur Frédéric Desdouts et assume la Direction Générale de la Société, en attendant la

nomination d'un nouveau Directeur General. Aucune limitation formelle n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général autre que ceux mentionnés au paragraphe 1.6 ci-dessous.

1.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Règlement Intérieur

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion le 18 juin 2010. La mise à jour de ce règlement intérieur a été approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. Le règlement intérieur intègre les recommandations contenues dans le Code MiddleNext. Le règlement intérieur est remis à chaque nouveau membre du conseil lors de son entrée en fonction.

Ce règlement intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code MiddleNext.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du Conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et
- les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois en 2020 avec un taux de présence de 100% pour 3 réunions et 85 % pour 2 réunions.

Convocation et Information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Outre les sujets récurrents tels que la marche des affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements, les arrêtés de comptes, le budget..., le Conseil d'Administration a examiné et débattu, des plans d'actions axés sur l'augmentation de la rentabilité et la gestion du besoin en fonds de roulement, de la poursuite de la recherche et le développement de partenariats à fort potentiel de croissance, de tous événements significatifs sur la marche des affaires de PCAS, notamment les difficultés opérationnelles des sites industriels.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les meilleurs délais avant ces réunions. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

Comités du Conseil

Le Conseil a créé en son sein un seul comité : le comité des rémunérations ; le Conseil remplissant lui-même le rôle de comité d'audit.

Le Comité des rémunérations propose au Conseil d'Administration la rémunération fixe ainsi que les critères de la rémunération variable des mandataires sociaux.

Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Composition du Comité des rémunérations

Au 31 décembre 2020

- Marc de Roquefeuil
- Alain de Salaberry

Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Ils sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

1.5 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de PCAS sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de PCAS relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 19 à 22 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de PCAS.

1.6 Limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général

Aux termes de l'article 2 du règlement intérieur de PCAS, le Conseil d'Administration :

- approuve préalablement les opérations d'importance stratégique de la Société ou de ses filiales,
- autorise préalablement toutes les opérations de croissance externe de la Société ou de ses filiales,
- et est informé régulièrement de la situation financière et de la situation de la trésorerie de la Société,
- approuve le budget annuel et le plan stratégique de la Société (y compris les prévisions sur 5 ans) et de ses filiales, étant précisé que le budget annuel devra inclure des éléments spécifiques concernant tout remboursement anticipé obligatoire potentiel ou tout excédent potentiel de flux de trésorerie conformément à la Documentation de Financement et la liste des contentieux et litiges en cours ou auxquels il a été mis fin pendant l'année,
- approuve le recrutement, le licenciement, la révocation et/ou la modification des termes (en ce compris la rémunération) de tout cadre clé tel que défini par la convention collective de la division chimie (cf. « coefficient 880 ») de la Société et de ses filiales ; et de tout salarié dont la rémunération annuelle brute, en ce compris la part variable, excède 200.000 €,

- approuve toute opération significative de nature à modifier sa structure financière ou le périmètre de ses activités de telle sorte que l'EBITDA du Groupe PCAS soit susceptible de varier d'au moins 5 %,
- approuve les décisions de réorientation des activités de la Société et les opérations de diversification des activités du Groupe impliquant des investissements non budgétés dont le montant excède 1.000.000 €,
- approuve les décisions relatives à l'établissement dans un nouveau pays, soit directement par la création de filiales directes ou indirectes, par l'acquisition d'une participation dans une société existante ou par la conclusion de tout accord de partenariat ou tout accord de coopération significatif (c'est-à-dire, des accords aux termes desquels une société du Groupe PCAS met en commun des actifs pour une valeur excédant 1.000.000 €), ainsi que les décisions de se désengager d'un pays, à l'exception des situations d'urgence,
- approuve la conclusion avec des tiers de toute dette, de tout contrat de financement ou accord de partenariat et toute émission d'obligations non-convertibles ou non-échangeables en dehors du Groupe PCAS, lorsque le montant global ou individuel de la transaction liée excède 5.000.000 €, toute demande de renonciation au titre de ces contrats,
- approuve dans la mesure où ils excèdent 2.500.000 € et ne figurent pas dans le budget annuel du Groupe PCAS, toute acquisition, tout accroissement ou toute cession d'une participation dans toute entité existante ou future et toute acquisition ou cession de tout actif, entité ou fonds de commerce ; tout projet d'opération dont le montant d'investissement ou de désinvestissement ainsi que les autres dépenses en capital excèdent 2.500.000 € et ne figurent pas dans le budget annuel du groupe,
- prend toute décision nécessitant l'autorisation préalable des prêteurs au titre de la documentation de financement signée par la Société ou une filiale ou qui, en l'absence d'une telle autorisation, entraînerait, ou pourrait entraîner, une violation des engagements, un cas de default ou tout autre remboursement anticipé, modification significative ou résiliation,
- approuve toute action au titre de laquelle le Groupe PCAS consent un nantissement, une garantie ou toute autre sûreté ou autre forme de garantie en garantie d'un engagement qui lui est propre ou pris par un tiers, autrement que dans le cours normal des affaires,
- approuve, dès lors qu'elles sont prévues dans le budget annuel, les décisions par la Société ou ses filiales d'intenter une action ou de mettre fin à tout contentieux ou procédures arbitrales pour un montant excédant 2.500.000 € et, en cas de litiges, tous règlement ou transaction pour un montant excédant 2.500.000 € ; et si elles ne sont pas prévues dans le budget annuel, les décisions d'intenter une action ou mettre fin à tout contentieux ou procédures arbitrales pour un montant excédant 1.000.000 € et en cas de litiges, tous règlement ou transaction pour un montant excédant 1.000.000 €,
- approuve l'ouverture pour la Société ou toute société du Groupe PCAS de tout mandat *ad hoc* ou procédure de conciliation en application, respectivement, des articles L. 611-3 et L. 611-4 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS

Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société mère avec une filiale

Néant.

Par ailleurs, les informations relatives aux conventions réglementées sont données dans le paragraphe V.3 du Document d'Enregistrement Universel. Ce paragraphe inclut les informations relatives aux conventions conclues entre PCAS (et le cas échéant ses filiales) et des filiales de Seqens. Le Conseil d'Administration du 25 février 2021 a autorisé une nouvelle convention et a réexaminé l'intérêt des anciennes conventions dont l'effet perdure dans le temps (les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à cette évaluation).

Procédure applicable à la revue des conventions courantes conclues à des conditions normales

La procédure applicable à la revue des conventions courantes conclues à des conditions normales a été approuvée par le Conseil d'Administration du 23 mars 2020. Cette procédure peut se résumer dans les étapes suivantes :

- les conventions intra-groupe sont rédigées par le Département Juridique du Groupe Seqens et revues par le Département Finance du Groupe Seqens,
- les conditions auxquelles ces conventions sont passées sont ainsi analysées pour déterminer quelle procédure d'approbation cette convention doit suivre avant d'entrer en vigueur.

Cette règle est consignée dans les règles d'or du Management Book du Groupe Seqens.

3. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1 Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous devons communiquer la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Les mandats exercés par les mandataires sociaux sont les suivants :

Pierre Luzeau, Président-Directeur Général depuis le 23 mars 2020 (56 ans, Ecole Normale Supérieure)

Administrateur depuis juin 2017, renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2025 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Mandats exercés	Société
Président – Membre du Directoire	Seqens Group Holding
Administrateur - Président-Directeur Général	PCAS
Président	Seqens Group Bidco
	Seqens International
	Seqens
Administrateur	Seqens Asia Pacific
	Polycarbon Industries Inc
Administrateur - Président - CEO	Seqens Holding Inc
Administrateur – Président du Conseil d'Administration	Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry

Marc de Roquefeuil, administrateur jusqu'au 9 juin 2021 (63 ans, Angers Business School)

Administrateur depuis juin 2017, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS (jusqu'au 9 juin 2021)
Administrateur	Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry
Membre du Directoire	Seqens Group Holding

Vincent Milhau, administrateur (46 ans, EM Lyon)

Administrateur depuis juin 2017, renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2018 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS
Membre du Directoire	Seqens Group Holding
Administrateur	Seqens UK
	Novacyl Inc
	Polycarbon Industries Inc
	Seqens Holding Inc
	Chemoxy International Limited
Superviseur	Crossco 1255 Limited
	Nocacyl Wuxi Pharmaceutical
	Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry

Vanessa Michoud, administrateur (51 ans, Université de Paris I, Sorbonne)

Administrateur depuis juin 2017, renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2018 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mandats exercés	Société
Administrateur	PCAS
Administrateur	Novacyl Asia Pacific
	Taixing Yangzi Pharm Chemical
Administrateur - Secretary Officer	Novacyl Inc

Frédéric Desdouits, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020 (54 ans, Ecole Polytechnique et Université Paris Sorbonne)

Mandats Exercés	Société
Gérant	CU Chemie Uetikon (jusqu'au 4 juin 2020)
Administrateur – Président – Directeur Général	Seqens Holding Inc (jusqu'au 6 mai 2020)
	Uetikon Inc (jusqu'au 30 mars 2020)
Administrateur	Polycarbon Industries Inc (jusqu'au 19 mai 2020)
Administrateur - Président	PCAS Finland (jusqu'au 29 avril 2020)
Président	Expansia (jusqu'au 11 mai 2020)
	VLG Chem (jusqu'au 11 mai 2020)
	PCAS Biosolution (jusqu'au 11 mai 2020)

Représentant du Président (PCAS)	Dauphin (jusqu'au 11 mai 2020)
Administrateur	Genfit (société cotée hors Groupe)

Pauline Ginestié, administrateur jusqu'au 19 avril 2021 (50 ans, Sciences Po, Université de Londres (UCLIC) et Université de Columbia)

Administrateur depuis juin 2017 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Mandats exercés	Société
Administrateur	Téléperformance (société cotée hors Groupe)

Pauline Ginestié est par ailleurs :

- Membre du comité CSR de Téléperformance.

Alain de Salaberry, administrateur jusqu'au 10 avril 2021 (72 ans, École Polytechnique)

Administrateur depuis octobre 2005, renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2018 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mandats exercés	Société
Président du Conseil de Surveillance	New Imaging Technologies (société non cotée hors Groupe)

Jacqueline Lecourtier, administrateur (70 ans, Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques, Docteur ès Sciences Physiques de l'Université Pierre et Marie Curie)

Administrateur depuis mars 2014, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2017 pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mandats exercés	Société
Administrateur	Carbios (société cotée hors Groupe) Skytech (société non cotée hors Groupe) Alzprotect (une société non cotée hors groupe)

Jacqueline Lecourtier est par ailleurs :

- Membre de l'Académie des Technologies,
- Membre du comité stratégique du fonds d'investissement Xerys,
- Membre du conseil scientifique des Ecoles Mines-Télécom,
- Membre du conseil scientifique du CEA DAM.

Jacqueline Lecourtier est également :

- Commandeur dans l'Ordre National du Mérite (2016),
- Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur (2012).

3.2 Rémunération des mandataires sociaux

3.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 (article L.22-10-8 du Code de commerce) :

Conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce, le conseil d'administration établit une politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique est conforme à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

Figurent ci-dessous une description de toutes les composantes de la rémunération fixe et variable de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que des explications sur le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

A titre préliminaire, il est rappelé que M. Frédéric Desdouits, Directeur Général, a démissionné de ses fonctions avec effet le 23 mars 2020. Le 23 mars 2020, le conseil d'administration a désigné Monsieur Pierre Luzeau en qualité de Directeur Général par intérim, le temps que la société recrute un nouveau Directeur Général. Monsieur Pierre Luzeau ne percevra pas de rémunération au titre de ces fonctions.

a) Manière dont la politique de rémunération des mandataires sociaux respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société :

- Le Président

Le Président de la Société n'est pas rémunéré.

- Le Directeur Général

Monsieur Desdouits a démissionné avec effet le 23 mars 2020, et sa rémunération étant uniquement variable, il n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année 2020. Monsieur Frédéric Desdouits était rémunéré par Seqens en tant que Directeur de la BU CDMO de Seqens. Cette rémunération était en partie refacturée dans le cadre du contrat de prestations de services conclu entre la société et Seqens le 30 novembre 2017, ce qui a représenté un montant de l'ordre de 150 000 € pour 2020.

Monsieur Pierre Luzeau qui a été nommé le 23 mars 2020 en qualité de Directeur Général n'a perçu aucune rémunération dans le cadre de ces fonctions de Directeur Général en 2020.

En cas de nomination d'un nouveau Directeur Général la rémunération au titre de l'exercice 2021 sera composée uniquement d'une rémunération variable basée :

- sur les critères Hygiène, Sécurité en Environnement (HSR), CSR, performance et fiabilité des unités de production. Ils seront donc directement fondés sur la stratégie commerciale et industrielle de la société et prennent en compte les défis auxquels la société doit faire face. Par ailleurs, le critère de fiabilité des unités industrielles vise à assurer la pérennité de la société.

Cette rémunération variable ne pourra pas excéder un montant annuel maximal de 100 000 euros.

- Les administrateurs

Seuls les administrateurs n'appartenant pas au Groupe Seqens perçoivent une rémunération fixe, basée sur la présence systématique des administrateurs ce qui permet là aussi de conformer la politique de rémunération aux intérêts de la société.

- b) Processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, le rôle du comité des rémunérations ou d'autres comités concernés

La politique de rémunération est proposée par le comité des rémunérations. Le comité des rémunérations est composé de Messieurs Marc de Roquefeuil et Alain de Salaberry, tous deux administrateurs. Le Directeur Général, ne participe à aucune délibération sur sa rémunération.

- c) Dans le processus de décision suivi pour sa détermination et sa révision, la manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte

La rémunération variable du Directeur Général est calculée en fonction du niveau moyen des salaires.

- d) Les méthodes d'évaluation à appliquer aux mandataires sociaux pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

La rémunération variable du Directeur Général est établie sur la base de trois catégories de critères qualitatifs et quantitatifs :

- Hygiène Sécurité et Environnement, Responsabilité sociétale de l'entreprise ;
- Performance EBITDA
- Fiabilité des unités de production (opex et capex)

Pour chacune des thématiques des objectifs précis et concrets sont fixés et la règle de calcul de la rémunération variable en fonction du niveau de l'atteinte de ces objectifs est également clairement définie.

- e) Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale aux administrateurs

- seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération

- la somme annuelle qui sera allouée par l'assemblée générale du 9 juin 2021 est de 14 000 €

- f) Lorsque la politique de rémunération est modifiée, la description et l'explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière assemblée générale

Monsieur Frederic Desdouits (était également Directeur de la BU CDMO qui comprend les activités de Synthèses Pharmaceutiques de PCAS) était rémunéré uniquement avec une part

variable. Il était rémunéré par Segens et une partie de cette rémunération était répercutée à PCAS.

Pour 2020, Monsieur Frederic Desdouits n'a perçu aucune rémunération.

Les résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ont été approuvées par 11.803.020 voix (286.00 abstentions) pour les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions et par 11.745.617 voix (343.403 abstentions) pour les 8^{ème} et 9^{ème} résolutions lors de la dernière assemblée générale.

- (g) Les modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L.22-10-8 du Code de commerce.

Compte tenu de la quasi-concomitance entre le changement de Directeur Général et l'Assemblée Générale Mixte tenue en 2020, la politique de rémunération applicable à Monsieur Frédéric Desdouits a pu être soumise à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Frédéric Desdouits a démissionné de ses fonctions avec effet le 23 mars 2020. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau Directeur Général, Monsieur Pierre Luzeau a été désigné Président-Directeur Général par intérim. Il n'a pas perçu de rémunération à ce titre. La politique de rémunération applicable du Directeur Général sera soumise à l'assemblée générale du 9 juin 2021.

- h) Lorsque le conseil d'administration prévoit des dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé : non applicable

(1) Rémunération relative au Président :

- Le Président ne perçoit aucune rémunération fixe ou variable.
- Le Président ne perçoit aucune rémunération en actions.
- Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable : non applicable.
- Critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent l'attribution de la rémunération variable et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération : non applicable.
- La durée du ou des mandats et, le cas échéant, des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables : non applicable.

- Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L.137-11 et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale : non applicable.
- o Le Président ne bénéficie d'aucun engagement ou droit conditionnel.

(2) Rémunération relative au Directeur Général :

- Le Directeur Général actuel ne perçoit aucune rémunération fixe et aucune rémunération variable. En cas de nomination d'un nouveau Directeur Général il percevra une rémunération variable dont le montant maximal figure ci-dessous et les critères détaillés ci-après :
 - o Rémunération variable de M. Desdouits pour l'exercice 2020 : néant
 - o Rémunération variable de M. Luzeau pour l'exercice 2020 : néant
 - o Rémunération variable de M. Luzeau pour l'exercice 2021 : néant
 - o Rémunération variable du futur Directeur Général pour l'exercice 2021 : maximum 100 000 euros sur une base annuelle
- Le Directeur Général ne perçoit aucune rémunération en actions.
- Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable : non applicable.
- Critères clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière, y compris, le cas échéant, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, qui conditionnent l'attribution de la rémunération variable et la manière dont ces critères contribuent aux objectifs de la politique de rémunération :
 - o Critères applicables au futur Directeur Général pour l'exercice 2021 : critères Hygiène, Sécurité en Environnement (HSR), CSR, performance et fiabilité des unités de production
 - o Maximum : 100 000 euros sur une base annuelle
- La durée du ou des mandats et, le cas échéant, des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables : non applicable.
- Caractéristiques principales et les conditions de résiliation des engagements pris par la société elle-même ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle, au sens des II et III de l'article L.233-16 du Code de commerce, et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou d'un changement de fonctions, ou postérieurement à celles-ci, ou des droits conditionnels octroyés au titre d'engagements de retraite à prestations définies

répondant aux caractéristiques des régimes mentionnés aux articles L.137-11 et L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale : non applicable

- En dehors de la rémunération variable indiquée ci-dessus, le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement ou droit conditionnel.

(3) Rémunération relative aux administrateurs :

En dehors de la répartition de la somme annuelle allouée aux administrateurs telle que décrite ci-dessus, les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération.

3.2.2 Informations globales

Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (article L.22-10-9 du Code de commerce) :

Présentation générale des rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Pierre Luzeau – Président (*)	2019	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Frédéric Desdouits – Directeur Général à compter du 14 mars 2019 et jusqu'au 23 mars 2020 (**)	2019	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	18 000	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	18 000	-

(*) Monsieur Pierre Luzeau n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de Président de PCAS et aucune rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur de PCAS, ni de la part de PCAS, ni de la part de Seqens, société qui contrôle PCAS. Monsieur Pierre Luzeau est rémunéré par Seqens au titre de ses fonctions de Président de Seqens. Sa rémunération n'a pas été modifiée du fait de ses fonctions au sein de PCAS et sa rémunération versée par Seqens n'est pas refacturée à PCAS.

(**) Monsieur Frédéric Desdouits a perçu une rémunération au titre de son contrat de travail avec Seqens BidCo (société mère de Seqens) en tant que Directeur de la BU CDMO (dont PCAS fait partie), en partie refacturée à PCAS au titre du contrat de prestations de services conclu le 30 novembre 2017 entre PCAS et les sociétés Seqens Groupe Holding, Seqens Group BidCo, Seqens International et Seqens. La rémunération refacturée au titre de 2020 s'élève à 150 000 € (partie fixe et variable sur une base annuelle).

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Frédéric Desdouts <i>Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020</i>	2019		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	18 000	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	18 000	-	-	-

Tableau 3 : Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2019	2020
Marc de Roquefeuil – Administrateur		
- Jetons de présence	-	-
- Autres rémunérations	-	-
Vincent Milhau – Administrateur		
- Jetons de présence	-	-
- Autres rémunérations	-	-
Vanessa Michoud – Administrateur		
- Jetons de présence	-	-
- Autres rémunérations	-	-
Jacqueline Lecourtier – Administrateur		
- Jetons de présence	9 000	9 000
- Autres rémunérations	-	-
Alain de Salaberry – Administrateur		
- Jetons de présence	9 000	9 000
- Autres rémunérations	-	-
Pauline Ginestié – Administrateur		
- Jetons de présence	9 000	9 000
- Autres rémunérations	-	-
TOTAL	27 000	27 000

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Non applicable

Tableau 6 : Actions attribuées gratuitement et acquises durant l'exercice à chaque mandataire social.

Néant

Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

Non applicable

Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Date de l'Assemblée d'autorisation	24 avril 2013					21 avril 2016		
Date du Conseil d'Administration	4 septembre 2014					11 mai 2016		
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	27 150	143 400	75 332	75 332	75 332	93 003	24 250	24 250
<i>dont mandataires sociaux :</i>								
- Monsieur Philippe Delwasse (Vice Président du Conseil d'Administration jusqu'au 20/06/2017)						40 000		
- Monsieur Vincent Touraille (Directeur Général jusqu'au 14 mars 2019)	13 400	5 000	11 666	11 666	11 666	26 042		
Date d'acquisition des actions	1 mars 2016	5 sept.2016	5 mars 2017	5 mars 2018	5 mars 2019	12 mai 2017	5 mars 2018	5 mars 2019
Date de fin de période de conservation	1 mars 2018	5 sept.2018	5 mars 2019	5 mars 2020	5 mars 2021	12 mai 2018	12 mai 2018	5 mars 2019
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Conditions de performance	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Nombre d'actions acquises	(27 150)	(131 999)	(68 632)	(59 333)	-	(93 003)	(19 700)	-
Nombre d'actions annulées ou caduques	-	(11 401)	(6 700)	(15 999)	(75 332)	-	(4 550)	(24 250)
Nombre d'actions restantes	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 11 : Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre Luzeau Président		X		X		X		X
Frédéric Desdouits Directeur Général <i>jusqu'au 23 mars 2020</i>		X		X		X		X
Pierre Luzeau Directeur Général <i>à compter du 23 mars 2020</i>		X		X		X		X

Il convient de préciser :

- qu'aucun dirigeant mandataire social n'a perçu en 2020 de rémunération en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de PCAS,
- que Madame Jacqueline Lecourtier, administrateur de PCAS, a bénéficié en 2020 d'une indemnisation au titre de membre du « Conseil Scientifique » de PCAS, pour un montant de 6 000 euros.

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun autre contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Participation des mandataires sociaux dans le capital social de PCAS

Pour mémoire le capital de PCAS au 31 décembre 2020 est de 15 141 725 euros :

- Madame Jacqueline Lecourtier détenait 100 actions du capital de PCAS,
- Monsieur Alain de Salaberry détenait 100 actions du capital de PCAS,
- Madame Pauline Ginestie détenait 1 action du capital de PCAS.

(1) Éléments de rémunération versés ou attribués à M. Pierre Luzeau, Président, à raison de son mandat de Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Monsieur Pierre Luzeau n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable au titre de son mandat de Président, ni aucune rémunération sous forme d'actions de la Société ou rémunération exceptionnelle.
- La Société n'a pris aucun engagement vis-à-vis de M. Pierre Luzeau correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être

dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions de Président ou postérieurement à l'exercice de celles-ci.

- Monsieur Pierre Luzeau n'a perçu aucune rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de PCAS au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Ratio sur rémunération moyenne	0	0	0	0	0
Ratio sur rémunération médiane	0	0	0	0	0
Indice de performance : EBITDA Groupe PCAS (en millions d'euros)	10,7	16,3	23,2	31,5	27,3

- L'absence de rémunération du Président est conforme aux principes de rémunération approuvés par l'assemblée générale du 12 mai 2020. Ces principes avaient été adoptés à la majorité

(2) Éléments de rémunération versés ou attribués à M. Frédéric Desdouits, Directeur Général depuis le 14 mars 2019 jusqu'au 23 mars 2020, à raison de son mandat de Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Monsieur Frédéric Desdouits n'a perçu de rémunération ni fixe ni variable au titre de ses fonctions de Directeur Général au cours de l'exercice 2020.
- Par ailleurs, Monsieur Frédéric Desdouits a été rémunéré en tant que Directeur de la BU CDMO de Seqens. Au titre de 2020, cette rémunération (partie fixe et variable) a été refacturée à hauteur de 150 000 euros dans le cadre du contrat de prestations de services conclu entre la société et Seqens le 30 novembre 2017.
- Monsieur Frédéric Desdouits n'a perçu aucune rémunération en actions au cours de l'exercice ni aucune rémunération exceptionnelle.
- Monsieur Frédéric Desdouits n'a perçu aucun avantage en nature.
- La Société n'a plus aucun engagement vis-à-vis de Monsieur Frédéric Desdouits correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions de Directeur Général ou postérieurement à l'exercice de celles-ci.
- Monsieur Frédéric Desdouits n'a perçu aucune rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de PCAS au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Ratio sur rémunération moyenne	3	6	0	0	0
Ratio sur rémunération médiane	4	9	0	0	0
Indice de performance : EBITDA Groupe PCAS (en millions d'euros)	10,7	16,3	23,2	31,5	27,3

- La rémunération du Directeur Général est conforme aux principes de rémunération approuvés par l'assemblée générale du 12 mai 2020. Ces principes avaient été adoptés à la majorité de 11 745 617 voix (343 403 abstentions).
- Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués :

La rémunération variable de M. Desdouits était basée sur les critères Hygiène, Sécurité en Environnement (HSE) Responsabilité sociétale de la Société, mais aussi sur la performance et la fiabilité des unités de production. Ils étaient donc directement fondés sur la stratégie commerciale et industrielle de la société et prenaient en compte les défis auxquels la société doit faire face. Par ailleurs, le critère de fiabilité des unités industrielles visait à assurer la pérennité de la société.

(3) Éléments de rémunération versés ou attribués à M. Pierre Luzeau, à raison de son mandat de Directeur Général, à compter du 23 mars 2020 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Monsieur Pierre Luzeau n'a perçu aucune rémunération fixe ou variable au titre de son mandat de Directeur Général, ni aucune rémunération sous forme d'actions de la Société ou rémunération exceptionnelle.
- La Société n'a pris aucun engagement vis-à-vis de M. Pierre Luzeau correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions de Directeur Général ou postérieurement à l'exercice de celles-ci.
- Monsieur Pierre Luzeau n'a perçu aucune rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de PCAS au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société, autres que les dirigeants, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison :

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Ratio sur rémunération moyenne	0	0	0	0	0
Ratio sur rémunération médiane	0	0	0	0	0
Indice de performance : EBITDA Groupe PCAS (en millions d'euros)	10,7	16,3	23,2	31,5	27,3

- L'absence de rémunération du Directeur Général à compter du 23 mars 2020 est conforme aux principes de rémunération approuvés par l'assemblée générale du 12 mai 2020. Ces principes avaient été adoptés à la majorité

3.3 Ratios d'équité entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général et la rémunération moyenne et médiane des salariés de PCAS SA.

La présentation qui suit a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, dans un souci de mise en conformité immédiate aux nouvelles exigences de transparence en matière de rémunération des dirigeants.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices mentionnés ainsi que des actions de performance attribuées au cours des mêmes périodes et valorisées à leur juste valeur. Le périmètre de cette information repose sur l'Unité Economique et Sociale constituée de la Société PCAS SA.

	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Président du Conseil d'Administration					
Ratio sur rémunération moyenne	0	0	0	4	9
Ratio sur rémunération médiane	0	0	0	5	11
Directeur Général					
Ratio sur rémunération moyenne	3	6	9	23	8
Ratio sur rémunération médiane	4	10	12	30	10

Eléments d'explication de la variation des ratios liés à la rémunération du Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Pierre Luzeau, Président du Conseil d'Administration à compter du 20 juin 2017, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

Eléments d'explication de la variation des ratios liés à la rémunération du Directeur Général :

- En 2017, Monsieur Vincent Touraille, Directeur Général jusqu'au 14 mars 2019, avait bénéficié d'une rémunération variable exceptionnelle, ainsi que de l'attribution d'actions gratuites.
- En 2020, Monsieur Frédéric Desdouits a été Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020. Monsieur Pierre Luzeau, Directeur Général à compter du 23 mars 2020, ne perçoit pas de rémunération au titre de son mandat.

4. TABLEAU DES DELEGATIONS

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce) :

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières régies par les articles L 228-91 s du Code de Commerce donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	12/05/2020 (11 ^{ème} résolution)	26 mois : 12/07/2022	7.570.862 €	Sans objet	Aucune

Augmentation de capital dans le cadre d'une offre au public, émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (Article L. 225-149 du Code de commerce)	12/05/2020 (12 ^{ème} résolution)	26 mois : 12/07/2022	1.514.172 €	Sans objet	Aucune
Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique visée au I de l'article L.411-2 du Code monétaire adressée exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou un cercle restreint d'investisseurs	12/05/2020 (13 ^{ème} résolution)	26 mois 12/07/2022	1.514.172 €	Sans objet	Aucune
Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions dans le cadre du programme de rachat	12 /05/2020 (15 ^{ème} résolution)	26 mois : 12/07/2022		Sans objet	Aucune
Autorisation de procéder avec suppression du DPS à des attributions gratuites d'actions au bénéfice des salariés et mandataires sociaux	25/04/2018 (25 ^{ème} résolution)	38 mois 25/06/2021		Sans objet	Aucune

5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Parmi les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, il convient de noter, s'agissant de PCAS :

Aujourd'hui, PCAS est détenu à 76,66 % par la société Seqens SAS. PCAS détient par ailleurs 9,25 % de ses propres actions.

Seqens SAS est prêteur au titre d'un prêt intra-groupe d'un montant de 47.062.500,00 €. Il est précisé que ce prêt ne peut être exigible qu'en cas de défaut de PCAS.

5.1 Restriction à l'exercice du droit de vote et au transfert d'actions

Les statuts de la Société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

En outre, conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du 15 mai 2017, le Directeur Général doit conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, au moins 5% des actions qui lui sont attribuées et acquises en vertu de tout nouveau plan d'attribution gratuites d'actions dont il bénéficierait.

La société n'a pas connaissance de conventions visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

5.2 Structure du capital

Il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de PCAS.

5.3 Participations directes ou indirectes dans le capital en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce, portées à la connaissance de la Société

Cf. paragraphe 6.2 du rapport de gestion.

5.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

5.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

5.6 Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

5.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés et remplacés par l'assemblée générale des actionnaires, statuant selon les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, et conformément aux dispositions du Code de commerce. Les statuts stipulent que les administrateurs sont nommés pour six ans et sont rééligibles.

Les statuts de la Société peuvent être modifiés par l'assemblée générale, statuant selon les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires, et conformément aux dispositions du Code de commerce.

5.8 Pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Le Conseil d'Administration arrête la stratégie de l'Entreprise, fixe les objectifs de performance et de développement, contrôle leur mise en œuvre par le pouvoir exécutif, conformément à l'intérêt général de l'entreprise, pour assurer sa pérennité et sa performance durable.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts. Il fixe les rémunérations de la Direction Générale.

5.9 Contrats modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

5.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, de la direction générale ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe, à la date des présentes et à la connaissance de la Société, aucun accord en vigueur prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, de la direction générale ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Fait à Ecully, le 25 février 2021

Le Conseil d'Administration

3. Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2021 : Ordre du jour et projets de résolutions

Ordre du jour

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; Quitus aux Administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Fixation du montant de la rémunération des administrateurs ;
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9 I. du Code de commerce, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Frédéric Desdouits, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Directeur Général à compter du 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce ;
- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Marc de Roquefeuil ;
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Texte des projets de résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

(Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration)

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 ; Quitus aux Administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, du

rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L.225-235 du Code de commerce, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de (6 538 479,73) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Elle approuve en particulier le montant global des dépenses et charges non déductibles (article 39.4 du Code général des impôts), s'élevant à 57 056 euros.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de (14 947 000) euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2020)

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à (6 538 479,73) euros en totalité au compte « Report à nouveau » qui serait ainsi porté de la somme de 17 411 988,40 euros à la somme de 10 873 508,67 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution suivante de dividendes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2020	0	0	0
31 décembre 2019	0	0	0
31 décembre 2018	0	0	0

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes et des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation du montant de la rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions, fixe à la somme de 14 000 euros le montant global annuel qui sera allouée aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 et de tous les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

SIXIEME RESOLUTION

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise en application de l'article L.22-10-9 du Code de commerce, conformément à l'article L.225-100 II. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 II. du Code de commerce, les informations mentionnées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise telles que décrites à l'article L.22-10-9.I. du Code de commerce et mentionnées dans ce rapport à la section 3.2.2, relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Président, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, l'absence de rémunération de Monsieur Pierre Luzeau au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Frédéric Desdouts, Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de

commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Frédéric Desdouits, tels que présentés à la section 3.2.2 (2) du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

NEUVIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments de rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Pierre Luzeau, Directeur Général à compter du 23 mars 2020, conformément à l'article L.225-100 III. du Code de commerce)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Pierre Luzeau, tels que présentés à la section 3.2.2 (3) du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

DIXIEME RESOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8.I. du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans ce rapport à la section 3.2.1, pour l'exercice 2021.

ONZIEME RESOLUTION

(Expiration du mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Marc de Roquefeuil en qualité d'administrateur de la Société pour une nouvelle période de 6 années et prend acte de l'expiration dudit mandat.

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

4. Informations financières historiques

Le Document d'Enregistrement Universel incorpore par référence les informations financières historiques suivantes :

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figurent respectivement aux pages 111 à 149 et 178 à 182 du document de référence D.20-0222 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2020.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis selon les règles et principes comptables IFRS et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant figurent respectivement aux pages 99 à 137 et 168 à 172 du document de référence D.19-0240 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2019.



III. États financiers consolidés au 31 décembre 2020

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	4	18 326	19 383
Immobilisations corporelles nettes	5	131 525	117 897
Immobilisations financières	6	111	111
Instruments financiers dérivés	21	910	-
Impôts différés	20	7 431	8 152
Total des actifs non courants		158 303	145 543
Actifs courants			
Stocks et en-cours	7	65 008	53 509
Clients	8	21 233	21 448
Comptes courants Seqens	12	9 981	8 812
Autres créances	9	30 972	32 656
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	829	1 247
Total des actifs courants		128 023	117 672
Actifs destinés à être cédés		-	-
TOTAL ACTIF		286 326	263 215
PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capitaux Propres			
Capital social	10	13 742	13 742
Primes d'émission		12 047	12 047
Report à nouveau et autres réserves consolidées		55 575	69 625
Résultat de l'exercice - part du groupe		(14 947)	(13 693)
Capitaux propres - part du groupe		66 417	81 721
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		66 417	81 721
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	11	13 619	12 588
Emprunts et dettes financières	12	60 673	60 041
Instruments financiers dérivés	21	-	118
Impôts différés	20	1 594	1 446
Total des passifs non courants		75 886	74 193
Passifs courants			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	11	1 401	3 635
Partie court terme des emprunts et dettes financières	12	6 895	7 400
Fournisseurs	13	33 622	32 706
Comptes courants Seqens	12	76 655	40 553
Autres dettes	14	25 450	23 007
Total des passifs courants		144 023	107 301
Passifs destinés à être cédés		-	-
TOTAL PASSIF		286 326	263 215

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Chiffre d'affaires net	15	194 115	200 913
Achats consommés		(55 945)	(66 209)
Charges externes		(57 997)	(53 021)
Charges de personnel		(73 745)	(70 387)
Impôts et taxes		(4 302)	(4 652)
Dotations nettes aux amortissements		(17 206)	(14 859)
Dotations nettes aux provisions		(155)	40
Autres produits et charges d'exploitation	16	4 480	4 653
Résultat opérationnel courant		(10 755)	(3 522)
Autres produits et charges opérationnels	17	(215)	(5 189)
Résultat opérationnel		(10 970)	(8 711)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-
Coût de l'endettement financier brut		(2 105)	(2 218)
Coût de l'endettement financier net	18.1	(2 105)	(2 218)
Autres produits et charges financiers	18.2	540	138
Charge d'impôts	20	(2 412)	(2 902)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net avant résultat des activités destinées à être cédées		(14 947)	(13 693)
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées		-	-
Résultat net		(14 947)	(13 693)
Résultat net – Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net – Part du Groupe		(14 947)	(13 693)
Résultat par action (en euros)			
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation	10.2	13 741 673	13 741 673
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres	10.2	13 741 673	13 741 673
- Résultat net par action		(1,09)	(1,00)
- Résultat net dilué par action		(1,09)	(1,00)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETATS CONSOLIDES DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	(14 947)	(13 693)
- part du Groupe	(14 947)	(13 693)
- part des intérêts minoritaires	-	-
Autres éléments du résultat global :		
Gains et (pertes) actuariels	44	(729)
Effets d'impôts sur les éléments ci-dessus	(11)	188
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat (A)	33	(541)
Ecart de conversion	(390)	347
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	22
Effets d'impôts sur les éléments ci-dessus	-	-
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat (B)	(390)	369
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (A) + (B)	(357)	(172)
Résultat global de l'ensemble consolidé	(15 304)	(13 865)
- part du Groupe	(15 304)	(13 865)
- part des intérêts minoritaires	-	-

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net - part du Groupe	(14 947)	(13 693)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	-	-
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	(1 299)	(450)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	16 166	17 291
+/- Plus ou moins values de cessions (1)	61	(813)
+ Coût de l'endettement financier net	2 105	2 218
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	2 412	2 901
+/- Incidence des activités cédées	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 498	7 454
- Impôts versés	(2 160)	(2 019)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- (Augmentation) diminution des stocks	(11 686)	645
- (Augmentation) diminution des clients	255	17 677
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	824	(9 173)
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs (2)	5 530	(5 103)
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Activités destinées à être cédées	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité - Total Groupe	(2 739)	9 481
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(30 794)	(35 755)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1)	17	2 422
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(7)	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	6	13
+/- Incidence des variations de périmètre	(22)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement - Activités destinées à être cédées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement - Total Groupe	(30 800)	(33 320)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
Augmentation (ou réduction) des Comptes Courants Seqens (2)	34 933	22 772
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	8 240	3 593
- Remboursements d'emprunts (Y compris remboursements de la dette de loyers)	(6 898)	(4 465)
- Intérêts financiers net versés (Y compris intérêts relatifs à la dette de loyers)	(2 185)	(2 400)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement - Activités destinées à être cédées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement - Total Groupe	34 090	19 500
Incidence des variations de cours des devises	20	(30)
VARIATION TRÉSORERIE - TOTAL GROUPE	571	(4 369)
Trésorerie à l'ouverture	258	4 627
Trésorerie à la clôture	829	258
Augmentation (diminution) de la trésorerie - Activités destinées à être cédées	-	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie - Total Groupe	571	(4 369)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	829	1 247
Concours bancaires courants	-	(989)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie - Activités destinées à être cédées	-	-
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie - Total Groupe	829	258

(1) Dont en 2019, 0,5 M€ de plus-value relative à la cession du site de Longjumeau, pour un prix de cession de 2 M€ et 0,3 M€ de plus-values relatives à la cession de terrains sur le site de Limay, pour un prix de cession de 0,4 M€.

(2) En 2019, les Comptes Courants Seqens étaient classés en Flux net de trésorerie générés par l'activité.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Autres éléments du résultat global	Total - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2018	13 904	14 636	66 278	781	95 599	-	95 599
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus (1)	(162)	(2 589)	2 738	-	(13)	-	(13)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(13 693)	-	(13 693)	-	(13 693)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (B)	-	-	-	(172)	(172)	-	(172)
Résultat global de la période (A)+(B)	-	-	(13 693)	(172)	(13 865)	-	(13 865)
Au 31 décembre 2019	13 742	12 047	55 323	609	81 721	-	81 721
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de la période (A)	-	-	(14 947)	-	(14 947)	-	(14 947)
Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôts (B)	-	-	-	(357)	(357)	-	(357)
Résultat global de la période (A)+(B)	-	-	(14 947)	(357)	(15 304)	-	(15 304)
Au 31 décembre 2020	13 742	12 047	40 376	252	66 417	-	66 417

(1) Les 2 738 milliers d'euros correspondent aux rachats d'actions effectués au cours de l'exercice 2019, dont les engagements fermes de rachat avaient été constatés au 31 décembre 2018.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1 – Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture

Crise sanitaire du Covid-19

Le Groupe PCAS est pleinement mobilisé pour garantir la sécurité et la santé de ses employés et assurer la continuité de ses activités. La crise du Coronavirus s'est accélérée dès le deuxième trimestre 2020 avec la mise en place de mesures inédites de confinement et de distanciation sociale dans tous les pays où PCAS est présent.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre dès le début de la crise et sur tous nos sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène pour garantir la sécurité et la santé de nos employés et sous-traitants et pour endiguer la pandémie en accord avec les recommandations les plus exigeantes des autorités de santé. Chaque site de PCAS, partout dans le monde, dispose d'une unité de gestion de crise dont la mission est de s'assurer que les mesures d'hygiène renforcées, les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Elles sont coordonnées par le Groupe Seqens pour garantir un déploiement homogène, rapide et efficace. Sur tous les sites, nos employés trouvent des solutions pratiques à chaque nouvelle situation pour assurer la sécurité et l'hygiène au quotidien. **C'est notre priorité.**

Les gouvernements des pays touchés par des mesures de confinement strictes l'ont rappelé de manière unanime : les entreprises dont les activités sont essentielles doivent prendre toutes les mesures de distanciation sociale et d'hygiène qui s'imposent afin d'organiser la continuité des activités et servir au mieux les besoins vitaux du pays. Dans ce cadre et compte tenu des activités de PCAS, tout est mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement, la production et la distribution de nos produits pour servir et accompagner nos clients dans cette période inédite en particulier dans le domaine Synthèse Pharmaceutique.

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui a rapidement touché le monde entier, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels PCAS opère, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation. Ces mesures ont un impact limité sur le fonctionnement du Groupe PCAS. En effet, nos usines fonctionnent, même si l'organisation du travail est contrainte (protection des salariés les plus à risque et réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité).

La prolongation de la situation actuelle ou son évolution défavorable pourraient entraîner des impacts sur la santé des collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison de nos produits à nos clients, et par conséquent, conduire à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. Cette épidémie pourrait ainsi impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date d'arrêté des comptes.

Au niveau de l'activité et des résultats du Groupe PCAS, il n'y a, à la date d'arrêté des comptes, pas d'impact significatif connu hormis la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants et le retard dans la mise en service de la nouvelle unité de production du site de Villeneuve-la-Garenne, qui est intervenue en septembre 2020.

En conséquence, les résultats opérationnel courant et net du Groupe PCAS sont restés fortement négatifs en 2020.

En tout état de cause, les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe PCAS a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2020 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation du Groupe, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

2 - Principes comptables

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 février 2021. Les états financiers consolidés de PCAS SA et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe PCAS ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2020. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2020 (voir tableau ci-après), sont les suivants :

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire au 1er janvier 2020

Amendements IFRS	- Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS
Amendements IAS 1 et IAS 8	- Définition de la matérialité dans les états financiers
Amendements IFRS 3	- Définition d'une activité
Amendement IFRS 16	- Avantages octroyés aux preneurs dans le contexte du COVID-19
Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7	- Réforme des taux de référence

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2020 n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et postérieurement sont les suivantes :

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2021 et postérieurement

Textes non encore adoptés par l'UE :

Amendement IAS1 (<i>applicable à compter du 01/01/2022</i>)	- Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant
Amendement IFRS 3 (<i>applicable à compter du 01/01/2022</i>)	- Référence au cadre conceptuel
Amendement IAS 37 (<i>applicable à compter du 01/01/2022</i>)	- Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat
Amendements IFRS 10 et IAS 28 (<i>reportés à une date non déterminée</i>)	- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise
Améliorations annuelles (2018-2020) des IFRS	

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, amendements et interprétations lorsque l'application est postérieure au 31 décembre 2020.

Continuité de l'exploitation

Le Groupe PCAS bénéficie du soutien financier du Groupe Seqens dans son développement.

2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de PCAS SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles PCAS SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est transférée au Groupe.

Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

2.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de crise sanitaire du Covid-19 qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il s'agit notamment de la dépréciation des actifs courants et non courants, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des provisions pour litiges et risques fiscaux, de la valorisation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, de l'activation des impôts différés et de la valorisation des goodwill et des actifs incorporels acquis, ainsi que de leur durée de vie estimée.

2.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en milliers d'euros (sauf indication contraire).

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change en vigueur à la date du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au cours de la date du bilan. Les produits et charges des filiales étrangères sont convertis au cours moyen de la période.

La conversion en euros des comptes tenus en dollars canadiens des sociétés PCAS Canada et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes (CAD pour un Euro) :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2020	0,63967	0,65384
31 décembre 2019	0,6850	0,67321

La conversion en euros des comptes tenus en dollars US de la société PCAS America Inc. a été effectuée sur les bases suivantes (USD pour un Euro) :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2020	0,81493	0,87621
31 décembre 2019	0,88902	0,8932

La conversion en euros des comptes tenus en RMB de la société PCAS Shanghai Fine Chemicals a été effectuée sur les bases suivantes (RMB pour un Euro) :

RMB/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2020	0,12465	0,12705
31 décembre 2019	0,12787	0,12930

2.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe.

Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur (déterminée à la date d'acquisition), des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, des instruments de capitaux propres émis par le Groupe et des ajustements éventuels du prix d'acquisition assumés par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon la norme IFRS 3 Révisée.

Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux approches est effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises.

Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres.

Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

2.5 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est initialement égal à l'excédent du prix d'acquisition payé au titre du regroupement d'entreprises, des intérêts minoritaires et de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue, sur la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Toute différence négative constatée lors du calcul de l'écart d'acquisition est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition se rapportant aux sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la situation financière et économique mondiale actuelle (notamment Coronavirus) qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 2.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation,...).

2.6 Immobilisations incorporelles

2.6.1 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement de logiciels, de brevets et d'une plateforme technologique. Ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie (les brevets et logiciels) sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Plateforme technologique	8 ans

2.6.2 Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation.

Les frais de développement, ne remplissant pas les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement non publiques sont comptabilisées au passif en « Autres dettes » et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Les subventions d'investissement publiques (IAS 20) liées à des actifs sont présentées en déduction de la valeur de l'actif et sont comptabilisées en résultat sur la durée de l'actif amortissable en déduction de la charge d'amortissement.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 30 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La loi « Macron » a introduit un dispositif de suramortissement temporaire concernant certains biens d'équipement acquis ou fabriqués du 15 avril 2015 au 14 avril 2017. Ce dispositif consiste en la possibilité donnée aux entreprises de pratiquer une déduction exceptionnelle supplémentaire de 40% sur ces biens d'équipement. En 2020, l'impact de cette déduction dans le résultat fiscal du Groupe s'élève à 980 milliers d'euros, soit une économie d'impôt de 142 milliers d'euros.

2.8 Contrats de location

La norme IFRS 16, relative aux contrats de location, a été appliquée par le groupe au 1^{er} janvier 2019, en adoptant la méthode rétrospective simplifiée selon laquelle l'information comparative n'est pas retraitée.

L'impact comptable de l'application de la norme IFRS 16, pour les contrats de location est le suivant:

- Enregistrement d'une dette de loyer correspondant au montant des loyers restant à payer actualisés au taux marginal d'endettement du preneur (3%).
- Enregistrement d'un droit d'utilisation de l'actif au montant identique à la dette de loyers, ajusté des paiements d'avance et dettes non encore réglées relatives aux périodes de location passées.

La charge d'intérêts relative à la dette de loyers (charge financière) et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont présentées séparément au compte de résultat.

Les actifs et les passifs ont été analysés ensemble pour déterminer le montant des impôts différés à comptabiliser sur les actifs et passifs de location.

Le Groupe a opté pour ne pas appliquer la norme aux contrats de faible valeur (inférieure de 5 000€) et aux contrats de courte durée (inférieure à 12 mois).

Les mises en place de contrats de location concernent principalement les locations de matériels de fabrications et matériels roulants (entre 2 et 4 ans en moyenne) et les locations de bureaux

(9 ans). La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension.

Pris individuellement, les contrats liés aux bureaux sont les plus significatifs. Les durées exécutoires retenues pour ce type de contrat correspondent aux durées contractuelles initialement négociées. A ce jour il n'est pas raisonnablement certain que ces contrats soient prolongés au-delà des durées contractuelles.

Les principaux ajustements liés à l'application de cette norme sont décrits dans la note 22 du présent document.

2.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

2.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

La dépréciation, qui couvre les pertes attendues, est comptabilisée au compte de résultat en « Dotations nettes aux provisions » et est enregistrée en même temps que la créance.

L'analyse du contrat d'affacturage, conclu début 2018 pour une durée de 3 ans, au regard de la norme IAS 39 a permis de conclure au caractère déconsolidant d'une partie des créances cédées à l'organisme d'affacturage.

Le montant des créances cédées au factor au 31 décembre 2020 par le Groupe s'élève à 21,4 millions d'euros, contre 25,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Parmi les 21,4 millions d'euros de créances cédées au 31 décembre 2020, 17,9 millions d'euros sont déconsolidées. Sur ces 17,9 millions d'euros, 16,8 millions d'euros ont été récupérées par PCAS, 0,04 million d'euros sont disponibles sur le compte du factor et 1 million d'euros sont bloquées en tant que fonds de garantie.

2.11 Instruments Financiers

2.11.1 Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

2.11.2 Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

2.11.3 Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours à divers instruments financiers pour gérer son exposition au risque de change.

Les instruments dérivés de change (achats et ventes à terme de devises) sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle les contrats dérivés entrent en vigueur et ils sont ultérieurement réévalués à leurs justes valeurs à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière selon la norme IFRS. Tout profit ou perte résiduel résultant est comptabilisé en résultat net immédiatement à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture.

2.11.4 Comptabilité de couverture

Le Groupe désigne certains dérivés comme instruments de couverture du risque de change dans des couvertures de juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les couvertures du risque de change associé à des engagements fermes sont comptabilisées comme des couvertures de flux de trésorerie.

Au commencement de la relation de couverture, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie relative à diverses opérations de couverture. Le Groupe documente également, au début de l'opération de couverture, puis régulièrement, si l'instrument de couverture permet de compenser de façon efficace les variations de justes valeurs ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuables au risque couvert, c'est-à-dire quand la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité qui suivent :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture,
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique,
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, le Groupe doit réajuster le ratio de couverture de la relation de couverture (c'est-à-dire qu'il procède au rééquilibrage de la couverture) de manière à ce que celle-ci réponde à nouveau aux critères.

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de flux futurs*

L'application de la comptabilité de couverture de flux futurs permet de différer dans un compte des capitaux propres consolidés l'impact en résultat de la part efficace des variations de juste valeur du dérivé désigné.

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat.

Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Selon la nature de l'instrument, l'affectation au résultat s'opérera en coût d'exploitation (couverture de change) ou en coût financier (couverture de taux d'emprunt).

- *Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de juste valeur*

L'application de la comptabilité de juste valeur permet de réévaluer l'élément couvert à sa juste valeur et à hauteur du risque couvert, cette réévaluation ayant pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur du dérivé désigné à celui de l'inefficacité de la couverture. Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de la couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat, de même que les variations de juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée doit être amorti en contrepartie du résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance de l'élément couvert.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement les comptes de valeurs mobilières de placement, de caisse et les soldes bancaires disponibles.

2.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser leur cession dans un délai d'un an.

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste

valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités destinées à être cédées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

2.14 Capitaux propres

Les actions autodétenues par PCAS SA viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé en résultat lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions autodétenues.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ils sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont.

Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Protéus, PCAS Biosolution et Dauphin constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des sociétés françaises du Groupe est comptabilisée en « Charge d'impôts ».

2.16 Avantages au personnel

2.16.1 Engagements de retraite

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Les écarts actuariels générés à chaque clôture annuelle sont comptabilisés en autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS 19 révisée. Les écarts actuariels n'ont aucune incidence sur le compte de résultat.

Expansia couvre en partie son engagement sur les indemnités de départ à la retraite par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

2.16.2 Autres avantages à long terme au personnel

Ils sont constitués des médailles du travail et d'un contrat de frais de santé. Ces avantages au personnel sont évalués selon IAS 19. Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en passifs non courants tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise. Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement dans le compte de résultat.

2.17 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

2.18 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les rémunérations versées aux salariés sous forme d'actions relatives à l'octroi de plan d'options doivent être comptabilisées en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

2.19 Reconnaissance du revenu

L'activité du Groupe se répartit autour deux pôles : Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités. Dans le cadre de ses activités, les obligations de performance identifiées sont la vente de produits et la réalisation de prestations de R&D.

Pour les ventes de produits, sauf cas particuliers, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle des produits. Cette date correspond à l'émission d'un certificat d'analyse, ou une libération du produit par l'Assurance Qualité. Le Groupe prend en compte les règles incoterms. Dans certains cas, lorsque les critères suivants définis par la norme IFRS 15 sont remplis, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires à l'avancement :

- Produit unique / spécifique ;
- Existence d'un droit exécutoire à paiement.

Ce cas concernait une transaction en 2020.

Dans le cas d'une prestation de R&D, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement puisque le client bénéficie du service au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

2.20 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs (notamment ceux liés à l'amortissement d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition), les coûts de restructurations, ainsi que, lors d'une acquisition, les frais juridiques et de conseil exposés pour cette acquisition, et toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils intégraient particulièrement en 2019, les coûts engagés par PCAS dans le cadre du processus de réorganisation du site de Longjumeau, d'un montant de 3,8 millions d'euros.

2.21 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

2.22 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat net - Part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions autodétenues.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.23 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activité, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialités. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

3 - Evolution du périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
PCAS	21, chemin de la Sauvegarde - 69130 Ecully - France	100,0%	100,0%	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92390 Villeneuve la Garenne - France	100,0%	100,0%	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30390 Aramon - France	100,0%	100,0%	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20210 Turku - Finlande	100,0%	100,0%	IG	
PCAS Canada	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	100,0%	IG	
Dauphin	21, chemin de la Sauvegarde - 69130 Ecully - France	100,0%	100,0%	IG	424 481 729
PCAS GmbH	De-Saint-Exupéry-Strabe 8 - 60549 Frankfurt am Main - Allemagne	100,0%	100,0%	IG	
PCAS Shanghai Fine Chemicals Co.	518 Anyuan Road, Punto District, Shanghai - Chine	100,0%	100,0%	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	100,0%	66,0%	IG	
PCAS Biosolution	21, chemin de la Sauvegarde - 69130 Ecully - France	100,0%	100,0%	IG	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell - 30000 Nîmes - France	100,0%	100,0%	IG	418 623 138

Méthode de consolidation :

IG : Intégration globale

La société PCAS America Inc. a été liquidée au cours de l'exercice.

La sociétés PCAS GmbH est en cours de liquidation.

4 - Ecarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecarts d'acquisition	Frais de recherche & développement	Concessions et brevets	Plateforme technologique	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31 déc. 2018	14 498	1 449	15 094	4 100	1 162	36 303
Acquisitions et augmentations	-	-	11	-	1 115	1 126
Cessions et diminutions	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	5	-	-	5
Autres mouvements	-	-	26	-	(66)	(40)
Valeurs brutes au 31 déc. 2019	14 498	1 449	15 136	4 100	2 211	37 394
Acquisitions et augmentations	22	-	115	-	434	571
Cessions et diminutions	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	(5)	-	-	(5)
Autres mouvements	-	106	1 585	-	(1 612)	79
Valeurs brutes au 31 déc. 2020	14 520	1 555	16 831	4 100	1 033	38 039
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2018	-	(1 239)	(11 704)	(4 100)	-	(17 043)
Dotations aux amortissements	-	-	(961)	-	-	(961)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	(7)	-	-	(7)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2019	-	(1 239)	(12 672)	(4 100)	-	(18 011)
Dotations	-	(135)	(1 679)	-	-	(1 814)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	5	-	-	5
Autres mouvements	-	-	107	-	-	107
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2020	-	(1 374)	(14 239)	(4 100)	-	(19 713)
Valeurs nettes au 31 déc. 2018	14 498	-	3 390	-	1 162	19 260
Valeurs nettes au 31 déc. 2019	14 498	210	2 464	-	2 211	19 383
Valeurs nettes au 31 déc. 2020	14 520	181	2 592	-	1 033	18 326

Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Synthèse Pharmaceutique	12 305	12 305
Chimie Fine de Spécialités	2 215	2 193
Total	14 520	14 498

Des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie sont mis en œuvre dans l'ensemble du Groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9,5 % (après impôt),
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %,
- les flux de trésorerie prévisionnels prennent en compte de la totalité des flux de loyers.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Il n'a pas été constaté de perte de valeur sur l'exercice.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2020, une hausse de 0,5% du taux d'actualisation utilisé (soit un taux de 10%) combinée à une baisse de 1% du taux de croissance du chiffre d'affaires considéré dans les business plan, et ce pour chaque année future, entraînerait une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe de 11,4 millions d'euros en Synthèse Pharmaceutique et de 2,6 millions d'euros en Chimie Fine de Spécialité.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les valeurs de chacune des hypothèses clés considérées isolément, permettant d'égaliser la valeur recouvrable estimée et la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie :

	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialités
Taux d'actualisation	10,27%	10,46%
Variation du chiffre d'affaires pour chaque année future	-1,02%	-1,28%

En considérant un taux de croissance à l'infini de 0%, les flux de trésorerie actualisés seraient inférieurs à la valeur comptable de 12,5 millions d'euros en Synthèse Pharmaceutique et de 3,5 millions d'euros en Chimie Fine de Spécialité.

Enfin, le tableau ci-dessous fait apparaître pour chaque UGT, l'écart entre la valeur recouvrable des business plan et la valeur comptable :

<i>en millions d'euros</i>	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable	19,9	9,5

Frais de recherche et de développement

PCAS poursuit sa stratégie de développement de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés.

Au 31 décembre 2020, le montant net de ces actifs s'élève à 181 milliers d'euros (cf. note 2.6.2 pour les critères de comptabilisation).

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20), le Crédit d'Impôt Recherche, qui s'élève à 4 257 milliers d'euros en 2020, est enregistré en « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

5 - Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Immobilisations en cours	Immobilisations corporelles en location	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31 déc. 2018	10 069	69 202	200 713	19 074	-	12 372	311 430
Acquisitions et augmentations	-	2 062	7 047	23 211	2 353	2 311	36 984
Cessions et diminutions	(552)	(5 071)	(1 208)	-	-	(513)	(7 344) ⁽¹⁾
Ecart de conversion	5	167	1 078	17	-	145	1 412
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement d'ouverture lié au changement de méthode comptable (IFRS 16)	-	-	-	-	2 308	-	2 308
Autres mouvements	-	1 349	6 281	(12 002)	-	4 412	40
Valeurs brutes au 31 déc. 2019	9 522	67 709	213 911	30 300	4 661	18 727	344 830
Acquisitions et augmentations	-	3 302	11 180	9 599	4 665	1 499	30 245
Cessions et diminutions	-	(232)	(1 140)	(76)	-	(1 322)	(2 770)
Ecart de conversion	(5)	(217)	(932)	(43)	(441)	(443)	(2 081)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	10 668	14 183	(25 716)	-	758	(107)
Valeurs brutes au 31 déc. 2020	9 517	81 230	237 202	14 064	8 885	19 219	370 117
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2018	(1 106)	(47 245)	(158 786)	38	-	(11 052)	(218 151)
Dotations	(45)	(2 644)	(9 287)	-	(1 233)	(689)	(13 898)
Cessions	19	4 384	1 187	-	-	343	5 933 ⁽¹⁾
Ecart de conversion	-	(125)	(645)	-	-	(47)	(817)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2019	(1 132)	(45 630)	(167 531)	38	(1 233)	(11 445)	(226 933)
Dotations	(45)	(2 664)	(9 227)	-	(1 165)	(2 412)	(15 513)
Cessions	-	-	1 370	-	-	1 322	2 692
Ecart de conversion	-	134	703	-	331	73	1 241
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(1 333)	-	-	1 254	(79)
Amortissements et dépréciations au 31 déc. 2020	(1 177)	(48 160)	(176 018)	38	(2 067)	(11 208)	(238 592)
Valeurs nettes au 31 déc. 2018	8 963	21 957	41 927	19 112	-	1 320	93 279
Valeurs nettes au 31 déc. 2019	8 390	22 079	46 380	30 338	3 428	7 282	117 897
Valeurs nettes au 31 déc. 2020	8 340	33 070	61 184	14 102	6 818	8 011	131 525

(1) Principalement, cession du site de Longjumeau.

6 – Immobilisations financières

L'actif de Dynaction apporté à PCAS dans le cadre de la fusion intervenue en juin 2013 comprenait un prêt non recouvrable accordé à un tiers dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe Dynaction et entièrement provisionné, d'un montant brut de 7,8 millions d'euros.

7- Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Matières premières et autres approvisionnements	30 504	23 076
En-cours de production et Produits finis	42 562	39 046
Marchandises	52	58
Montant brut	73 118	62 180
Matières premières et autres approvisionnements	(2 071)	(1 646)
En-cours de production et Produits finis	(6 039)	(7 025)
Marchandises	-	-
Provisions pour dépréciation	(8 110)	(8 671)
Matières premières et autres approvisionnements	28 433	21 430
En-cours de production et Produits finis	36 523	32 021
Marchandises	52	58
Montant net	65 008	53 509

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Mouvements	Ecart de conversion	31 déc. 2020
Dépréciations	8 671	4 537	(4 871)	(190)	(37)	8 110

La reprise de dépréciation de stocks inclut à hauteur de 4 millions d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

8 - Clients

8.1 Clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients	21 693	21 890
Dépréciation créances douteuses	(460)	(442)
Total	21 233	21 448

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecart de conversion	31 déc. 2020
Dépréciations	442	18	-	-	460

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Au 31 décembre 2020, le montant des créances non échues s'élève à 17,8 millions d'euros.

Le Groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de groupes internationaux à forte notoriété dans les différentes activités du Groupe.

En 2009, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance-crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1er janvier 2010.

8.2 Clients ventilés par devises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients en euros	13 571	12 465
Clients en dollars US	7 662	8 982
Clients en autres devises	-	1
Total	21 233	21 448

9 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances de CIR et de CICE (*)	19 419	20 467
Autres créances sur l'Etat	6 263	6 672
Affacturage - Fonds de garantie	1 037	1 181
Autres créances	3 658	3 614
Charges constatées d'avance	595	722
Total	30 972	32 656

(*) Dont, au 31 décembre 2020, 12,7 millions d'euros de mobilisation pour le CIR (11,5 millions d'euros au 31 décembre 2019) et 1,2 million d'euros de mobilisation pour le CICE (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2019).

10 - Capital social et résultat net par action

Le capital social est composé de 15 141 725 actions de 1 euro de nominal au 31 décembre 2020. PCAS détient également 1 400 052 actions auto-détenues. Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

10.1 Actions gratuites

Au 31 décembre 2020, il n'existe plus de plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

10.2 Résultat par action

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actions	15 141 725	15 141 725
Actions propres	(1 400 052)	(1 400 052)
	13 741 673	13 741 673

Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actions	15 141 725	15 141 725
Actions propres	(1 400 052)	(1 400 052)
Plan d'attribution d'actions gratuites	-	-
	13 741 673	13 741 673

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

11 - Provisions pour risques et charges

11.1 Provisions

Le détail et les variations des provisions sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Provisions pour retraite	11 644	11 165
Provisions pour médailles du travail	1 039	1 014
Provisions pour frais de santé	1 309	1 276
Autres provisions pour risques et charges (*)	1 028	2 768
Total	15 020	16 223

Ventilation courant / non courant

Non - courant	13 619	12 588
Courant	1 401	3 635

Montant imputé au compte de résultat au titre :

- des prestations de retraite	523	163
- des frais de santé	33	33

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations (**)	31 déc. 2020
Provisions pour retraite	11 165	523	-	-	(44)	11 644
Provisions pour médailles du travail	1 014	37	-	(12)	-	1 039
Provisions pour frais de santé	1 276	33	-	-	-	1 309
Autres provisions pour risques et charges (*)	2 768	379	(1 529)	(590)	-	1 028
Total	16 223	972	(1 529)	(602)	(44)	15 020

(*) Dont, au 31 décembre 2020, 225 milliers d'euros au titre du processus de réorganisation du site de Longjumeau (2 247 milliers d'euros au 31 décembre 2019)

(**) Sur la période, les autres variations correspondent aux écarts actuariels

11.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 2.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,

- l'âge prévisible de départ à la retraite (pour la France, pour les cadres, 65 ans pour ceux nés à partir de 1962 et sinon 64 ans, pour les non-cadres, 63 ans pour ceux nés à partir de 1962 et sinon 62 ans),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2019 pour la France).

Prestations de retraite

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Coût des services rendus	891	799
Coût financier	97	177
Rendement attendu des actifs du régime	(8)	(15)
Coût des services passés non reconnus	21	21
Prestations payées directement par l'employeur	(478)	(253)
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	523	729

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
A l'ouverture	11 165	10 273
Charge / (produit) reconnu en résultat	523	729
Reprises de l'exercice	-	(566)
Perte / (gain) actuariel en autres éléments du résultat global	(44)	729
A la clôture	11 644	11 165

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Valeur totale des engagements au 1^{er} janvier	(11 165)	(10 273)
Coût des services rendus	(891)	(799)
Coût de l'actualisation	(97)	(177)
Rendement attendu des actifs	8	15
Coût des services passés non reconnus	(21)	(21)
Prestations payées	478	253
Reprises de l'exercice (*)	-	566
Variation de périmètre	-	-
Gains ou (pertes) actuariels	44	(729)
Valeur totale des engagements au 31 décembre	(11 644)	(11 165)

(*) Concerne principalement en 2019, des reprises relatives au processus de réorganisation du site de Longjumeau.

Le taux d'actualisation retenu (Markit iBoxx € Corporates AA 10+) est de 0,34 % en 2020, contre 0,77 % en 2019.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

Expansia couvre en partie son engagement sur les indemnités de départ à la retraite par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

Hors actifs du régime, qui s'élèvent à 1 050 milliers d'euros, le total des engagements de retraites du Groupe s'élève à 12 694 milliers d'euros.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs en Euros	398	421
Obligations en Euros	120	124
Actions Europe	372	285
Actions Etats-Unis	107	88
Actions Autres Pays	53	42
Total des actifs du régime	1 050	960

La variation des actifs du régime est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	960	1 096
Prestations prélevées	(36)	(76)
Evolution de la valeur du fonds	115	(73)
Intérêts	11	13
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	1 050	960

Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de - 0,8 million d'euros.

11.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

11.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

12 - Endettement Net

L'endettement du Groupe se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Endettement à moyen et long terme (hors part court terme)		
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	715	1 082
Réserve de participation des salariés	132	134
Dettes sur loyer et sur locations financements (1)	3 890	2 526
Autres emprunts et dettes financières	55 936	56 299
Total endettement à moyen et long terme	60 673	60 041
Endettement à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	294	315
Concours bancaires courants	-	989
Part court terme de la réserve de participation des salariés	-	-
Part court terme des dettes sur loyers et locations financements (1)	2 229	924
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	4 035	4 827
Intérêts courus	337	345
Total endettement à court terme	6 895	7 400
Total endettement brut	67 568	67 441
Trésorerie et équivalents de trésorerie	829	1 247
Total endettement net hors comptes courants Seqens	66 739	66 194
Comptes courants Seqens	66 674	31 471
Total endettement net y compris comptes courants Seqens	133 413	97 665

(1) Impact de l'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location (Cf. Note 2.8 et Note 22).

Les emprunts à moyen et long terme de PCAS Canada sont assortis de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élèvent à 1 million d'euros au 31 décembre 2020 et à 1,4 million d'euros au 31 décembre 2019.

Les autres emprunts et dettes financières intègrent au 31 décembre 2020, à hauteur de 47,1 millions d'euros, la mise à disposition par Seqens d'un prêt intra-groupe à échéance du 22 juin 2023, à hauteur de 10,2 millions d'euros, la mobilisation de créances de crédit d'impôt recherche auprès de Bpifrance (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2019), à hauteur de 0,9 millions d'euros, la mobilisation des créances de CICE auprès d'un établissement bancaire (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2019) et à hauteur de 1,6 million d'euros, la mise à disposition par Seqens d'un prêt à PCAS Canada (1,8 million d'euros au 31 décembre 2019).

Seqens a conclu avec ses principales filiales, dont PCAS, une convention de gestion centralisée de trésorerie. Cette convention permet une gestion optimisée aussi bien du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie.

Les avances faites par Seqens à PCAS portent intérêts au taux Euribor 1 mois, augmenté de 55 points de base (soit +0,55%), majoré du surcoût lié au recours au « crédit revolving » ou à tout autre mode de financement. A ce jour, ce surcoût concernant les tirages effectués dans le cadre du crédit renouvelable est de 300 points de base, diminué du taux Euribor 1 mois de la période concernée.

Les avances faites par PCAS à Seqens portent intérêts au taux Euribor 1 mois, diminué de 30 points de base (soit -0,30%), ce taux d'intérêt ne pouvant en tout état de cause pas être inférieur à 10 points de base (soit 0,10%).

La situation des comptes courants avec Seqens est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019	Variations
Comptes courants Actif	9 981	8 812	1 169
Comptes courants Passif	(76 655)	(40 553)	(36 102)
Total net	(66 674)	(31 741)	(34 933)

Le Groupe PCAS bénéficie du soutien financier du Groupe Seqens dans son développement.

Au 31 décembre 2020, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 1 million d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 0,04 million d'euros, ainsi que de bénéficier potentiellement de financements complémentaires de la part de Seqens dans le cadre de la convention de gestion centralisée de trésorerie signée entre PCAS et Seqens.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction du Groupe sont le montant de l'endettement net et le montant des ressources disponibles.

Echéances des dettes à long et court terme

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
A moins de 6 mois	5 634	6 179
Entre 6 et 12 mois	1 261	1 221
Entre 1 et 5 ans	60 673	60 041
A plus de 5 ans	-	-
Total	67 568	67 441

Les échéances des intérêts à payer liés à ces emprunts sont les suivantes :

- à moins d'un an : 1,9 million d'euros
- entre 1 et 5 ans : 2,7 millions d'euros
- à plus de 5 ans : -

Dettes financières ventilées par taux

<i>(en milliers d'euros)</i>	Taux fixe	Taux variable	Total
	31 déc. 2020	31 déc. 2020	31 déc. 2020
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	312	697	1 009
Autres emprunts et dettes financières	6 403	60 156	66 559
	6 715	60 853	67 568

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2020 à 2,67 % (2,77 % au 31 décembre 2019).

Une augmentation de 1% des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2020 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,6 million d'euros.

Réconciliation des variations des dettes financières et des flux de trésorerie liés aux opérations de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2019	TFT		Variations	Ecart de conversion	Reclassement	31 déc. 2020
		Encaissements	Remboursements				
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 082	-	(1)	-	(65)	(301)	715
Dettes sur loyers et locations financements	2 526	4 570	(944)	(35)	-	(2 227)	3 890
Autres emprunts et dettes assimilées	56 433	3 670	(36)	-	(117)	(3 882)	56 068
Total emprunts et dettes financières non courants	60 041	8 240	(981)	(35)	(182)	(6 410)	60 673
Emprunts auprès des établissements de crédit	315	-	(301)	-	(21)	301	294
Dettes sur loyers et locations financements	924	-	(942)	20	-	2 227	2 229
Autres emprunts et dettes assimilées	4 827	-	(4 674)	-	-	3 882	4 035
Intérêts courus sur emprunts	345	-	-	(8)	-	-	337
Concours bancaires	989	-	-	(989)	-	-	0
Total emprunts et dettes financières courants	7 400	-	(5 917)	(977)	(21)	6 410	6 895
Total endettement	67 441	8 240	(6 898)	(1 012)	(203)	-	67 568
Comptes courants nets Seqens	31 741	-	-	34 933	-	-	66 674
Total endettement y compris Comptes Courants nets Seqens	99 182	8 240	(6 898)	33 921	(203)	-	134 242

13 - Fournisseurs

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

13.1 Fournisseurs ventilés par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs	25 474	26 913
Fournisseurs d'immobilisations	8 148	5 793
Total	33 622	32 706

13.2 Fournisseurs ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs en euros	32 419	31 661
Fournisseurs en dollars US	191	557
Fournisseurs en autres devises	1 012	488
Total	33 622	32 706

14 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dettes fiscales	1 200	1 952
Dettes sociales	18 116	14 538
Autres dettes	2 360	3 300
Produits constatés d'avance	3 774	3 217
Total	25 450	23 007

15 – Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Ventes de biens et de marchandises	172 943	182 954
Ventes de services	21 172	17 959
Total	194 115	200 913

15.1 Chiffre d'affaires par domaine d'activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Synthèse Pharmaceutique	135 199	127 660
Total Synthèse Pharmaceutique	135 199	127 660
Chimie de Performance	24 623	32 195
Spécialités Avancées	34 293	41 058
Total Chimie Fine de Spécialités	58 916	73 253
Total	194 115	200 913

15.2 Carnet de commandes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	dont maturité		
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Synthèse Pharmaceutique	225 117	68 231	156 886	-
Chimie Fine de Spécialités	32 546	32 207	339	-
Total	257 663	100 438	157 225	-

16 - Autres produits et charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Crédit d'Impôt Recherche	4 257	4 532
Jetons de présence	(31)	(31)
Autres	254	152
Total	4 480	4 653

17 - Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels (1)	(61)	813
Coûts de restructuration	(527)	(2 180)
Coûts liés au processus de réorganisation du site de Longjumeau	575	(3 790)
Dépréciations d'actifs incorporels	(120)	-
Autres	(82)	(32)
Total	(215)	(5 189)

(1) Dont en 2019, 0,5 million d'euro de cession du site de Longjumeau et 0,3 million d'euros de cession de terrains sur le site de Limay.

Les coûts de restructuration correspondent principalement à des adaptations d'effectifs sur différents sites du Groupe.

18 - Charges et produits financiers

18.1 Coût de l'endettement financier net

	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	-	-
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 105)	(2 218)
Total	(2 105)	(2 218)

18.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement au 31 décembre 2020 la constatation des écarts de change hors flux opérationnels (0,8 million d'euros, contre 0,3 million d'euros en 2019).

19 - Information sectorielle

19.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe PCAS sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialités. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction Générale du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialités	Total
31 décembre 2020			
Chiffre d'affaires	135 199	58 916	194 115
Résultat opérationnel courant	(8 748)	(2 007)	(10 755)
31 décembre 2019			
Chiffre d'affaires	127 660	73 253	200 913
Résultat opérationnel courant	(7 711)	4 189	(3 522)

19.2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Autres zones	Total
31 décembre 2020			
Chiffre d'affaires par origine	155 195	38 920	194 115
Résultat opérationnel courant	(15 999)	5 244	(10 755)
31 décembre 2019			
Chiffre d'affaires par origine	162 906	38 007	200 913
Résultat opérationnel courant	(11 024)	7 502	(3 522)

20 - Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Impôts courants	(1 849)	(2 450)
Impôts différés	(563)	(452)
Total	(2 412)	(2 902)

La charge d'impôts intègre la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des sociétés françaises du Groupe pour 1 million d'euros en 2020 (1 million d'euros en 2019).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat net avant impôts	(12 536)	(10 791)
Impôt théorique (28,92% en 2020 et 32,02% en 2019)	3 626	3 455
Pertes fiscales : activation (non activation)	(7 683)	(7 971)
Autres différences permanentes	515	(201)
Crédit d'impôts recherche	1 231	1 451
C.V.A.E.	(723)	(693)
Différence de taux d'imposition	622	1 057
Autres retraitements	-	-
Charge d'impôts sur le résultat	(2 412)	(2 902)
<i>Taux d'impôt effectif (%)</i>	<i>na</i>	<i>na</i>

Le taux d'impôt effectif est impacté par la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les pertes fiscales de l'exercice des entités française du Groupe.

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	Impact résultat	Effets de change	Autres	31 déc. 2020
Reports déficitaires	6 266	-	-	-	6 266
Autres	440	(562)	(11)	(296)	(429)
Total	6 706	(562)	(11)	(296)	5 837

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Impôts différés - actif	7 431	8 152
Impôts différés - passif	(1 594)	(1 446)
Total	5 837	6 706

Les impôts différés sur les reports déficitaires s'élèvent à 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 et concernent les sociétés françaises du Groupe.

Ils ont été reconnus sur la base d'un horizon de prévisions de bénéfices imposables de 6 ans. Les business plans utilisés ont été réactualisés au cours de l'exercice 2020 dans le contexte de la situation financière et économique mondiale actuelle (notamment la crise sanitaire COVID-19).

Compte tenu d'un historique de pertes récentes, les éléments probants convaincants (au sens de la norme IAS12) pris en considération pour reconnaître ces impôts différés actifs concernent notamment l'origine des pertes fiscales, la mise en service fin 2020 d'une nouvelle ligne de production et la signature, en lien avec celle-ci, d'un nouveau contrat générateur de chiffre d'affaires incrémental significatif sur la durée des business plans.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élèvent à 21,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 14,3 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 27,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 20,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 et concernent principalement les sociétés françaises.

Sensibilité

Une diminution de 10% du résultat imposable sur la durée des business plans pris en compte entraînerait une diminution des impôts différés reconnus de l'ordre de 0,5 million d'euros.

21 - Instruments financiers

21.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prêts, créances et dettes	Dettes au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur	Total	Juste valeur
Immobilisations financières	111	-	-	111	111
Instruments financiers dérivés	-	-	910	910	910
Clients	21 233	-	-	21 233	21 233
Comptes courants Segens	9 981	-	-	9 981	9 981
Autres créances	30 972	-	-	30 972	30 972
Trésorerie et équivalents de trésorerie	829	-	-	829	829
Total actif financier	63 126	-	910	64 036	64 036
Emprunts et dettes financières non courants	60 673	-	-	60 673	60 673
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières courants	6 895	-	-	6 895	6 895
Fournisseurs	33 622	-	-	33 622	33 622
Comptes courants Segens	76 655	-	-	76 655	76 655
Autres dettes	25 450	-	-	25 450	25 450
Total passif financier	203 295	-	-	203 295	203 295

Les instruments financiers sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés au prix du marché.

21.2 Instruments financiers dérivés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Ventes de devises à terme	9 997	13 676
Achats de devises à terme	-	-

Le montant des instruments financiers dérivés 2020 correspond principalement à des contrats de ventes à terme pour couvrir l'exposition nette de la société au dollar US (au cours de 1,10 au

31 décembre 2020).

Les ventes en devises ont représenté 27 % du chiffre d'affaires et ne concernent que des ventes en dollars US. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2020, 34 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des soldes bilanciaux.

Une variation de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 3 millions d'euros sur le résultat opérationnel.

22 – Contrats de location – IFRS 16

Les impacts de la norme IFRS 16 sont les suivants :

- Immobilisations corporelles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total immobilisations corporelles
Valeur nette des immobilisations prises en location au 31 déc. 2019	1 608	679	1 141	3 428
Acquisitions et augmentations	650	3 963	52	4 665
Dotations	(265)	(452)	(448)	(1 165)
Ecart de conversion	(108)	-	(2)	(110)
Valeur nette des immobilisations prises en location au 31 déc. 2020	1 885	4 190	743	6 818

- Charges constatées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	Ecart de conversion	Augmentation	Diminution	31 déc. 2020
Charges constatées d'avance	-	-	6	-	6
Total	-	-	6	-	6

- Dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2019	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de conversion	31 déc. 2020
Dettes financières non courantes	2 526	4 620	(944)	(2 227)	(85)	3 890
Dettes financières courantes	924	45	(942)	2 227	(25)	2 229
Total	3 450	4 665	(1 886)	-	(110)	6 119

- Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Loyers	2 029	1 273
Dotations aux amortissements	(1 165)	(1 234)
Résultat opérationnel courant	864	39
Ecart de conversion	-	1
Intérêts	(135)	(62)
Résultat financier	(135)	(61)
Résultat avant impôt	729	(22)

23 – Engagements hors bilan

23.1 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Engagements donnés

Seqens, actionnaire majoritaire de PCAS SA

- Les titres financiers des sociétés PCAS SA, Expansia et PCAS Finland Oy, sont nantis en premier rang au bénéfice des banques parties au contrat de crédit conclu avec les sociétés Seqens Group Holding et Seqens Group Bidco, actionnaires de Seqens, en garantie des sommes dues au titre des documents de financement.
- Le prêt conclu entre Seqens et PCAS SA est nanti en premier rang au profit des banques parties au Contrat de Crédit signé par Seqens, pour toute somme qui leur est due au titre des documents de financement.
- Les sociétés PCAS, Expansia et PCAS Finland Oy, ont nantis en premier rang leurs comptes bancaires listés dans les actes de nantissement de comptes bancaires qu'elles ont conclu conformément au Contrat de Crédit signé par Seqens, en garantie de toute somme due au titre des documents de financement.

23.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements donnés liés à l'activité courante

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Loyers dus au titre des locations simples (1)	1 069	968
Engagements fermes sur investissements futurs	5 638	19 017
Autres nantissements et hypothèques (2)	1 009	1 397
Total	7 716	21 382

(1) Concerne les contrats de courte durée et / ou de faible valeur

(2) Concerne PCAS Canada

24 - Effectifs moyens

	2020	2019
Cadres	327	320
Agents de maîtrise	443	413
Ouvriers	302	328
Total	1 072	1 061

25 - Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 20,2 millions d'euros en 2020 (montant de 19,8 millions d'euros en 2019).

26 - Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique).

Les principaux postes sont les suivants :

26.1 Avec la société mère, Seqens

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Revenus :		
- Société mère	833	298
Coût des ventes :		
- Société mère	(3 951)	(2 050)
Produits financiers :		
- Société mère	-	10
Charges financières		
- Société mère	(1 627)	(1 754)

Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Actifs :		
- Société mère	10 134	8 900
Dettes financières :		
- Société mère	49 008	49 159
Autres passifs :		
- Société mère	77 236	41 355

26.2 Rémunération des dirigeants

(Administrateurs et membres de la Direction Générale de PCAS)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019
Rémunérations au titre du mandat social	-	52
Jetons de présence	27	27
Rémunérations au titre du contrat de travail *	768	880
Avantages en nature	4	6
Charges sur engagements de retraite **	9	20
Rémunérations totales	808	985

* Y compris 448 milliers d'euros refacturés par des sociétés du Groupe Seqens en 2020 (440 milliers d'euros en 2019)

** Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

27 - Litiges

L'actif de Dynaction apporté en 2013 à PCAS dans le cadre de la fusion, comprend un prêt accordé à un tiers dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe Dynaction. Ce prêt étant non remboursé à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, une procédure à l'encontre du tiers est toujours en cours. La créance correspondante est entièrement provisionnée.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société à connaissance), qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que PCAS ou ses filiales soient à l'abri de risques juridiques futurs.

28– Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes pour les exercices 2020 et 2019 ont été les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020		2019	
	PWC	AFIGEC	PWC	AFIGEC
Certification des comptes	183	58	178	55
Autres services	-	1	-	2
Total	183	59	178	57

Les autres services correspondent principalement à des attestations.



IV. Comptes annuels au 31 décembre 2020

BILAN ACTIF

Au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Immobilisations incorporelles	2	3 211	4 814
Immobilisations corporelles	3	49 985	45 821
Immobilisations financières	4	63 828	63 763
Total actif immobilisé		117 024	114 398
Stocks et en-cours	5	36 416	31 789
Clients	6	10 541	7 657
Autres créances et comptes de régularisation	7	26 836	30 696
Valeurs mobilières de placement	1.6	-	-
Instruments financiers	13	146	-
Disponibilités	12	99	455
Total actif circulant		74 038	70 597
Total actif		191 062	184 995

BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Capital		15 142	15 142
Primes		21 761	21 761
Réserves		23 814	33 468
Résultat de l'exercice		(6 538)	(9 654)
Subventions d'investissements		380	372
Provisions règlementées	10	8 175	7 449
Capitaux propres	9	62 734	68 538
Provisions pour risques et charges	11	1 045	2 874
Provisions		1 045	2 874
Emprunts et dettes financières	12	87 402	72 729
Instruments financiers	13	-	90
Fournisseurs	14	24 583	24 852
Autres dettes et comptes de régularisation	15	15 298	15 912
Dettes		127 283	113 583
Total passif		191 062	184 995

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Chiffre d'affaires net	17	128 278	128 950
Autres produits d'exploitation	18	8 517	11 481
Achats marchandises, MP et variation stocks		(53 301)	(57 355)
Autres achats et charges externes		(39 210)	(40 811)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 920)	(3 506)
Charges de personnel	19	(45 115)	(44 856)
Dotations aux amortissements		(9 151)	(8 104)
Dotations aux provisions		(2 830)	(2 096)
Autres charges		(355)	(328)
Résultat d'exploitation		(16 087)	(16 625)
Résultat financier	20	5 262	8 180
Résultat courant avant impôt		(10 825)	(8 445)
Résultat exceptionnel	21	(275)	(5 713)
Impôt sur les bénéfices	22	4 562	4 504
Résultat net		(6 538)	(9 654)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2020

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Trésorerie nette à l'ouverture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement et instruments financiers actifs)	455	1 530
Actions autodétenues	11 113	8 362
Dettes financières à court terme (y compris instruments financiers passifs)	(13 193)	(15 106)
Total	(1 625)	(5 214)
Opérations d'exploitation		
Résultat net	(6 538)	(9 654)
Amortissements	9 271	8 104
Variation des provisions	(720)	3 040
Subventions virées au résultat	(136)	(76)
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations (1)	55	(813)
Capacité d'autofinancement	1 932	601
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 781)	12 334
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(2 849)	12 935
Opérations d'investissements		
Investissements incorporels	(348)	(1 081)
Investissements corporels	(11 539)	(11 465)
Investissements financiers	(72)	(35)
Cessions ou réductions d'immobilisations (1)	7	2 422
Flux de trésorerie provenant des investissements	(11 952)	(10 159)
Opérations de financement		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	3 670	3 574
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(4 646)	(2 761)
Flux des opérations provenant des opérations financières	(976)	813
Variation de trésorerie	(15 777)	3 589
Trésorerie nette à la clôture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement et instruments financiers actifs)	245	455
Actions autodétenues	11 113	11 113
Dettes financières à court terme (y compris instruments financiers passifs)	(28 760)	(13 193)
Total	(17 402)	(1 625)

(1) Dont en 2019, 0,5 M€ de plus-value relative à la cession du site de Longjumeau, pour un prix de cession de 2 M€ et 0,3 M€ de plus-values relatives à la cession de terrains sur le site de Limay, pour un prix de cession de 0,4 M€.

Faits marquants de l'exercice et postérieurs à la clôture

Crise sanitaire du Covid-19

PCAS est pleinement mobilisé pour garantir la sécurité et la santé de ses employés et assurer la continuité de ses activités. La crise du Coronavirus s'est accélérée dès le deuxième trimestre 2020 avec la mise en place de mesures inédites de confinement et de distanciation sociale dans tous les pays où PCAS est présent.

Face à cette situation exceptionnelle, nous avons mis en œuvre dès le début de la crise et sur tous nos sites des mesures strictes de distanciation sociale et d'hygiène pour garantir la sécurité et la santé de nos employés et sous-traitants et pour endiguer la pandémie en accord avec les recommandations les plus exigeantes des autorités de santé. Chaque site de PCAS, partout dans le monde, dispose d'une unité de gestion de crise dont la mission est de s'assurer que les mesures d'hygiène renforcées, les gestes barrières et la distanciation sociale sont respectés. Elles sont coordonnées par le Groupe Seqens pour garantir un déploiement homogène, rapide et efficace. Sur tous les sites, nos employés trouvent des solutions pratiques à chaque nouvelle situation pour assurer la sécurité et l'hygiène au quotidien. **C'est notre priorité.**

Les gouvernements des pays touchés par des mesures de confinement strictes l'ont rappelé de manière unanime : les entreprises dont les activités sont essentielles doivent prendre toutes les mesures de distanciation sociale et d'hygiène qui s'imposent afin d'organiser la continuité des activités et servir au mieux les besoins vitaux du pays. Dans ce cadre et compte tenu des activités de PCAS, tout a été mis en œuvre pour assurer l'approvisionnement, la production et la distribution de nos produits pour servir et accompagner nos clients dans cette période inédite en particulier dans le domaine Synthèse Pharmaceutique.

L'épidémie de Covid-19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui a rapidement touché le monde entier, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels PCAS opère, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. La crise sanitaire mondiale liée au Coronavirus évolue chaque jour avec une incertitude sur sa durée, son ampleur et ses effets sur les chaînes de production des entreprises et plus généralement la consommation. Ces mesures ont un impact limité sur le fonctionnement de PCAS. En effet, les usines fonctionnent, même si l'organisation du travail est contrainte (protection des salariés les plus à risque et réserve d'une autre partie du personnel pour assurer la continuité).

La prolongation de la situation actuelle ou son évolution défavorable pourraient toutefois entraîner des impacts sur la santé des collaborateurs et leur disponibilité ainsi que des difficultés d'approvisionnement pour certaines matières premières ou de livraison de nos produits à nos clients, et par conséquent, conduire à des arrêts temporaires ou ralentissement du fonctionnement d'unités de production du Groupe. Cette épidémie pourrait ainsi impacter la performance financière du Groupe (chiffre d'affaires et résultat opérationnel) et sa génération de trésorerie, sans que cet impact puisse être évalué précisément à la date d'arrêt des comptes.

Au niveau de l'activité et des résultats de PCAS, il n'y a, à la date d'arrêt des comptes, pas d'impact significatif connu hormis la baisse sensible de la demande sur les Lubrifiants.

En conséquence, les résultats d'exploitation et net de PCAS sont restés fortement négatifs en 2020.

En tout état de cause, les impacts potentiels à moyen terme restent difficiles à anticiper. Cette situation de crise incite à la prudence, et dans ce contexte très particulier, le Groupe PCAS a suspendu ses objectifs ainsi que ceux de ses activités jusqu'à ce que la situation se clarifie.

Il n'existe pas d'autre événement notable, intervenu au cours de l'exercice 2020 ou postérieur à la clôture, pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la Société, sous réserve bien entendu des conséquences du Coronavirus si la crise actuelle devait perdurer.

Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément au Code de commerce, au Plan Comptable Général et aux pratiques comptables généralement admises en France tels que décrits dans le règlement ANC n°2014-03.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des documents de synthèse sont les suivantes :

- Continuité dans l'exploitation, PCAS bénéficiant du soutien financier du Groupe Segens dans son développement,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et de développement

PCAS poursuit sa stratégie de développement de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par le Plan Comptable Général (article 212-3.2) est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation.

Au 31 décembre 2020, le montant net de ces actifs s'élève à 89 milliers d'euros.

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus. Le montant comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 18 281 milliers d'euros (18 330 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des frais d'établissement, de brevets et de fonds de commerce.

Les fonds de commerce correspondent principalement à un fonds de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique faisant l'objet d'un amortissement sur sa durée d'utilisation prévue de 20 ans.

Durées d'amortissement :

- Frais d'établissement 1 à 5 ans linéaire
- Logiciels 1 à 5 ans linéaire
- Brevets 20 ans linéaire
- Autres immobilisations incorporelles 20 ans maximum

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée des différents actifs concernés :

- Constructions et agencements de construction 10 à 30 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages 5 à 8 ans linéaire
- Matériel divers et matériel de sécurité 5 à 10 ans linéaire
- Matériel de transport 5 ans linéaire
- Matériel de manutention 5 à 8 ans linéaire
- Matériel et mobilier de bureau 10 ans linéaire
- Matériel informatique 4 ans linéaire

Des amortissements dérogatoires déterminés par la différence entre les amortissements dégressifs et les amortissements linéaires sont calculés pour les installations techniques et le matériel de manutention. Ils sont comptabilisés au passif du bilan en provisions réglementées.

La loi « Macron » a introduit un dispositif de suramortissement temporaire concernant certains biens d'équipement acquis ou fabriqués du 15 avril 2015 au 14 avril 2017. Ce dispositif consiste en la possibilité donnée aux entreprises de pratiquer une déduction exceptionnelle supplémentaire de 40% sur ces biens d'équipement. En 2020, l'impact de cette déduction dans le résultat fiscal de PCAS s'élève à 693 milliers d'euros, soit une économie d'impôt de 100 milliers d'euros.

1.3 Participations

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'utilité. Cette dernière

est estimée sur la base de la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice.

1.4 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur probable de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future, des taux de rotation et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché (tous les stocks dont le taux de rotation est supérieur à 1 an sont systématiquement analysés).

1.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale en fonction des informations connues.

Sur certaines créances une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de difficultés spécifiques de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Un contrat d'affacturage a été mis en place à partir de fin mars 2005. Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage justifie que les créances cédées sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue. Au 31 décembre 2020 le montant des créances cédées s'élève à 15 694 milliers d'euros.

1.6 Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par PCAS, qui ne sont pas affectées à des plans d'attributions d'actions gratuites, sont comptabilisées en immobilisations financières. Au 31 décembre 2020, elles s'élèvent à 1 400 052 actions pour un montant de 11 113 milliers d'euros.

Les actions auto-détenues, qui sont affectées à des plans d'attributions d'actions gratuites, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement. En l'absence de plan d'attributions d'actions gratuites en cours, le montant est nul au 31 décembre 2020.

Une dépréciation peut être constatée sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Par ailleurs, une dépréciation complémentaire pour risque est constatée si nécessaire.

1.7 Composition du capital

Le capital social est fixé à la somme de 15 141 725 euros, composé de 15 141 725 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune.

1.8 Réserves

La part des réserves indisponibles correspondant à la détention d'actions propres s'élève à 11,1 millions d'euros.

1.9 Provisions

Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée lorsqu'une perte ou un passif est probable et peut être raisonnablement évalué.

Au cas où cette perte ou ce passif est identifié mais n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Engagements en matière de départ en retraite et assimilés

PCAS n'a pas comptabilisé d'engagement en matière de retraite mais seulement au titre des indemnités de départ et au titre des médailles du travail selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges de l'exercice. L'engagement futur hors bilan, déterminé sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées, s'élève à 8 619 milliers d'euros.

L'application de la méthode préférentielle relative aux engagements retraites entraînerait une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2020 de 8 788 milliers d'euros correspondant au montant de la provision.

Provisions réglementées

Elles ont été constituées conformément aux textes en vigueur. Elles comprennent les amortissements dérogatoires.

1.10 Reconnaissance du revenu

L'activité de PCAS se répartit autour deux pôles : Synthèse Pharmaceutique et Chimie Fine de Spécialités. Dans le cadre de ses activités, les obligations de performance identifiées sont la vente de produits et la réalisation de prestations de R&D.

Pour les ventes de produits, PCAS comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle des produits. Cette date correspond à l'émission d'un certificat d'analyse, ou une libération du produit par l'Assurance Qualité. PCAS prend en compte les règles incoterms.

Dans le cas d'une prestation de R&D, le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement puisque le client bénéficie du service au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

1.11 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

Les différences de conversion sont inscrites à des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente, au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques.

Le dollar US est la seule devise significative pour la société. La société a décidé de couvrir systématiquement son exposition nette sur les créances et dettes en devises par des contrats à terme.

1.12 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin, Protéus et PCAS Biosolution, constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales comme en l'absence d'intégration fiscale.

1.13 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges à étaler et amortis de manière linéaire sur la durée de l'emprunt.

1.14 Instruments financiers

La comptabilité de couverture est obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion. Par cohérence avec le principe de symétrie de la comptabilité de couverture, le résultat de la couverture est comptabilisé dans la même rubrique de compte de résultat que celui de l'élément couvert, au lieu d'être comptabilisé en résultat financier.

Au 31 décembre 2020, suite à l'application du règlement ANC n°2015-05, la valorisation des instruments de couvertures (gains ou pertes latentes) s'est traduite par la comptabilisation à l'actif du bilan, d'un instrument financier d'un montant de 146 milliers d'euros, en contrepartie d'un gain sur couverture de change en résultat d'exploitation.

Note 2 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2020
Frais de recherche & de développement	1 449	-	-	-	1 449
Concessions et brevets, droits similaires	9 965	2	-	1 651	11 618
Fonds de commerce	5 294	-	-	-	5 294
Immobilisations en cours	2 177	346	-	(1 765)	758
Montant brut	18 885	348	-	(114)	19 119
Frais de recherche & de développement	(1 239)	(121)	-	-	(1 360)
Concessions et brevets, droits similaires	(7 641)	(1 613)	-	-	(9 254)
Fonds de commerce	(5 191)	(103)	-	-	(5 294)
Montant des amortissements	(14 071)	(1 837)	-	-	(15 908)
Frais de recherche & de développement	210	(121)	-	-	89
Concessions et brevets, droits similaires	2 324	(1 611)	-	1 651	2 364
Fonds de commerce	103	(103)	-	-	-
Immobilisations en cours	2 177	346	-	(1 765)	758
Montant des immobilisations incorporelles nettes	4 814	(1 489)	-	(114)	3 211

Note 3 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2020
Terrains	1 196	-	-	-	1 196
Constructions	27 946	514	-	1 535	29 995
Installations techniques	121 451	2 033	(1 372)	4 743	126 855
Autres immobilisations corporelles	8 169	287	(1 322)	232	7 366
Immobilisations en cours	7 309	8 705	(53)	(6 396)	9 565
Montant brut	166 071	11 539	(2 747)	114	174 977
Terrains	(441)	-	-	-	(441)
Constructions	(18 179)	(1 026)	-	-	(19 205)
Installations techniques	(94 680)	(4 768)	1 371	(1 352)	(99 429)
Autres immobilisations corporelles	(6 950)	(1 641)	1 322	1 352	(5 917)
Montant des amortissements et dépréciations	(120 250)	(7 435)	2 693	-	(124 992)
Terrains	755	-	-	-	755
Constructions	9 767	(512)	-	1 535	10 790
Installations techniques	26 771	(2 735)	(1)	3 391	27 426
Autres immobilisations corporelles	1 219	(1 354)	-	1 584	1 449
Immobilisations en cours	7 309	8 705	(53)	(6 396)	9 565
Montant des immobilisations corporelles nettes	45 821	4 104	(54)	114	49 985

Les diminutions concernent principalement des mises au rebut.

Note 4 - Immobilisations financières

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31 déc. 2020
Titres de participation	54 108	22	-	-	54 130
Créances rattachées à des participations	700	-	-	-	700
Actions autodétenues	11 113	-	-	-	11 113
Prêts et autres immobilisations financières	7 653	223	(7)	-	7 869
Montant brut	73 574	245	(7)	-	73 812
Dépréciation des titres de participation	(1 507)	-	-	-	(1 507)
Dépréciation des créances rattachées à des participations	(700)	-	-	-	(700)
Dépréciation des actions autodétenues	-	-	-	-	-
Dépréciation des prêts et autres immobilisations financières	(7 604)	(173)	-	-	(7 777)
Montant des dépréciations	(9 811)	(173)	-	-	(9 984)
Titres de participation	52 601	22	-	-	52 623
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Actions autodétenues	11 113	-	-	-	11 113
Prêts et autres immobilisations financières	49	50	(7)	-	92
Montant des immobilisations financières nettes	63 763	72	(7)	-	63 828

Les titres de participation de la société Pivert ont été provisionnés à 100% en 2018, pour un montant de 200 milliers d'euros.

Les titres de participation de la société PCF, en cours de liquidation, sont provisionnés à 100% depuis 2005, pour un montant de 1 307 milliers d'euros.

Le poste « Prêts » correspond à un prêt non recouvrable accordé à un tiers dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe Dynaction et entièrement provisionné. Cet actif a été apporté par Dynaction à PCAS dans le cadre de la fusion intervenue en juin 2013.

Les créances rattachées à des participations, d'un montant de 700 milliers d'euros, correspondent à deux prêts consentis par PCAS à PCF dans le cadre du protocole signé en novembre 2006 (dépréciés à 100% au 31 décembre 2006).

Les actions autodétenues correspondent à celles qui ne sont pas affectées à des plans d'attributions d'actions gratuites (cf. note 1.6).

Note 5 - Stocks et en-cours

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Matières premières et autres approvisionnements	16 097	14 299
En-cours de production et produits finis	24 352	21 169
Marchandises	24	-
Montant brut	40 473	35 468
Matières premières et autres approvisionnements	(1 096)	(774)
En-cours de production et produits finis	(2 961)	(2 905)
Marchandises	-	-
Provisions pour dépréciation	(4 057)	(3 679)
Montant net	36 416	31 789

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31 déc. 2020
Provisions pour dépréciation	3 679	2 595	(2 217)	4 057

La reprise de provision pour dépréciation de stocks correspond à hauteur de 1 814 milliers d'euros à la destruction de stocks auparavant entièrement dépréciés.

Note 6 Clients

6.1 Clients

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients	10 887	7 998
Dépréciations pour créances douteuses	(346)	(341)
Montant net	10 541	7 657

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

En raison de la diversification et de la nature de ses activités, la Société n'est pas exposée à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de groupes internationaux à forte notoriété dans les différentes activités de la société.

En 2009, la direction de PCAS a décidé de souscrire un contrat d'assurance-crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1er janvier 2010.

6.2 Clients ventilés par devises

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients en euros	9 658	6 886
Clients en dollars	883	769
Clients en autres devises	-	2
Total	10 541	7 657

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'Euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Créances de CIR et de CICE (*)	19 419	20 467
Autres créances sur l'Etat	2 351	2 542
Affacturage	3 000	4 096
Autres créances	1 697	3 117
Charges constatées d'avance	233	393
Ecart de conversion actif	136	81
Total	26 836	30 696

(*) Dont, au 31 décembre 2020, 12,7 millions d'euros de mobilisation pour le CIR (11,5 millions d'euros au 31 décembre 2019) et 1,2 million d'euros de mobilisation pour le CICE (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Note 8 - Produits à recevoir

En milliers d'Euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Clients	797	1 077
Autres créances	364	535
Montant net	1 161	1 612

Note 9 - Capitaux propres

En milliers d'Euros

Capitaux propres au 31 décembre 2019	68 538
Variation du capital social	-
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-
Variation des subventions d'investissement	8
Variation des provisions réglementées	726
Résultat de l'exercice 2020	(6 538)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	62 734

Le capital social de 15 141 725 euros est composé de 15 141 725 actions de 1 euro chacune.

Note 10 - Provisions réglementées

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Augmentation	Diminution	31 déc. 2020
Amortissements dérogatoires	7 449	2 628	(1 902)	8 175
Total	7 449	2 628	(1 902)	8 175

Note 11 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31 déc. 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (utilisées)	Reprises de l'exercice (non utilisées)	31 déc. 2020
Provisions pour restructuration	2 247		(1 447)	(575)	225
Autres provisions pour risques et charges	627	285	(82)	(10)	820
Total	2 874	285	(1 529)	(585)	1 045

Les provisions pour restructuration correspondent à la réorganisation du site de Longjumeau. Ces provisions ont une échéance inférieure à un an.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent principalement à la provision pour médailles du travail pour 262 milliers d'euros et à divers contentieux.

Note 12 - Endettement Net

12.1 Endettement net ventilé par nature

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Autres emprunts et dettes financières	58 313	59 288
Concours bancaires	3	31
Avances de trésorerie Groupe	28 758	13 073
Intérêts courus	328	337
Total emprunts et dettes financières	87 402	72 729
Actions autodétenues	11 113	11 113
Disponibilités	99	455
Total trésorerie	11 212	11 568
Endettement net	76 190	61 161

Les autres emprunts et dettes financières intègrent, à hauteur de 47 millions d'euros, la mise à disposition par Seqens d'un prêt intra-groupe à échéance du 22 juin 2023.

Les avances de trésorerie Groupe correspondent au compte courant Seqens.

Les actions autodétenues sont composées de 11 113 milliers d'euros d'immobilisations financières (Cf. note 1.6).

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la direction de PCAS sont le montant de l'endettement net et le montant des ressources disponibles.

12.2 Echéancier des emprunts et des dettes financières

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
A moins d'un an	4 001	4 763
A plus de un an et moins de cinq ans	54 307	54 520
A plus de cinq ans	5	5
Total	58 313	59 288

12.3 Endettement net ventilé par taux

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2020	31 déc. 2020
	Taux fixe	Taux variable	Total
Autres emprunts et dettes financières nets	445	86 957	87 402
Actions autodétenues (Cf. note 1.6)	(11 113)	-	(11 113)
Disponibilités	(99)	-	(99)
Total endettement net	(10 767)	86 957	76 190

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2020 à 2,53 % (2,89 % au 31 décembre 2019).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières de la société de 870 milliers d'euros.

Note 13 - Instruments financiers

Le montant des instruments financiers actifs de 146 milliers d'euros correspond à des contrats de ventes à terme pour couvrir l'exposition nette de la société au dollar US.

Note 14 - Fournisseurs

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Fournisseurs	21 166	22 704
Fournisseurs d'immobilisations	3 417	2 148
Total	24 583	24 852

Ces dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 15 - Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dettes fiscales	1 128	1 815
Dettes sociales	9 695	7 322
Comptes courants	394	3 243
Autres dettes	1 930	2 296
Produits constatés d'avance	2 040	1 126
Ecarts de conversion passif	111	110
Total	15 298	15 912

Note 16 - Charges à payer

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Emprunts et dettes financières	328	340
Fournisseurs	12 265	13 086
Dettes fiscales et sociales	7 967	6 800
Autres dettes	196	119
Total	20 756	20 345

Note 17 - Chiffre d'affaires : répartition par zones géographiques

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
France	57 581	46 775
Europe	45 990	49 778
Amérique du Nord	12 317	10 487
Asie - Océanie	9 295	18 968
Autres	3 095	2 942
Total	128 278	128 950

Note 18 - Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Production stockée	3 094	1 514
Production immobilisée	1 212	1 592
Subventions d'exploitation	279	142
Reprises sur amortissements et provisions (1)	2 309	1 921
Transferts de charges (2)	1 458	5 881
Autres produits	165	431
Total	8 517	11 481

(1) Dont, au 31 décembre 2020, 2 217 milliers d'euros de reprise de provision pour dépréciation de stocks, incluant à hauteur de 1 814 milliers d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés (1 754 et 1 564 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

(2) Dont, au 31 décembre 2020, 1 393 milliers d'euros correspondant au reclassement en exceptionnel de coûts liés à la réorganisation du site de Longjumeau (3 641 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Note 19 – Achats de marchandises, matières premières et variation de stocks

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Achats de marchandises	7 575	5 472
Variation de stocks de marchandises	(90)	4
Achats de matières premières et autre approvisionnements	47 637	50 138
Variation de stocks de matières premières et autre approvisionnements	(1 821)	1 741
Total	53 301	57 355

Note 20 - Charges de personnel

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Salaires et traitements	31 470	31 544
Charges sociales	13 645	13 312
Total	45 115	44 856

Note 21 - Résultat financier

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Dividendes reçus des filiales (1)	7 206	10 520
Gains de change	32	
Total produits financiers	7 238	10 520
Provision pour pertes de change	(55)	(40)
Charges financières relatives à l'endettement	(1 869)	(2 013)
Pertes de change	(52)	(287)
Total charges financières	(1 976)	(2 340)
Résultat financier	5 262	8 180

(1) La société a perçu en 2020 un dividende de 5 millions d'euros de sa filiale PCAS Finland (contre 4 millions d'euros en 2019), de 2 millions d'euros de sa filiale Expansia (contre 3,5 millions d'euros en 2019) et de 0,2 million d'euros de sa filiale PCAS INC dans le cadre de sa liquidation. En 2019, la société avait aussi reçu un dividende de 3 millions d'euros de sa filiale VLG Chem.

Note 22 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Produis de cession des éléments d'actif (1)	-	2 421
Reprise des amortissements dérogatoires	1 902	1 806
Reprise provisions pour réorganisation du site de Longjumeau	2 022	2 304
Autres produits exceptionnels	136	89
Total produits exceptionnels	4 060	6 620
VNC des éléments d'actif cédés (1)	(55)	(1 608)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(2 628)	(2 526)
Dotations aux provisions pour réorganisation du site de Longjumeau	-	(4 546)
Coûts liés au processus de réorganisation du site de Longjumeau	(1 447)	(1 837)
Charges de restructuration	-	(1 793)
Autres charges exceptionnelles	(205)	(23)
Total charges charges exceptionnelles	(4 335)	(12 333)
Résultat exceptionnel	(275)	(5 713)

(1) Concerne, en 2019, la cession du site de Longjumeau pour 523 milliers d'euros et la cession de terrains sur le site de Limay pour 290 milliers d'euros.

Note 23 - Impôts sur les bénéfices

23.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(10 825)	4 545	(6 280)
Résultat exceptionnel	(275)	17	(258)
Total	(11 100)	4 562	(6 538)

L'impôt sur les bénéfices intègre le crédit d'impôt recherche de PCAS de l'exercice pour 3,9 millions d'euros et le produit d'impôt lié à l'intégration fiscale d'Expansia et de Dauphin pour 0,7 millions d'euros.

Le montant des déficits reportables constaté au niveau du Groupe d'intégration fiscale, s'établit à 92,4 millions d'euros au 31 décembre 2020 (65,4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Un contrôle fiscal, portant sur les exercices 2018 et 2019 a été notifié, mais n'a pas démarré à la date d'arrêté des comptes.

23.2 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Résultat de l'exercice	(6 538)	(9 654)
Annulation des provisions réglementées :		
. amortissements dérogatoires	(726)	(721)
Annulation de l'incidence sur l'impôt sur les bénéfices	-	-
Résultat hors dispositions fiscales dérogatoires	(5 812)	(8 933)

23.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En milliers d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Accroissements :		
Provision pour amortissements dérogatoires	8 175	7 449
Déductions diverses :		
- Plus-value à étaler	469	826
Total des accroissements	8 644	8 275
Accroissement de la dette future d'impôt	2 233	2 137
Allègements :		
Charges non déductibles l'année de comptabilisation :		
- congés payés	2 095	2 025
- organic	142	172
Réintégrations diverses :		
- provisions non déductibles	100	511
- subventions d'investissements	-	-
Déficits fiscaux reportables	92 988	66 034
Total des allègements	95 325	68 742
Allègement de la dette future d'impôt	24 695	17 840
Accroissement net de la dette future d'impôt	(22 462)	(15 702)

Note 24 – Inventaire des valeurs mobilières

En milliers d'euros	Pays	Valeurs d'inventaire	% du capital détenu	nombre de titres
Titres de participation				
- Dauphin	France	320	100,0%	25 000
- Expansia	France	30 417	100,0%	603 480
- PCAS Biosolution	France	25	50,0%	2 500
- PCAS Canada	Canada	1 026	100,0%	2 115 629
- PCAS Shanghai Fine Chemicals	Chine	136	100,0%	1
- PCAS Finland	Finlande	15 071	100,0%	25 000
- PCAS GmbH	Allemagne	25	100,0%	1
- Pharmacie Centrale de France	France	-	19,9%	305
- Pivert	France	-	4,0%	20 000
- Protéus	France	5 417	100,0%	18 747 135
- VLG Chem	France	186	100,0%	3 741 020
	sous-total	52 623		
Actions autodétenues PCAS SA				
	France	11 113	9,3%	1 400 052

Note 25 – Entreprises liées

Postes du bilan

En milliers d'Euros	Montants
Participations	52 623
Créances clients	6 114
Autres créances	174
Emprunts et dettes financières	76 149
Dettes fournisseurs	5 579
Autres dettes	394

Postes du compte de résultat

En milliers d'Euros	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	16 965	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Achats de matières premières	-	17 009
Autres achats et charges externes	-	5 991
Produits de participation	7 206	-
Autres produits financiers	-	-
Charges financières	-	1 627
Charges exceptionnelles	-	2

Note 26 - Engagements hors Bilan

26.1 Engagements de crédit-bail

Néant.

26.2 Engagements retraites et assimilés (en milliers d'euros)

Les engagements en matière de médailles du travail étant comptabilisés conformément au règlement n° 2004 – 03 du CRC du 4 mai 2004, seuls les engagements correspondant aux indemnités de fin de carrière sont suivis dans le tableau ci-après.

Engagements au 31 déc. 2019	8 788
Coûts des services	646
Coûts de l'actualisation	67
Prestations payées au cours de l'exercice	(345)
Gains/(Pertes) actuariels de l'exercice	(537)
Engagements au 31 déc. 2020	8 619

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux d'actualisation retenu (Markit iBoxx € Corporates AA 10+) est de 0,34 % en 2020, contre 0,77 % en 2019.

26.3 Engagements donnés liés à l'activité courante

En milliers d'euros	2020	2019
Engagements de loyers	614	726
Ventes de devises à terme (USD)	1 550	4 587

26.4 Autres engagements

Seqens (actionnaire majoritaire de PCAS SA)

- Les titres financiers des sociétés PCAS SA, Expansia et PCAS Finland Oy, sont nantis en premier rang au bénéfice des banques parties au contrat de crédit conclu avec les sociétés Seqens Group Holding et Seqens Group Bidco, actionnaires de Seqens, en garantie des sommes dues au titre des documents de financement.
- Le prêt conclu entre Seqens avec PCAS SA est nanti en premier rang au profit des banques parties au Contrat de Crédit signé par Seqens, pour toute somme qui leur est due au titre des documents de financement.
- Les sociétés PCAS, Expansia et PCAS Finland Oy, ont nantis en premier rang leurs comptes bancaires listés dans les actes de nantissement de comptes bancaires qu'elles ont conclu conformément au Contrat de Crédit signé par Seqens, en garantie de toute somme due au titre des documents de financement.

Protéus

Un abandon de créance consenti en 2011 par PCAS en faveur de Protéus, pour 0,6 million d'euros, est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Note 27 - Effectifs moyens

	2020	2019
Cadres	206	200
Agents de maîtrise et techniciens	253	240
Ouvriers et employés	154	178
Total	613	618

Note 28 - Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Pierre Luzeau, Président du Conseil d'Administration et, à compter du 23 mars 2020, Président Directeur Général, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce.

Aucune rémunération fixe directe n'a été perçue par Monsieur Frédéric Desdouits, Directeur Général de la Société PCAS jusqu'au 23 mars 2020, de la part de la Société PCAS et des Sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce. Aucune rémunération variable lui a été attribuée au titre de l'exercice 2020. Par ailleurs, Segens Group Bidco a refacturé à PCAS 150 000 euros au titre des prestations rendues à PCAS par Monsieur Frédéric Desdouits sur l'année 2020 en tant que responsable de la Business Unit Synthèse Pharmaceutique. Enfin, Monsieur Frédéric Desdouits n'a pas perçu de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les Sociétés du Groupe.

Les administrateurs (hors Président) ont perçu 27 000 euros de jetons de présence en 2020 (27 000 en 2019).

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Note 29 - Litiges

L'actif de Dynaction apporté en 2013 à PCAS dans le cadre de la fusion, comprend un prêt accordé à un tiers dans le cadre de la reprise d'une société du Groupe Dynaction. Ce prêt étant non remboursé à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, une procédure à l'encontre du tiers est toujours en cours. La créance correspondante est entièrement provisionnée.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société à connaissance), qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que PCAS ou ses filiales soient à l'abri de risques juridiques futurs.

Note 30 - Filiales et participations

Filiales et participations <i>En milliers d'euros (hors mention contraire)</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP capital (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Cautions et avals	Prêts et avances	CA 2020	Résultat 2020	Dividendes 2020
Dauphin	250	183	100,0	320	320	-	-	828	(21)	-
Expansia	9 200	25 596	100,0	30 417	30 417	-	-	39 512	1 867	2 004
PCAS Biosolution	50	-	50,0	25	25	-	-	-	-	-
PCAS Canada (1)	1 500	8 922	100,0	1 026	1 026	-	-	21 092	684	-
PCAS Shanghai Fine Chemicals (2)	1 000	(331)	100,0	136	136	-	-	3 067	114	-
PCAS Finland	8 099	14 102	100,0	15 071	15 071	-	-	25 532	3 904	5 000
PCAS GmbH (3)	25	138	100,0	25	25	-	-	20	1	-
Pharmacie Centrale de France (4)	-	-	19,9	1 307	-	-	-	-	-	-
Pivert	5 000	5 000	4,0	200	-	-	-	-	-	-
Protéus	187	(1 193)	100,0	5 417	5 417	-	-	2 084	131	-
VLG Chem	11 327	(9 240)	100,0	186	186	-	-	16 273	(10 456)	-
				54 130	52 623					

(1) Pour PCAS Canada, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens (sauf valeur des titres exprimée en euros).

(2) Pour PCAS Shanghai Fine Chemicals, les chiffres sont exprimés en RMB (sauf valeur des titres exprimée en euros).

(3) Société en liquidation à compter du 1^{er} juillet 2019.

(4) Comptes non disponibles (société en liquidation).

V. Rapports des Commissaires aux Comptes

SOMMAIRE

- 1 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 2 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 3 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
-

1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale

PCAS

21, Chemin de la Sauvegarde

21, Ecully Parc – CS 33167

69134 Ecully Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PCAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs

perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition

Voir les notes 2.5 « Ecart d'acquisition » et 4 « Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles »

Risque identifié

- Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition s'élèvent à 14,5 millions d'euros. Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié aux facteurs internes ou externes, comme par exemple la détérioration de la performance du Groupe.
- Les principes d'évaluation des écarts d'acquisition sont décrits dans la note 2.5 « Ecart d'acquisition » et la répartition par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») est présentée dans la note 4 « Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.
- La Direction du Groupe effectue des tests de valeur sur ces écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable de l'UGT devient inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est estimée sur la base des perspectives futures en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés. La détermination de la valeur recouvrable de ces UGT requiert l'exercice de jugement de la part de la Direction, notamment sur l'estimation de la performance future des UGT ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini. Ces jugements sont rendus difficiles dans le contexte de crise économique mondiale liée à la pandémie de Covid-19.
- Nous considérons que l'évaluation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit compte tenu du niveau de jugement exercé par la Direction pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs.

• Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus mis en œuvre par la Direction de PCAS pour réaliser les tests de valeur et vérifier la permanence de la méthode utilisée;

- prendre connaissance de l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT effectuée par la Direction et des hypothèses sous-jacentes et notamment:
 - obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des UGT et vérifier leur cohérence avec les données budgétaires prenant en compte les impacts de la pandémie de Covid-19 ;
 - analyser la cohérence des prévisions retenues;
 - examiner les hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests de valeur en appréciant, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, la pertinence du taux d'actualisation utilisé et la cohérence du taux de croissance à l'infini choisi pour la projection de flux futurs de trésorerie;
 - faire nos propres calculs de sensibilité, pour identifier si une variation raisonnable des hypothèses de taux de croissance à l'infini et de taux d'actualisation pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes 2.5 et 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PCAS par votre assemblée générale du 29 mars 1993 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 juin 2005 pour le cabinet Afigec.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Afigec dans la 16^{ème} année, dont respectivement 25 et 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois, le 4 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AFIGEC

Romain Dumont

Yannis Giraud

2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale

PCAS

21, Chemin de la Sauvegarde

21, Ecully Parc – CS 33167

69134 Ecully Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PCAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail

à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

Voir la note 1.3 « Participations » et la note 4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 52,6 millions d'euros soit 27,5 % du total bilan. Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Comme indiqué dans la note 1.3 « Participations » de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation appréciée d'après la valeur d'utilité est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité des titres de participation est estimée par la Direction de PCAS sur la base de la quote-part des capitaux propres mais également sur la base des perspectives futures en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés. La détermination de la valeur d'utilité de ces titres de participation requiert l'exercice de jugement de la part de la Direction, notamment sur l'estimation de la performance future des filiales concernées ainsi que sur les hypothèses de calcul.

Nous considérons que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de PCAS et du jugement exercé par la Direction pour la détermination de la valeur d'utilité de chaque titre de participation.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus mis en œuvre par la Direction de PCAS pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation et vérifier la permanence de la méthode utilisée;
- prendre connaissance de l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque participation effectuée par la Direction et des hypothèses sous-jacentes; et

pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des filiales correspondantes

pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des filiales concernées et vérifier leur cohérence avec les données budgétaires prenant en compte les impacts de la pandémie de Covid-19 ;
- analyser la cohérence des prévisions retenues au regard des réalisations passées;
- examiner les hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests en appréciant, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, la pertinence du taux d'actualisation utilisé et la cohérence du taux de croissance à l'infini choisi pour la projection de flux de trésorerie futurs;
- faire nos propres calculs de sensibilité, pour identifier si une variation raisonnable des hypothèses de taux de croissance à l'infini et de taux d'actualisation pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation des titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PCAS par votre assemblée générale du 29 mars 1993 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 juin 2005 pour le cabinet Afigec.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Afigec dans la 16^{ème} année, dont respectivement 25 et 16 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans

toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois, le 4 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

AFIGEC

Romain Dumont

Yannis Giraud

3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

PCAS

21, Chemin de la Sauvegarde
21, Ecully Parc – CS 33167
69134 Ecully Cedex

A l'assemblée générale de la société PCAS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Convention autorisée depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

◆ Avec les sociétés Seqens Group Holding, Seqens Group Bidco, Seqens International et Seqens

Le conseil d'administration du 25 février 2021 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre PCAS, les sociétés du Groupe PCAS et les sociétés Seqens Group Holding, Seqens Group Bidco, Seqens International et Seqens avec une échéance au 31 décembre 2021 renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention permettrait à PCAS de bénéficier des ressources humaines et techniques dont disposent les holdings du Groupe Seqens notamment en matière d'administration et de comptabilité, financière, stratégique fusions acquisitions, fiscalité et juridique, industrielle, énergie et achats au niveau du Groupe.

Réciproquement, PCAS pourrait fournir les services décrits ci-dessus aux sociétés holdings du Groupe Seqens ou à ses propres filiales.

La réalisation de ces prestations de services serait rémunérée sur la base des coûts réels de la prestation assortie d'une marge de 5% ou de 7% en fonction de la nature des prestations fournies.

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Seqens :
Monsieur Pierre Luzeau	Président du conseil d'administration – Directeur Général	Président
Monsieur Vincent Milhau	Administrateur	
Monsieur Marc de Roquefeuil	Administrateur	
Madame Vanessa Michoud	Administrateur	

Cette convention permettrait de partager avec le Groupe Seqens certains coûts, d'optimiser ses ressources humaines et de réaliser des économies d'échelle.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

◆ Avec la société PCAS Biosolution

Opérations de trésorerie :

- Avance versée à PCAS Biosolution au 31 décembre 2020 : 0 €
- Intérêts reçus par PCAS en 2020 : 0 €

Abandon de créance :

- Abandon de créance consenti par PCAS en faveur de PCAS Biosolution, conformément aux termes de l'article 3.1 du « protocole » signé entre PCAS et Protéus le 10 juillet 2006 ainsi que de l'article 2 de la « convention de compte courant » signée entre PCAS, PCAS Biosolution et Protéus le 4 août 2006.
- Abandon de créance consenti par PCAS en 2020 : 1 696 €

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez PCAS Biosolution :
Monsieur Frédéric Desdouts	Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020	Président jusqu'au 11 mai 2020
Monsieur Pierre Luzeau	Président du Conseil d'administration - Directeur Général à compter du 23 mars 2020	

Cette convention permet à PCAS de financer sa filiale.

◆ Avec la société Protéus

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2015 a autorisé le Directeur Général à signer une convention et son avenant n°1 avec la société Protéus.

Cette convention concerne l'allocation d'une rémunération complémentaire à celle prévue par la convention générale conclue entre PCAS et Protéus, liée au succès commercial des produits incorporant des procédés développés par Protéus et vendus par PCAS, dès lors que le chiffre d'affaires concerné du produit considéré est supérieur à 3 millions d'euros.

Aucune rémunération n'a été consentie par PCAS à Protéus à ce titre en 2020.

Personne concernée :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Protéus :
Monsieur Frédéric Desdouits	Directeur Général jusqu'au 23 mars 2020	
Monsieur Pierre Luzeau	Président du Conseil d'administration - Directeur Général à compter du 23 mars 2020	
PCAS		Administrateur, représenté par Monsieur Pierre Luzeau

Cette convention permet à PCAS de commercialiser les produits développés par Protéus tout en rémunérant cette dernière en fonction des volumes de produits vendus.

◆ Avec la société Seqens

Le conseil d'administration du 20 juin 2017 a autorisé la conclusion d'une convention de prêt intra-groupe entre la société Seqens, en qualité de Prêteur, et la société PCAS, en qualité d'Emprunteur.

- Montant du prêt au 31 décembre 2020 : 47 062 500 €
- Echéance du prêt : 22 juin 2023
- Intérêts versés par PCAS en 2020 : 1 615 597 €
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois (flooré à 0) + 3,5%

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Seqens :
Monsieur Pierre Luzeau	Président du conseil d'administration – Directeur Général à compter du 23 mars 2020	Président
Monsieur Vincent Milhau	Administrateur	
Monsieur Marc de Roquefeuil	Administrateur	
Madame Vanessa Michoud	Administrateur	

Cette convention, conclue le 24 juillet 2017, avait permis à PCAS de procéder au remboursement des deux emprunts qui avaient été contractés au second semestre 2014, à savoir l'emprunt obligataire EuroPP de 25 millions d'euros à échéance du 30 juin 2020 et le crédit syndiqué de 20 millions d'euros à échéance du 23 octobre 2019.

Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale du 12 mai 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 23 mars 2020.

◆ Avec les sociétés Seqens Group Holding, Seqens Group Bidco, Seqens International et Seqens

Le conseil d'administration du 25 février 2020 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre PCAS, les sociétés du Groupe PCAS et les sociétés Seqens Group Holding, Seqens Group Bidco, Seqens International et Seqens avec une échéance au 31 décembre 2020 renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention permet à PCAS de bénéficier des ressources humaines et techniques dont disposent les holdings du Groupe Seqens notamment en matière d'administration et de comptabilité, financière, stratégique fusions acquisitions, fiscalité et juridique, industrielle et énergie.

Réciproquement, PCAS peut fournir les services décrits ci-dessus aux sociétés holdings du Groupe Seqens ou à ses propres filiales.

La réalisation de ces prestations de services est rémunérée sur la base des coûts réels de la prestation assortie d'une marge de 5% ou de 7% en fonction de la nature des prestations fournies.

- Rémunérations versées par PCAS en 2020 : 3 951 307 €
- Rémunérations perçues par PCAS en 2020 : 375 592 €

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Seqens :
Monsieur Pierre Luzeau	Président du conseil d'administration – Directeur Général à compter du 23 mars 2020	Président
Monsieur Vincent Milhau	Administrateur	
Monsieur Marc de Roquefeuil	Administrateur	
Madame Vanessa Michoud	Administrateur	

Cette convention permet de partager avec le Groupe Seqens certains coûts, d'optimiser ses ressources humaines et de réaliser des économies d'échelle.

Compte tenu de la nouvelle convention soumise à l'autorisation du Conseil d'Administration du 25 février 2021, le conseil d'administration a décidé de ne plus autoriser cette convention et a constaté qu'elle avait pris fin.

◆ Avec la société PCI, filiale du Groupe Seqens

Le conseil d'administration du 25 février 2020 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre PCAS, les sociétés du Groupe PCAS et la société PCI, filiale du Groupe Seqens, avec une échéance au 31 décembre 2020 renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention permet à PCAS ou ses propres filiales de bénéficier des ressources humaines et techniques dont la société PCI dispose notamment en matière industrielle et en matière d'énergie.

Réciproquement, PCAS ou ses propres filiales peuvent fournir les services décrits ci-dessus à la société PCI.

La réalisation de ces prestations de services est rémunérée sur la base des coûts réels de la prestation assortie d'une marge de 5% ou de 7% en fonction de la prestation fournie.

- Rémunérations versées par PCAS en 2020 : 797 392 €
- Rémunérations perçues par PCAS en 2020 : 0 €

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Seqens :
Monsieur Pierre Luzeau	Président du conseil d'administration – Directeur Général à compter du 23 mars 2020	Président
Monsieur Vincent Milhau	Administrateur	
Monsieur Marc de Roquefeuil	Administrateur	
Madame Vanessa Michoud	Administrateur	

Cette convention permet ainsi de partager avec le Groupe PCAS certains coûts, d'optimiser ses ressources humaines et de réaliser des économies d'échelle.

◆ Avec la société CU Chemie Uetikon, filiale du Groupe Seqens

Le conseil d'administration du 25 février 2020 a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre PCAS, les sociétés du Groupe PCAS et la société CU Chemie Uetikon avec une échéance au 31 décembre 2020 renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention permet à PCAS ou ses propres filiales de bénéficier des ressources humaines et techniques dont la société CU Chemie Uetikon dispose notamment en matière industrielle et en matière d'énergie.

Réciproquement, PCAS ou ses propres filiales peuvent fournir les services décrits ci-dessus à la société CU Chemie Uetikon.

La réalisation de ces prestations de services est rémunérée sur la base des coûts réels de la prestation assortie d'une marge de 5% ou de 7% en fonction de la prestation fournie.

- Rémunérations versées par PCAS en 2020 : 237 836 €
- Rémunérations perçues par PCAS en 2020 : 0 €

Personnes concernées :	Mandat chez PCAS :	Mandat chez Seqens :
Monsieur Pierre Luzeau	Président du conseil d'administration- Directeur Général à compter du 23 mars 2020	Président
Monsieur Vincent Milhau	Administrateur	
Monsieur Marc de Roquefeuil	Administrateur	
Madame Vanessa Michoud	Administrateur	

Cette convention permet ainsi de partager avec le Groupe PCAS certains coûts, d'optimiser ses ressources humaines et de réaliser des économies d'échelles.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 4 mai 2021

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

AFIGEC

Romain Dumont

Yannis Giraud

VI. Autres informations à caractère général

SOMMAIRE

- | | |
|------------|--|
| 1 - | Responsables du Document d'Enregistrement Universel et du contrôle des comptes |
| 2 - | Autres informations à caractère juridique |
| 3 - | Autres informations sur le capital et l'actionnariat |
| 4 - | Autres informations sur le gouvernement d'entreprise |
| 5 - | Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe |
| 6 - | Contacts et informations financières disponibles |
| 7 - | Tables de concordance disponibles |

1. Responsable du Document d'Enregistrement Universel et du contrôle des comptes

1.1 Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel

RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Pierre Luzeau, Président-Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 22 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Ecully, le 4 mai 2021

Le Président-Directeur Général

1.2 Responsables du contrôle des comptes

1.2.1 Commissaires aux Comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit (représenté par Monsieur Romain Dumont), membre de la CRCC de Versailles

63 rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 21 juin 2005

Date de renouvellement : 2017

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

AFIGEC (représenté par Monsieur Yannis Giraud), membre de la CRCC de Versailles

26-28 rue Marius AUFAN – 92300 Levallois-Perret

Date du premier mandat : 21 juin 2005

Date de renouvellement : 2017

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1.2.2 Commissaires aux Comptes suppléants

En application de la loi du 9 novembre 2016, dite « loi Sapin 2 », il n'a pas été nommé de Commissaires aux Comptes suppléants.

2. Autres informations à caractère juridique

Dénomination – Siège social

PCAS

21 chemin de la Sauvegarde

21 Ecully Parc, CS 33167

69134 Ecully Cedex - France

Tél. : 01.69.79.60.00

Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux Comptes titulaires.

Durée

La société a été constituée en 1962 à Paris.

Elle a été ré-immatriculée le 15 mai 1971 au Registre du Commerce d'Évry pour 99 ans soit jusqu'au 15 avril 2070, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 5 des statuts)

La société a pour objet :

- l'achat, la fabrication, la recherche et la vente de tous produits chimiques de tous genres et plus spécialement de produits de chimie fine ou spécialités chimiques diverses dont des produits de synthèse organique destinés à la pharmacie, la parfumerie, l'industrie des

- cosmétiques, la photochimie et autres industries, ainsi que des produits de synthèse ou des formulations destinées aux lubrifiants industriels, aux industries du verre et autres industries ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, immobilières, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes. Cet objet s'étendra à la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises et sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à son objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apports, commandites, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou sociétés en participation.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 622 019 503.

Identifiant LEI de la société : 9695009WMW72CD0E3W90

Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. Autres informations sur le capital et l'actionariat

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

3.1.1 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

Article 11.1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Article 11.2. Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficiant du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double. Le droit de vote appartient au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

Article 11.3. Franchissement des seuils de participation :

Article 11.3.1 Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de Commerce, qui vient à détenir ou à cesser de détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote prévue par la loi doit en informer la Société dans les conditions et sous les sanctions prévues par la loi.

Article 11.3.2 De plus, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours du franchissement de seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y seront potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'une nouvelle fraction de 0,5 % du capital ou des droits de vote sera franchie, à la hausse comme à la baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions susvisées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital en font la demande lors de cette assemblée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Pour l'application des alinéas précédents, sont assimilées aux actions ou aux droits de vote possédés les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9-I du Code de commerce. »

Article 11.4. Identification des détenteurs de titres : en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Article 11.5. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

Article 11.6. Les appels de fonds par le Conseil d'Administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Affectation et répartition des bénéfices (article 23 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.3 Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

3.2.1 Nombre d'actions

A 31 décembre 2020, le capital est fixé à la somme de 15 141 725 euros, composé de 15 141 725 actions de 1,00 euro de valeur nominale chacune (dont 19 633 actions ont un droit de vote double).

3.2.2 Titres donnant accès au capital

Actions gratuites

Cf. paragraphe 7.2.2. du Rapport de Gestion.

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

3.2.3 Actions non représentatives du capital

Néant

3.2.4 Nantissements des titres de participation

Les titres financiers des sociétés PCAS SA, Expansia et PCAS Finland Oy, sont nantis en premier rang au bénéfice des banques parties au contrat de crédit conclu avec les sociétés Seqens Group Holding et Seqens Group Bidco, actionnaires de Seqens (actionnaire majoritaire de PCAS SA), en garantie des sommes dues au titre des documents de financement.

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Informations relatives aux Assemblées Générales

Convocation des Assemblées Générales - (article 19 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Si toutes les actions de la société sont nominatives, les insertions prévues ci-dessus peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication après accord écrit des actionnaires intéressés qui auront indiqué leur adresse électronique.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins sont convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire. Sous la condition d'adresser à la société le montant des frais de recommandation, ils peuvent demander à être convoqués par lettre recommandée.

Le délai entre la date soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres, et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

Lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou ne revêtent pas toutes la forme nominative, un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article R 225-73 du Code de Commerce est publié au Bulletin des annonces légales obligatoires au moins 35 jours avant la tenue de l'assemblée des actionnaires.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent parvenir à la société au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'avis de réunion prévu à l'alinéa précédent.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première au moins 10 jours avant la date de l'Assemblée.

Admission aux Assemblées Générales - (article 20 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'une inscription en compte à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la Loi) au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Bureau des Assemblées Générales - (article 21 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Pouvoirs des Assemblées Générales - Vote dans les Assemblées Générales

Quorum et majorité (article 22 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation l'Assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrégé ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

Informations relatives au Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins. Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225 17 du code de commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225 95.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

Chaque administrateur ne devra pas être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2 Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance

4.2.1 Expertise en matière de gestion

- **Pierre Luzeau, Président-Directeur Général depuis le 23 mars 2020** (56 ans, Ecole Normale Supérieure)
Administrateur depuis juin 2017 jusqu'en 2025
 - Président - membre du Directoire de Seqens Group Holding
 - Président de Seqens Group Bidco
 - Président de Seqens International
 - Président de Seqens
 - Administrateur de Seqens Asia Pacific

- Administrateur - Président du Conseil d'Administration de Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry
 - Administrateur, President et CEO de Seqens Holding Inc
 - Administrateur de Polycarbon Industries Inc.
- **Frédéric Desdouits, Directeur Général du 14 mars 2019 au 23 mars 2020** (54 ans, Ecole Polytechnique et Université de Paris Sorbonne)
 - Gérant de CU Chemie Uetikon (jusqu'au 4 juin 2020)
 - Administrateur - Président - Directeur Général de Seqens Holding Inc (jusqu'au 6 mai 2020)
 - Administrateur de Polycarbon Industries Inc (jusqu'au 19 mai 2020)
 - Administrateur - Président - Directeur Général de Uetikon Inc (jusqu'au 30 mars 2020)
 - Administrateur - Président de PCAS Finland (jusqu'au 29 avril 2020)
 - Président d'Expansia (jusqu'au 11 mai 2020)
 - Président de VLG CHEM (jusqu'au 11 mai 2020)
 - Président de PCAS Biosolution (jusqu'au 11 mai 2020)
 - Représentant du Président de Dauphin (jusqu'au 11 mai 2020)
 - Administrateur de Genfit
- **Marc de Roquefeuil, (63 ans, Angers Business School)**
Administrateur depuis juin 2017 jusqu'au 9 juin 2021
 - Administrateur de Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry
 - Membre du Directoire de Seqens Group Holding
- **Vincent Milhau, (46 ans, EM Lyon)**
Administrateur depuis juin 2017 jusqu'en 2024
 - Membre du Directoire de Seqens Group Holding
 - Administrateur de Seqens UK
 - Administrateur de Novacyl Inc
 - Superviseur de Nocacyl Wuxi Pharmaceutical
 - Superviseur de Taixing Yangzi Pharm Chemical Industry
 - Administrateur de Polycarbon Industries Inc
 - Administrateur de Seqens Holding Inc
 - Administrateur de Chemoxy International Limited
 - Administrateur de Crossco 1255 Limited.
- **Vanessa Michoud, (51 ans, Université de Paris I, Sorbonne Lyon)**
Administrateur depuis juin 2017 jusqu'en 2024
 - Administrateur de Novacyl Asia Pacific
 - Administrateur de Taixing Yangzi Pharm Chemical
 - Administrateur - Secrétaire de Novacyl Inc
- **Pauline Ginestié, (50 ans, Sciences Po, Université de Londres (UCLIC) et Université de Columbia)**
Administrateur depuis juin 2017 jusqu'au 19 avril 2021
 - Administrateur de Téléperformance
 - Membre du comité CSR de Téléperformance

- **Alain de Salaberry** (72 ans, École Polytechnique)
Administrateur depuis octobre 2005 jusqu'au 10 avril 2021
 - Président du Conseil de Surveillance de New Imaging Technologies

- **Jacqueline Lecourtier** (70 ans, Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques, Docteur ès Sciences Physique de l'Université Pierre et Marie Curie)
Administrateur depuis mars 2014 jusqu'en 2023
 - Administrateur de Carbios
 - Administrateur de de Skytech
 - Administrateur de Alzprotect
 - Membre de l'Académie des Technologies
 - Présidente du comité stratégique du fonds d'investissement Xerys
 - Membre du conseil scientifique des Ecoles Mines-Télécom
 - Membre du conseil scientifique du CEA DAM
 - Commandeur dans l'Ordre National du Mérite (2016)
 - Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur (2012)

Conformément aux critères retenus par le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées MiddleNext auquel se réfère PCAS, Madame Jacqueline Lecourtier est indépendante.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Conseil d'Administration

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3 Opérations avec les parties liées

Cf. note 26 des notes annexes aux états financiers consolidés

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe

5.1 Organisation du Groupe

5.1.1 Organigramme

Cf. note 3 des États financiers consolidés.

5.1.2 Relations entre la société mère et les filiales

PCAS SA est la société mère du Groupe PCAS et en même temps une société industrielle possédant trois sites de production. Elle est structurée d'une façon assez classique avec des fonctions ventes, marketing, R&D, qualité, production, RH et finance/administration.

Les services rendus aux filiales ressortent :

- de prestations directes (assurance, marketing, qualité, informatique, administration, finance et gestion, trésorerie, audit interne, R&D, achats, ressources humaines...),
- de consultations sur des points précis tels que fiscalité, social, juridique, réglementation industrielle...

Ces services sont refacturés aux filiales sous forme d'honoraires d'assistance technique dont le montant s'est élevé en 2020 à 4,4 millions d'euros.

5.1.3 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du Groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia et Dauphin constituent un Groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt. La charge d'impôt est enregistrée dans le résultat de chacune des filiales, comme en l'absence d'intégration fiscale. La Société VLG Chem a rejoint le Groupe fiscal à compter du 1^{er} janvier 2009, la société Protéus à compter du 1^{er} janvier 2012 et la société PCAS Biosolution à compter du 1^{er} janvier 2015.

5.2 Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation des sites du Groupe page 14
- Voir Immobilisations corporelles des États financiers consolidés (note 5)

Le Groupe PCAS est propriétaire de l'ensemble de ses sites industriels. Fin novembre 2016, le Groupe a fait l'acquisition d'un centre de R&D situé à Porcheville dans les Yvelines.

5.3 Parts de marché et concurrence (Estimations internes à PCAS)

PCAS exerce ses activités dans le domaine de la chimie fine, constitué d'un grand nombre d'entreprises (plus de 1 000) ayant pour la plupart un chiffre d'affaires inférieur à 100 millions d'euros.

Le marché pharmaceutique mondial connaît une croissance liée principalement au vieillissement de la population et à un recours accru aux médicaments. PCAS se situe dans le Groupe des vingt premières entreprises mondiales de chimie fine, hors groupes pharmaceutiques, qui fabriquent les principes actifs pour la pharmacie.

En chimie de performance, PCAS se situe parmi les premiers opérateurs européens, notamment dans le domaine des additifs pour la lubrification industrielle et le travail des métaux.

En terme de concurrence, il n'existe pas, à notre connaissance, de sociétés similaires à PCAS, de taille comparable et couvrant un éventail aussi large de produits. Par contre, il existe, parmi les industriels de la chimie mondiale, des sociétés ayant une part de leur activité qui pourrait se rapprocher de celle des segments de PCAS.

C'est ainsi qu'il est possible de citer, entre autres, et sans être exhaustif :

- dans la synthèse pharmaceutique : AMRI, Lonza, Piramal, Cambrex, Alcami, Siegfried, Novasep, Minakem...
- en nouvelles technologies : Weylchem, Axyntis, Isochem....
- et en chimie de performance : Arkema, Lanxess, Lubrizol...

5.4 Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

5.5 Recherche et développement

La R&D du Groupe PCAS se compose d'environ 125 collaborateurs répartis entre la Synthèse Pharmaceutique (environ 2/3 des effectifs) et la Chimie Fine de Spécialités (environ 1/3 des effectifs). C'est une R&D très structurée, encadrée par des ingénieurs, docteurs ou docteurs-ingénieurs en sciences, spécialisés en chimie et rodés aux techniques de laboratoire, maîtrisant des expertises fortes et au fait de l'ensemble des contraintes industrielles. Un de ses particularismes est d'être fortement maillé afin de faciliter le travail en équipe et le support des différents experts sur les sujets complexes. Fin novembre 2016, le Groupe a fait l'acquisition d'un centre de R&D situé à Porcheville dans les Yvelines. Ce nouvel établissement de PCAS, doté de technologies de pointe et répondant aux plus hauts standards internationaux, regroupe la majorité des équipes de R&D du Groupe. Globalement, le Groupe a consacré 20,2 millions d'euros, soit 10,4 % de son chiffre d'affaires à la R&D en 2020 (contre 9,9 % de son chiffre d'affaires en 2019). La recherche de PCAS est essentiellement une recherche d'application au service du client focalisée en majeure partie sur l'élaboration et la transposition de procédés. Elle est particulièrement investie d'une mission de développement de procédés optimisés et sûrs, respectueux de l'environnement. L'objectif principal de cette R&D est d'établir des voies de synthèse innovantes, économiquement viables et compétitives en réduisant les consommations de matières premières et en optimisant les temps de cycle, consommateur de main d'œuvre. Pour ce faire l'innovation est au cœur de la démarche de l'ensemble des scientifiques du groupe. En 2020 un laboratoire autour de la technologie innovante de « Flow Chemistry » a été créé, afin, en particulier, d'aider à la relocalisation de principes actifs critiques en France et de d'améliorer l'indépendance sanitaire.

De l'offre initiale de Protéus, appliquée à la chimie pour générer des molécules à haute valeur ajoutée et diminuer les étapes nécessaires pour accéder aux molécules d'intérêt, l'offre a évolué vers des champs d'actions plus vastes, comme l'énergie et l'environnement.

Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de développements internes de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés, sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus (cf. note 25 des États financiers consolidés).

5.6 Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.7 Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux états financiers consolidés (note 23) et sociaux (note 26) n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.8 Historique

1962	Création de PCAS par 2 entrepreneurs français
1982	PCAS rejoint Stauffer Chemicals puis Akzo Nobel
1992	Le Groupe Dynaction acquiert PCAS
1993	Acquisition de Saint Jean Photochimie (Quebec) , devenue PCAS Canada en 2015
1995	Introduction sur le second marché de la bourse de Paris
1996	Création de SBS , spécialisée dans la production de dérivés de l'acroléine
1998	Acquisition de Seloc France (Limay) spécialisée en Synthèse Pharmaceutique (aujourd'hui fusionnée avec PCAS)
1999	Acquisition de PCF (Chimie minérale) et de Vernolab
2001	Acquisition d' Expansia , de PCAS Finland et de Creapharm
2004	Cession de Vernolab au Groupe SGS – Achat de 85 % de VLG Chem (Sanofi-Aventis conservant 15 % du capital) – Création de PCAS America Inc.
2005	Cession de Créapharm
2006	Création de PCAS Biosolution – Prise de participation dans Protéus Cession de la majorité du capital de PCF au management
2007	Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %) Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF (30 %) au Management
2008	Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5%) Création de PCAS GmbH
2009	Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50%) et dans PCAS Biomatrix (66,67%), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9%
2010	Participation dans Protéus portée à 98,8 %
2013	Cession de SBS au Groupe DRT Ouverture du capital d' Enersens , la participation de PCAS dans Enersens étant ramenée de 100 % à 75,2 % Fusion PCAS-Dynaction
2015	Cession de PCAS Nanosyn

	Ouverture du capital d' Enersens à l'ADEME, la participation de PCAS dans Enersens étant ramenée de 75,2 % à 69,9 %
	Création de PCAS (Shanghai) Fine Chemicals Co
2016	Cession des activités Parfumerie et Arômes au Groupe Nactis Flavours en janvier 2016
	Ouverture du capital d' Enersens à l'ADEME, la participation de PCAS dans Enersens étant ramenée de 69,9 % à 67,1 %
	Acquisition, en novembre 2016, d'un centre de R&D situé à Porcheville dans les Yvelines
2017	Prise de contrôle de PCAS par Seqens (Ex-Novacap) en juin 2017
2018	Cession d' Enersens en juillet 2018
2019	Cession du site de Longjumeau en décembre 2019
	Transfert du siège social à Ecully Cedex (69134), 21 Chemin de la Sauvegarde - 21 Ecully Parc - CS 33167
	Déménagement du centre administratif à Massy, 11 rue Ella Maillart
2020	Participation dans Protéus portée à 100 %

6. Contacts et informations financières disponibles

6.1 Contacts pour l'information financière

Communication financière

Pierre Luzeau – Eric Moissenot | ☎ +33 (0)1 69 79 60 00 | www.pcas.com

6.2 Informations financières disponibles

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 21 Chemin de la Sauvegarde - 69130 Ecully.

Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Ordinaire le 9 juin 2021.

Documents accessibles au public

Sur le site internet de la société

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.pcas.com) les documents suivants :

- le présent Document d'Enregistrement Universel
- les publications des comptes semestriels et annuels
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers
- l'information relative au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de PCAS, 21 Chemin de la Sauvegarde - 69130 Ecully.

7. Tables de concordance

7.1 Tableau de concordance du Rapport Financier Annuel

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel.

Information requise par le rapport financier annuel	Paragraphe dans le présent document	Pages dans le présent document
Attestation du responsable du document	VI	192
Rapport de gestion		
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation de capital de la société et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	I, II	22 et suivantes
Informations requises par l'article L.225-37-5 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	II	94 et 95
Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2 du Code de commerce)	-	-
Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	II	75 à 96
Etats financiers		
Comptes annuels	IV	144 à 170
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	V	178 à 183
Comptes consolidés	III	104 à 141
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	V	172 à 177
Honoraires des Commissaires aux Comptes	III	141

7.2 Tableau de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation entre les informations du Document d'Enregistrement Universel et l'annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

1. Personnes responsables	page 192
2. Contrôleurs légaux des comptes	page 193
3. Facteurs de risque	pages 42 à 61
3.1 Risques industriels et environnementaux	pages 42 à 51, 55 à 57
3.2 Risques juridiques	pages 50, 51, 60, 140, 169
3.3 Risques de marché	Pages 50, 51, 58, 131, 132, 160, 161
3.4 Autres risques	pages 50, 51, 59, 60
3.5 Assurances et couverture des risques	pages 50, 51, 60, 61
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1 Raison social et nom commercial de l'émetteur	page 193
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	pages 193, 194
4.2 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	page 193
4.2 Siège social et forme juridique de l'émetteur	page 193
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	pages 8 à 15, 23 et suivantes
5.2 Principaux marchés	pages 27 à 30
5.3 Évènements importants	pages 4, 23, 109, 148
5.4 Principaux investissements réalisés	page 24

5.5	Principaux investissements en cours	page 24
5.6	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir	pages 24, 25
6.	Structure organisationnelle	
6.1	Organigramme	page 34
6.2	Filiales	pages 34 à 36, 122, 166, 170
7.	Examen de la situation financière et du résultat	pages 25 et suivantes
8.	Trésorerie et capitaux	pages 31, 58, 107, 118, 119, 131 à 133, 160, 161
9.	Environnement réglementaire	pages 38, 48, 49, 53, 59, 60
10.	Information sur les tendances	pages 4, 41, 42
11.	Prévisions ou estimation du bénéfice	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société (activités, mandats sociaux et absence de condamnation)	pages 16, 17, 37 à 40, 75 à 96, 140, 168, 169, 198 à 201
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction Générale	page 201
13.	Rémunération et avantages	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 40, 41, 66, 83 à 93, 140, 168, 169
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions de retraites ou d'autres avantages	pages 119, 120, 128 à 130, 152, 167
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	pages 80 à 82
14.2	Contrats de services liant les mandataires sociaux	page 90
14.3	Comités	pages 17, 39, 40, 78
14.4	Gouvernement d'entreprise	pages 16, 17, 37 à 40, 75 à 79, 197 à 201
15.	Salariés	
15.1	Nombre de salariés	pages 6, 32, 35, 36, 66, 139, 168
15.2	Participations et stocks options	pages 67, 88, 89, 127
15.3	Participation des salariés dans le capital	page 62
16.	Principaux actionnaires	
16.1	Répartition du capital et des droits de vote	pages 18 et 62
16.2	Existences de droits de vote différents	pages 62 et 194
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 61 à 64
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	N/A
17.	Transactions avec des parties liées	pages 140, 166, 167, 184 à 189
18.	Informations financières concernant l'actif et la passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1	Informations financières historiques – Etats financiers annuels	pages 101, 103 à 170
18.2	Informations financières intermédiaire et autres	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles	pages 172 à 183
18.4	Informations financières pro forma	N/A
18.5	Politique de distribution de dividendes	pages 64, 98, 196
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 60, 140, 141, 169
18.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
19.	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	

19.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	pages 60, 61, 127, 128, 151
19.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3	Nombres, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	pages 18, 62, 127, 128, 151
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	pages 93 à 95
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	pages 93 à 95
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de la placer sous option	N/A
19.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	page 62
19.2	Actes constitutifs et statuts	
19.2.1	Objet social de l'émetteur	pages 193 et 194
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	pages 194 et 195
19.2.3	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
20.	Contrats importants	page 203
21.	Documents disponibles	page 205